pascale design
Le prêt à porter de l'optique
VU
7050 JEAN-TALON, EST PRÈS DES GALERIES D'ANJOU 352-1010

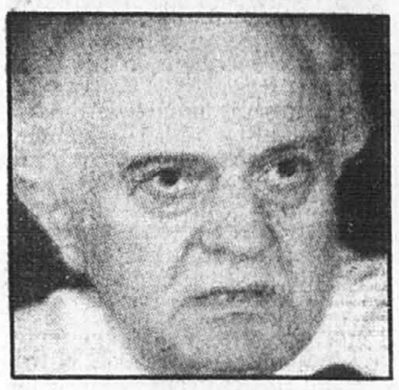
La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

3

Aujourd'hui: Nuageux et quelques averses
Minimum 16° Maximum 24°
Demain: Averses en matinée, puis éclaircies DÉTAILS CAHIER SPORTS

• MONTRÉAL, VENDREDI 5 JUILLET 1991 107e ANNÉE Nº 250 52 PAGES, 4 CAHIERS
Îles de La Madeleine: 1.00 50¢ Taxes en sus

Aujourd'hui



B 3 CHEVARDNADZE

Edouard Chevardnadze accuse le PC soviétique de l'avoir contraint à démissionner en ouvrant une enquête sur ses activités politiques devant un «tribunal bidon».

B 1 OKA

Ottawa pourrait verser à Québec plus de 50 p. cent des coûts issus de la crise amérindienne de l'été dernier, estimés à 135 millions par le gouvernement québécois.

B 1 IMMIGRATION

Québec décide de limiter le taux d'immigration à 45 000 entrées en 1992, le même que cette année. De faibles augmentations seront autorisées en 1993 et 1994.

Sommaire

Annonces classées
immobilier ..... B5 à B9
marchandises B9, B10
emplois B10, B11
automobiles .. B11, C9, C10
propositions d'affaires A12
Arts et spectacles
informations ..... C1 à C8
horaires C6, C7
Bandes dessinées B7
Bridge C10
Décès C11
Économie ..... A8 à A11
Êtes-vous observateur? B5
Feuilleton B8
Horoscope B6
Le monde B3, B4
Loteries: résultats A4
Météo S16
Mots croisés B9
«Mot mystère» B11
Télévision C4, C5
TABLOÏD SPORTS
Mots croisés S10
Réjean Tremblay S5

«Une erreur sur la personne»

Le jeune Noir grièvement blessé par la police n'était pas l'homme recherché

DOMINIC MAURAIS

Le directeur de la police de la Communauté urbaine de Montréal, M. Alain St-Germain, a admis avec embarras, hier, qu'un de ses hommes avait commis une erreur sur la personne lorsqu'il a atteint d'un coup de feu, en pleine rue, mercredi soir, un jeune Noir qui se trouvait à bord d'une voiture.

De fait, selon M. St-Germain, la victime, Marcelus François, 24 ans, de Saint-Henri, n'avait absolument rien à voir dans l'enquête que menaient alors plusieurs policiers relativement à une tentative de meurtre, sur la rue Jeanne-Mance, survenue en début de semaine.

Lors de leur opération de filature, les agents de l'escouade technique de la police de la CUM croyaient bien tenir dans les câbles le suspect principal dans cette affaire.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, il y avait déjà quelques heures que les policiers suivaient à la trace la voiture dans laquelle prenaient place François et trois autres personnes au moment où le spécialiste du SWAT a abattu le passager d'une balle en plein front.

Tout aurait débuté mercredi après-midi, alors que des policiers de l'escouade technique de la CUM repèrent une voiture suspecte de marque Pontiac Bonneville de couleur bourgogne. Vers la fin de l'après-midi, quatre individus de race noire se dirigent vers le véhicule. Deux femmes, âgées de 21 et de 27 ans, s'assoient sur la banquette arrière, alors que les deux hommes prennent place à l'avant. C'est à ce moment que la filature commence. Le véhicule des individus est suivi par quatre voitures fantômes et un camion de l'escouade technique.

Durant leur escapade au centre-ville, qui a duré plusieurs heures, les suspects se seraient arrêtés

VOIR POLICE EN A2



Marcelus François



Alain St-Germain

«Qu'est-ce qu'il fait sur la civière papa?»

ÉRIC TROTTIER et MARIE-FRANCE LÉGER

«La police est désolée, elle s'est trompée de gars, *what the hell?* Moi, j'ai perdu mon chum. Qui va payer le pain et le lait pour nourrir nos deux enfants?»

En état de choc, Mme Sylvia Clark, 26 ans, hurlait de désespoir, hier, lorsque *La Presse* l'a rencontrée à sa sortie de l'Hôpital Général de Montréal, où son compagnon, Marcelus François, 24 ans, reposait dans un état critique après une délicate intervention chirurgicale au cerveau.

À la suite d'une terrible bavure policière, le jeune François a été abattu d'une balle dans la tête, mercredi soir, par un tireur d'élite de la police de la Communauté urbaine de Montréal.

«Il ne se ressemble plus, il a la tête difforme et grosse comme une citrouille», a lancé Sylvia Clark, sanglotante. Juste avant d'entrer dans la salle d'opération, son ami lui a serré la main en pleurant. «Il a peur de mourir, je le sens», a-t-elle dit, manifestement impatiente de connaître le verdict des médecins.

Mme Clark a appris la nouvelle hier matin, 14 heures après le drame, par une amie qui se trouvait dans la voiture avec Marcelus François, au moment de la fusillade. «Les policiers ne m'ont même pas appelée, fustige-t-elle, ils se disent sans doute que nous sommes tous des criminels et qu'ils n'ont pas besoin de nous traiter comme les autres humains.»

Marcelus et Sylvia vivent ensemble depuis quatre ans. Ils ont deux enfants, Elijah, trois ans, et Désirée, un an. En voyant la photo de son père à la une d'un quotidien anglophone, hier matin, Elijah a demandé en pleurant: «Qu'est-ce qu'il fait papa, sur la civière?»

Rixe raciale dans l'Est
page A2

À la maison des François, à Saint-Henri, tout le monde était atterré, aussi désemparé et amer que Sylvia. «Mon fils n'est pas un animal. Il a une famille. Pourquoi ni la police ni l'hôpital ne m'ont prévenue? C'est une insulte épouvantable», s'indignait Mme Bertha François.

Mme François, 40 ans, originaire de Sainte-Lucie dans les Antilles, n'a également été mise au courant de la tragédie qu'hier matin, grâce à un des amis de Marcelus, passager du véhicule filé par la police.

«Deux voitures de police les encerclaient. Marcelus n'a même pas eu le temps de sortir de l'auto. Il n'avait aucune arme. Mon fils n'a jamais été en prison, ce n'est pas un criminel», a expliqué avec colère Bertha François. Elle reconnaît toutefois que son fils a été arrêté en janvier dernier pour une «petite affaire de drogue» et qu'il devait se présenter en cour sous peu.

«Je vous préviens, ils (la police) ne s'en tireront pas comme ça. En plus, ils se sont trompés de

VOIR FAMILLE EN A2



Les yeux pleins de larmes, Mme Sylvia Clark exhibe la bague en or que Marcelus François lui a offerte en gage d'amour, il y a deux ans.
PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*



La Slovénie rejette l'ultimatum de Belgrade

d'après UPI, AFP, AP et Reuter

LJUBLJANA

La Slovénie a refusé hier de se plier à l'ultimatum du gouvernement fédéral et de rendre les frontières internationales qu'elle contrôle. Les militaires ont aussitôt averti que cela pourrait avoir de «graves conséquences» alors qu'en Croatie, également sécessionniste, des affrontements ethniques ont fait de nouvelles victimes.

L'armée yougoslave, qui a elle-même brandi la menace d'une nouvelle offensive en Slovénie, semblait par ailleurs toujours échapper au contrôle du pouvoir civil.

Parallèlement, une série de déclarations souvent discordantes, de sources civiles et militaires, révélaient la persistance de dissensions aussi bien au sommet de l'État qu'au sein même de l'armée où s'affrontent deux tendances, dure et modérée.

À Belgrade, le premier ministre Ante Markovic a affirmé que son gouvernement «n'était pas au courant» de la décision de l'état-major de l'armée d'utiliser la force en Slovénie. Le gouvernement, a-t-il dit, «n'a pas été consulté» au sujet des activités de l'armée car celle-ci, en vertu de la constitution, est «sous la juridiction de la présidence fédérale».

En même temps, M. Markovic a révélé que la présidence fédérale ne s'était constituée formellement qu'hier. Il se confirme ainsi que l'armée était jusqu'alors restée livrée à ses seuls généraux.

Le pouvoir civil, ressort-il des propos du premier ministre, n'a pas eu son mot à dire au plus fort des affrontements entre l'armée et les forces territoriales slovènes, ni en ce qui concerne l'envoi de Belgrade, dans la nuit de mardi à mercredi, de quelque 150 blindés à la frontière serbo-croate.

M. Markovic a dit avoir entendu «en même temps que les autres citoyens yougoslaves», c'est-à-dire mardi soir à la télévision, le discours menaçant du chef de l'état-major yougoslave, le général Blagoje Adzic, qui avait promis d'écraser la résistance slovène.

Le représentant slovène à la présidence fédérale, M. Janez Drnovsek, a affirmé sans détours hier que la présidence n'était pas en mesure de contrôler l'armée. La hiérarchie militaire, a-t-il dit, s'est soustraite en mars dernier à

VOIR YOUGOSLAVIE EN A2

■ **ARGENT: La «guerre monétaire» est commencée entre l'État fédéral et les républiques dissidentes.** *Page B3*

Mulroney: les tanks ne créent pas l'unité

Presse Canadienne

OTTAWA

«L'unité d'un pays ne peut être imposée par les chars d'assaut et les canons. Elle ne dépend que du désir de ses habitants de vivre ensemble.»

Cette remarque a été formulée hier par le premier ministre Mulroney, devant les journalistes qui l'interrogeaient sur l'avenir éventuel des républiques de Slovénie et de Croatie.

Même si, la semaine dernière, il avait affirmé que l'unité de la Yougoslavie était cruciale pour la stabilité de l'Europe, le premier ministre a laissé entendre hier que le Canada pourrait reconnaître l'indépendance des deux républiques dissidentes. «Le gouvernement canadien acceptera le désir librement exprimé des Yougoslaves, a-t-il dit. C'est à eux de façonner leur avenir.»

M. Mulroney s'est refusé par ailleurs à dresser un parallèle entre les situations yougoslave et canadienne, mais il a répété que l'unité territoriale d'un pays était fondée sur le respect de la volonté des groupes qui le composent.

«Le gouvernement canadien et les Canadiens savent que l'unité nationale n'est pas assurée par les chars d'assaut et les blindés. L'unité nationale est assurée par des valeurs communes et le désir de vivre ensemble dans le respect mutuel. C'est cela qui fait un pays.»

«Le Canada appuiera toute entente visant à la création d'une nouvelle Yougoslavie», définie pacifiquement et démocratiquement par les Yougoslaves. □

Les Cris pourront traîner Québec en Cour fédérale

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse

OTTAWA

Les Cris ont gagné hier en Cour suprême du Canada une nouvelle manche de la mégabataille juridique qu'ils livrent au gouvernement québécois et à Hydro-Québec pour bloquer la mise en marche de nouveaux projets hydro-électriques à la Baie James.

Un banc de cinq juges, présidé par Gérald La-Forêt, a en effet refusé hier matin de remettre en question une décision de la Cour fédérale d'appel rendue le 14 mai dernier en faveur des Cris. La Cour suprême a ainsi confirmé que les Cris pouvaient trainer Ottawa devant les tribunaux fédéraux pour le forcer à effectuer selon les termes de la Convention de la Baie James, et non en vertu d'une entente bilatérale avec Québec, des études sur les impacts de Grande-Baleine.

Le jugement de la Cour d'appel, confirmé par la Cour suprême, affirmait que la Convention est un document législatif fédéral, interprétation contestée par Hydro et Québec.

La Cour fédérale commencera donc à entendre la requête des Cris le 16 juillet prochain à Montréal. C'est là que seront débattues les questions de fond sur le «qui» et le «comment» des études d'impact. Le gouvernement fédéral, qui était absent du dossier durant les dernières semaines et dont la position officielle dans toute cette affaire

VOIR PROJET EN A2

PLUS PAYANT QU'UN SIMPLE COMPTE ÉPARGNE-CHÈQUES; PLUS FLEXIBLE QU'UN INVESTISSEMENT À TERME.
LE COMPTE BÉNÉFICES PLUS...
Le summum des comptes épargne-chèques.
TRUST GÉNÉRAL
60 ANS ET PLUS!
BONI 1/4% Boni de 1/4% d'intérêt sur vos comptes d'épargne.
Jusqu'à 7.67%
Taux sujet à changement sans préavis.
Place du Carrefour, Laval, 682-3200
5995, boul. Gouin Ouest, Montréal, 745-1515
955, boul. St-Jean, Pointe-Claire, 694-5670
Centre Rockland, Ville Mont-Royal, 341-1414
1, avenue Vincent d'Indy, Outremont, 739-3265
1020, avenue Laurier Ouest, Outremont, 272-4777
Place Ville-Marie, Montréal, 871-7300
1100, rue University, Montréal, 871-7200
Place d'Anjou, Anjou, 355-4780
Carrefour Angrignon, Lasalle, 366-0730
Place Portobello, Brossard, 466-2500
299, boul. Sir Wilfrid-Laurier, St-Lambert, 466-8668
521, rue St-Charles-Borromée Nord, Joliette, 752-0666
7272, boul. Maurice-Duplessis, Rivière-des-Prairies, 643-4040

SUITE DE LA UNE

POLICE

«Une erreur sur la personne»

à plusieurs reprises dans le but précis, selon les sources de *La Presse*, de se procurer des stupéfiants.

Mais ce n'est qu'en soirée, vers 19 h 25, que les policiers décident de mettre un terme à l'opération en encerclant la voiture, à l'intersection des rues McGill et Saint-Antoine. Les policiers, cachés à l'intérieur du véhicule de l'escouade, auraient alors ouvert les portes du camion en pointant leurs armes vers le pare-brise de l'automobile. Tous les occupants, sauf Marcelus François — assis sur le siège avant du passager — sont sortis du véhicule. Selon un témoin oculaire, François aurait tenté d'empoigner un objet sous son siège, mais le policier n'aurait pas attendu d'en voir la forme avant de tirer François en plein front.

Selon nos informations, aucune arme n'a été retrouvée sur les lieux de l'incident. Cependant, un sac contenant des stupéfiants a été trouvé sous la banquette avant du véhicule.

Le policier en cause est Michel Tremblay, 34 ans, un policier avec plus de dix ans d'expérience. Il avait été promu à un poste de sergent il y a un an et était membre de l'escouade technique depuis octobre 1990.

Selon nos sources, le sergent Tremblay, sous l'effet d'un choc nerveux, aurait passé la nuit de mercredi à jeudi à l'hôpital et aurait été dans l'obligation de consulter un psychologue, hier. Pour l'instant, le sergent Tremblay a été relégué à des tâches administratives.

Réputés pour leur sang-froid, les membres du SWAT ne doivent utiliser leur arme que dans les cas d'extrême danger.

Cet incident n'est pas sans rappeler la mort du jeune Anthony Griffin, ce jeune Noir de 19 ans, abattu le 11 novembre 1987 d'une balle en plein front, à l'endroit même — au poste de police numéro 15 du quartier Notre-Dame-de-Grâce — où, sinistre hasard, l'on a commenté, hier le coup de feu tiré vers un autre Noir. Mais dans cette histoire, le policier en question, l'agent Alan Gossett, avait immédiatement été suspendu sans solde.

La jeune victime a subi, hier, une opération chirurgicale au cerveau à l'Hôpital Général de Montréal.

Une enquête administrative interne et une autre menée par la Sûreté du Québec sont présentement en cours.

Juste avant la conférence de presse de M. St-Germain, deux jeunes Noirs se sont immiscés dans la pièce en prétextant qu'ils travaillaient pour le *Week-End Post*, un journal inconnu. Mais les policiers, réalisant pourtant le subterfuge, n'ont pas tenté de sortir les intrus du local.

Les deux «journalistes» ont demandé des comptes au chef de police qui, à plusieurs reprises, a refusé de commenter, prétextant que deux enquêtes étaient déjà en cours.

«Ces choses ne devraient pas arriver», s'est contenté de dire le chef de police St-Germain, peu informé des détails de l'affaire.

Les journalistes avaient été convoqués pour une toute autre raison, soit la présentation des stagiaires des communautés culturelles qui travailleront au sein de la police au cours de l'été, dans le cadre du programme IMPACC (Immersion en milieu accessible aux communautés culturelles). □

FAMILLE

«Qu'est-ce qu'il fait sur la civière, papa?»

suspect, c'est incroyable», s'est-elle écriée, entourée de ses quatre autres enfants. Les deux enfants de Marcelus couraient et jouaient dans le salon pendant que la famille était «vissée» au petit écran pour en savoir un peu plus.

Mme François est allée voir son fils à l'hôpital, en après-midi. Elle devait y retourner hier soir pour soutenir sa belle-fille, Sylvia, qui est continuellement à son chevet. Toute la journée, des amis de la famille ont défilé au domicile des François.

La communauté noire a aussi réagi vivement à cette malheureuse erreur de la police. Plusieurs associations doivent donner une conférence de presse, aujourd'hui. «Nous allons sûrement demander une enquête indépendante. On dirait que ça commence à devenir un passe-temps de tirer sur des Noirs. Nous constatons que l'entrée de la communauté noire est bloquée dans cette société», déclarait hier M. Dan Philip, porte-parole de la Ligue des Noirs du Québec.

De son côté, l'Association des Jamaïcains de Montréal se désolait pour les parents de la victime et pour le policier responsable de cette invraisemblable histoire. «Il est évident que l'événement nous rappelle des souvenirs pénibles, comme la mort d'Anthony Griffin (dans la cour d'un poste de police) et celle de Presley Lesley (dans un cabaret du centre-ville). Mais chaque cas est différent, il n'y a pas de lien entre eux. Il faut pourtant que tout cela cesse. Il va falloir vraiment dire à la population qui sont les Noirs et ce que notre communauté représente», conclut M. Noël Alexander. □

YOUGOSLAVIE

La Slovénie rejette l'ultimatum de Belgrade

«Il ne peut être question de dialogue sous la menace», a déclaré M. Kucan cachant mal son émotion. «Les Slovènes ont montré qu'ils sont capables de défendre leur souveraineté», a-t-il ajouté.

La présidence yougoslave a notamment exigé que les instances fédérales reprennent le contrôle des frontières (avant le 7 juillet), que les prisonniers soient libérés aujourd'hui, que les biens et immeubles saisis à l'armée et à la police fédérale leur soient rendus (avant demain) et que la défense territoriale slovène réintègre ses quartiers (aujourd'hui au plus tard).

«Il est aussi impossible de revenir à l'état antérieur aux frontières que de ressusciter un mort», a déclaré pour sa part le ministre slovène de l'Information, M. Jelko Kacin, au cours d'une conférence de presse.

«La Yougoslavie n'a aucune frontière avec l'Italie et l'Autriche», a-t-il ajouté.

Il est aussi hors de question, selon M. Kacin, que la Slovénie restitue les biens de l'armée tant qu'un accord sur les «dommages de guerre» (de la Yougoslavie à la Slovénie) n'aura pas été conclu.

Il a rappelé que la Slovénie a déjà fait un geste de bonne volonté en acceptant de suspendre pendant trois mois la concrétisation de sa déclaration d'indépendance.

Pendant ce temps, des affrontements entre Serbes et Croates dans la région de Slavonie, où une soixantaine de personnes ont été tuées au cours des dernier dix mois, ont coûté la vie à deux Croates et ont fait trois blessés.

Bref, la crainte d'un nouvel affrontement en Slovénie est d'autant plus forte que la direction de la 5e région militaire (Slovénie et Croatie) a menacé hier, dans un communiqué publié à Belgrade, de lancer une «opération de guerre de très grande envergure» contre la Slovénie si les Slovènes ne mettaient pas un terme «aux mauvais traitements, à l'intimidation et au chantage» pratiqué selons elle à l'encontre de l'armée yougoslave.

Enfin, au plan de la diplomatie, les 35 pays de la CSCE (toute l'Europe plus les États-Unis et le Canada) réunis depuis mercredi à Prague ont approuvé hier le principe de l'envoi en Yougoslavie d'une «mission de bons offices» pour «contribuer à la reprise du dialogue politique» entre les parties impliquées, a annoncé le porte-parole de la délégation soviétique. □

PROJET

Les Cris pourront trainer Québec en cour fédérale

gagnerait à être clarifiée, aux dires de toutes les parties, devrait logiquement y être.

Hydro et Québec ont tenté jusqu'à hier de bloquer ces procédures, en alléguant qu'une cause relative à la Convention de la Baie-James ne pouvait être entendue devant une cour fédérale, puisque qu'il ne s'agit pas d'un document législatif fédéral. Ils demandaient à la Cour suprême de se pencher sur la question pour rendre une interprétation finale du statut juridique de la Convention. Ils demandaient aussi à la Cour de suspendre en attendant les procédures intentées par les Cris.

C'est la signature en février d'une entente bilatérale entre Québec et Ottawa sur la tenue conjointe d'études environnementales qui a amené les Cris à intenter cette poursuite contre Ottawa, a expliqué hier en entrevue le chef du Grand conseil cri, Matthew Coon-Come. Selon les Cris, Ottawa contournait ainsi délibérément la Convention de la Baie James, qui doit encadrer tous les méga-projets dans le Grand-Nord québécois.

Les Cris veulent que les responsabilités du gouvernement fédéral soient confirmées parce que, selon eux, cela veut dire qu'Ottawa serait tenu de mener une étude globale sur tous les impacts environnementaux, sociaux, économiques, etc... des méga-projets. Les Cris disent qu'ils seraient prêts à participer à une telle étude.

Le procureur fédéral attaché au dossier, qui ne participait pas à la cause entendue hier, n'a jamais répondu aux appels hier. Il n'a donc pu expliquer pourquoi Ottawa a décidé de se retirer du dossier, avant qu'il ne soit porté en Cour d'appel fédérale. En première instance, le représentant fédéral avait pourtant participé du côté d'Hydro et de Québec.

Au bureau du ministre fédéral de l'Environnement, Jean Charest, on a fait savoir que cette nébulosité sur la position du gouvernement fédéral dans tout le dossier Grande-Baleine, serait dissipée par une annonce officielle dans une dizaine de jours.

La cause tranchée par la Cour suprême hier ne forme qu'une des tranches de la bataille en sept volets menées par les Cris, contre Hydro et Québec, devant les tribunaux, depuis deux ans.

• Les deux causes les plus importantes sont les deux requêtes en injonction déposées par les Cris devant les cours fédérales et provinciales. Dans ces causes globales, fort complexes, les Cris demandent rien de moins que la suspension de tous les projets. Arguant qu'ils n'ont jamais cédé tous leurs droits sur les territoires visés, ils demandent qu'une étude d'impact très globale où ils participeraient soit tenue avant qu'un seul caillou ne bouge. Ils demandent aussi aux ministres de l'Environnement fédéral, au ministre des Affaires indiennes et au ministre des Pêcheries de «prendre leurs responsabilités» pour défendre les Cris et la nature.

Puisque ces causes avancent très lentement, les Cris ont entrepris, au fil des événements, d'intenter d'autres poursuites, plus précises, selon des procédures plus rapides.

• Les Cris ont ainsi entamé des procédures pour forcer le gouvernement fédéral à «prendre ses responsabilités» concernant les études d'impact de Grande-Baleine, mais aussi de Eastmain 1, un autre projet hydro-électrique au sud de La Grande. Hydro et Québec estiment que la Convention de la Baie James est limpide à ce sujet: le gouvernement fédéral n'a pas à s'en mêler. Les Cris disent que le projet, tel qu'il a été élaboré, est fort différent de celui qui est décrit dans la Convention. Celle-ci ne s'applique donc pas, disent-ils. La cause sera entendue dans dix jours à Montréal, en même temps que celle de Grande-Baleine.

• Les Cris contestent aussi devant la Cour du Québec la scission des études d'impact sur Grande-Baleine. Le gouvernement du Québec a en effet décidé d'étudier séparément les impacts du projet comme tel et des infrastructures qui y sont rattachées (routes et aéroports). La semaine dernière, des manifestants Cris ont d'ailleurs forcé le comité provincial chargé de tenir des audiences publiques sur les impacts des infrastructures à annuler ses consultations.

• Les Cris ont aussi des démêlés légaux avec Hydro-Québec dans tout le dossier des contrats secrets. Le contenu d'au moins un de ces contrats a été dévoilé. Il en reste d'autres.

• Les Cris contestent enfin devant les tribunaux la légalité des nouveaux permis d'exportation d'énergie d'Hydro-Québec. Ils allèguent que pour avoir de nouveaux permis, Hydro-Québec doit d'abord obtenir l'autorisation du ministère de l'Environnement fédéral. Autorisation dont l'octroi est aussi lié à la tenue d'études d'impact. □

Violent affrontement entre Noirs et Blancs dans l'Est

ÉRIC TROTTIER

■ Le quartier Maisonneuve a vécu des moments de violence raciale, hier soir. Un Noir a poignardé un jeune Blanc à la jambe, un groupe de Blancs ont incendié une voiture, d'autres ont fracassé des fenêtres et des pare-brise d'automobiles.

Cette histoire a débuté en début de soirée, à la suite d'une bagarre entre jeune Blancs et Noirs. Selon plusieurs témoins, depuis quelques jours, un groupe de Noirs qui habitent dans un logement de la rue Ontario, face au marché Maisonneuve, ont insulté des passants et leur ont lancé des bouteilles de bière. Hier soir, des Blancs ont décidé de régler les comptes.

«Je me rendais au dépanneur (hier après-midi) lorsque j'ai vu un Noir poignarder un de mes *chums* avec une bouteille», a affirmé un jeune Blanc de 19 ans qui a refusé de s'identifier.

À la suite de cet incident, une vingtaine de Blancs se sont regroupés autour de l'immeuble habité par les Noirs et ont commencé à lancer des bouteilles et des pierres dans les fenêtres. Ils ont également incendié une voiture.

Les Noirs ont répliqué avec des bouteilles de bière, si bien, qu'à la fin de la soirée, la rue William David ressemblait aux quartiers les plus sombres du Bronx new-yorquais.

«Quand nous sommes arrivés sur place, les bouteilles et les pierres volaient de tous les côtés, a indiqué un policier du poste 33 de la police de la CUM, Alain Lacoursière. J'ai déjà assisté à des petites batailles entre Blancs et Noirs, dans l'Ouest de la ville, mais jamais ça n'avait atteint cette ampleur.»

Pendant que la police emmenait une douzaine de Noirs au poste pour les protéger, une centaine de Blancs, surtout des jeunes menés par quelques leaders plus âgés, criaient «White Power! White Power!» en applaudissant.

Ces jeunes tenaient ce genre de discours: «Ça fait trois jours qu'ils (les Noirs) écoeurent le monde! Depuis qu'ils habitent ici, on a du trouble. Nous autres, on n'en veut pas, des immigrants qui viennent voler nos jobs et nos blondes!»

Des dizaines de policiers des quatre coins de la ville ont dû intervenir, pour disperser la foule. Deux jeunes ont été envoyés à l'hôpital, pour blessures légères.

Selon un jeune Blanc, «ce n'est pas fini, nous allons nous venger demain (aujourd'hui)»...

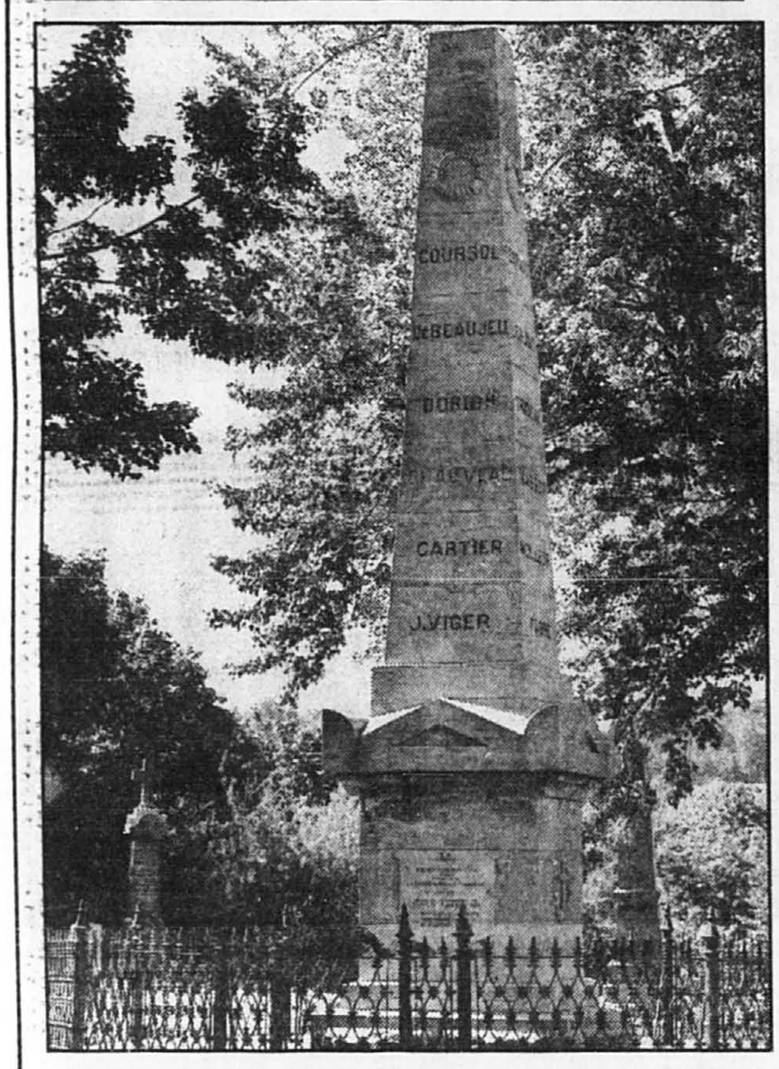
Une mère de famille qui habite dans le quartier depuis 30 ans disait que «le problème principal n'est pas la couleur de la peau, mais plutôt la violence quotidienne et surtout, la drogue».



PHOTO DENIS COURVILLE, *La Presse*

Des policiers escortent un jeune Noir jusqu'au poste de police, le temps que la foule se disperse.

SAMEDI DANS *LA PRESSE*



Ce monument dédié à Ludger Duvernay, fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste, fut le premier érigé au cimetière de Notre-Dame-des-Neiges. Ne manquez pas de lire demain, dans le PLUS, un grand reportage de Guy Pinard qui a préparé une visite unique dans ce lieu de repos d'un million de Québécois.



La Quotidienne tirage d'hier

à trois chiffres	211
à quatre chiffres	5654

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :
• à Montréal : au Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 18 h ;
• à Saint-Laurent : à la salle de conférence du Centre de services Sears, 3075, rue Thimens, de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h ;
• à Papineauville : au Centre communautaire, route 148, de 13 h à 20 h ;
• à Laval : au Magasin M du Centre commercial Pont-Viau, 1055, boul. des Laurentides, de 14 h 30 à 20 h 30.

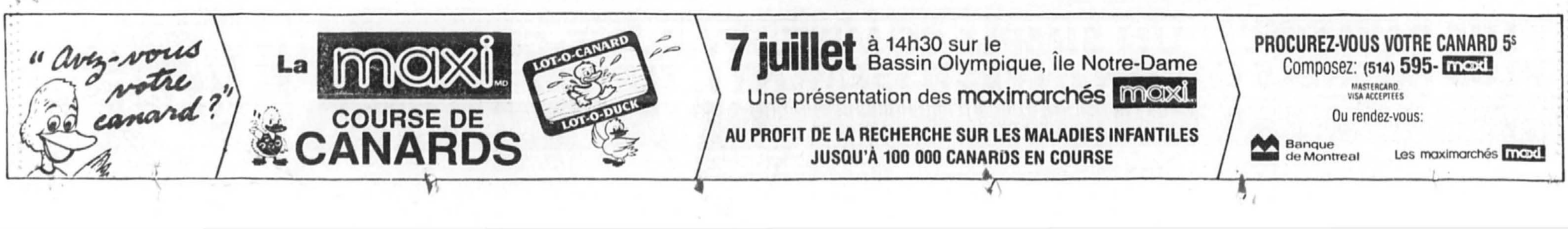
ABONNEMENT Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30	285-6911	ANNONCES CLASSEES Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h. à 17h.	285-7111
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détaillants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Presse	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement: numéro 1400» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

VENDREDI 5 JUILLET 1991 — 27-5-01



La Presse



PHOTOTHÈQUE *La Presse*

Shirley Théroux

L'affaire Raisinase: Shirley Théroux est libérée des accusations

YVES BOISVERT

■ Même si Shirley Théroux a fait la publicité d'un produit faussement amaigrissant Raisinase pendant des mois et même si elle était une des administratrices de la société qui en faisait la promotion, le juge Jacques Coderre, de la Cour du Québec, a conclu qu'elle n'avait absolument rien à voir avec la confection de ces annonces trompeuses qui ont suscité des ventes d'au moins 366 500 $.

Le juge Coderre a ainsi acueilli la motion de non-lieu présentée par Me Michel Massicotte, et a libéré, hier, Mme Théroux des 98 chefs d'accusation de publicité trompeuse qui pesaient contre elle.

«Elle n'a pas participé à la confection de la publicité», a soutenu avec succès Me Massicotte. «Les journaux (qui ont publié la publicité) ont été payés par Louis-Luc Roy (son ex-associé) et c'est lui qui supervisait la confection des annonces», a-t-il ajouté.

M. Serge Otis, de Consommation et Corporations Canada, a annoncé hier que le ministère public interjettera appel de cette décision.

Au début de la campagne de publcité de ces gellules à base de raisin, en 1987, les slogans étaient relativement sobres et accompagnés de mises en garde du genre: ce produit est efficace pour maigrir et combattre la cellulite... à condition de l'accompagner d'un régime à faible teneur en calories!

Les profits étaient de la même sobriété.

«On a écrit des slogans plus *punchés*, et c'est ce qui nous conduit ici aujourd'hui», avait déclaré l'ancien gérant de Mme Théroux, François Reny, ce printemps, devant le juge Coderre.

L'idée a porté fruit: les ventes se sont mises à progresser à un rythme épatant.

«Merci Raisinase!» disait d'ailleurs Mme Théroux avec beaucoup d'à-propos dans ces annonces, parues dans *Le Journal de Montréal* et *Écho Vedettes*.

«Au début de mon association avec François Reny pour la production de mon disque, il m'a recommandé d'essayer Raisinase pour mon problème de poids et de cellulite, pouvait-on lire dans la publicité. Devant les résultats obtenus, je n'ai pas hésité à endosser Raisinase et à le conseiller à mes parents et amis ainsi qu'au grand public.»

La mention recommandant d'accompagner Raisinase d'un régime avait été abolie.

Il a été démontré que ce produit n'a aucun effet amaigrissant et n'est d'aucune utilité pour combattre la cellulite.

N'empêche: on a vendu «entre 10000 et 20000 cures», affirme M. Otis. À 36,65 $ la cure, voilà qui représente des revenus appréciables.

Les deux anciens associés de Mme Théroux dans cette aventure, l'ex-avocat Louis-Luc Roy et François Reny, ont quant à eux été condamnés à des amendes de 15 000 $ et 3 500 $ après avoir reconnu leur culpabilité. Raisinase Inc. et une compagnie à numéro ont dû payer 15 000 $ et 5 000 $ pour les mêmes infractions.

La Sûreté du Québec saisit près de 100 kilos de drogue et 185 000 $ dans Côte-des-Neiges

DANNY VEAR

■ Quelque 30 kilos de cocaine, 60 kilos de haschisch et un montant d'environ 185 000 $, tel est le bilan de la perquisition que les policiers de la Sûreté du Québec ont mené, hier après-midi, dans un immeuble du quartier Côte-des-Neiges.

«La drogue saisie est évaluée à 23 millions sur le marché noir», indique Tom McConnell, porte-parole de la SQ.

Six Québécois anglophones et un Ontarien ont été arrêtés jusqu'à maintenant dans cette affaire.

«Ce sont des nouveaux venus dans le commerce de la drogue. Nos suspects sont de race blanche. Nous aurions bien aimé que cette saisie soit reliée à celles que nous avons réalisées récemment. Mais tel n'est pas le cas», note Pierre Lemarbre, autre porte-parole de la SQ.

Sans donner de raisons, les porte-parole de la SQ n'ont cependant pas voulu identifier plus clairement les suspects.

Les présumés trafiquants doivent comparaître ce matin au Palais de justice de Montréal.

Les enquêteurs de la SQ étaient sur cette affaire depuis quelques mois. Hier matin, ils ont amorcé l'opération finale. Vers 3h, ils ont investi l'appartement 205 du 5450 chemin de la Reine-Marie.

L'enquête devra cependant se poursuivre.

«Nous devrons tenter de prouver que l'argent saisi provient bien du trafic de la drogue. Si nous le faisons, nous pourrons saisir les biens et immeubles qui proviennent de ce trafic, conformément aux nouvelles dispositions du Code criminel sur le «blanchiment» de l'argent», note M. McConnell.

Selon les porte-parole de la SQ, la drogue était destinée aux marchés québécois et ontarien.

«Nous n'avons cependant pas idée de la provenance de la drogue pour le moment. Nos experts devront procéder à des analyses», souligne Pierre Lemarbre.

«C'est une saisie importante. Ça fait toujours cela de moins qui sera vendu à nos enfants», indique M. McConnel, visiblement satisfait du travail des enquêteurs de la SQ.

Depuis deux mois, de telles saisies sont nombreuses dans la région de Montréal.

À la fin juin, la SQ saisissait quelque 100 kilos de haschisch d'une valeur de 3,5 millions sur le marché noir.

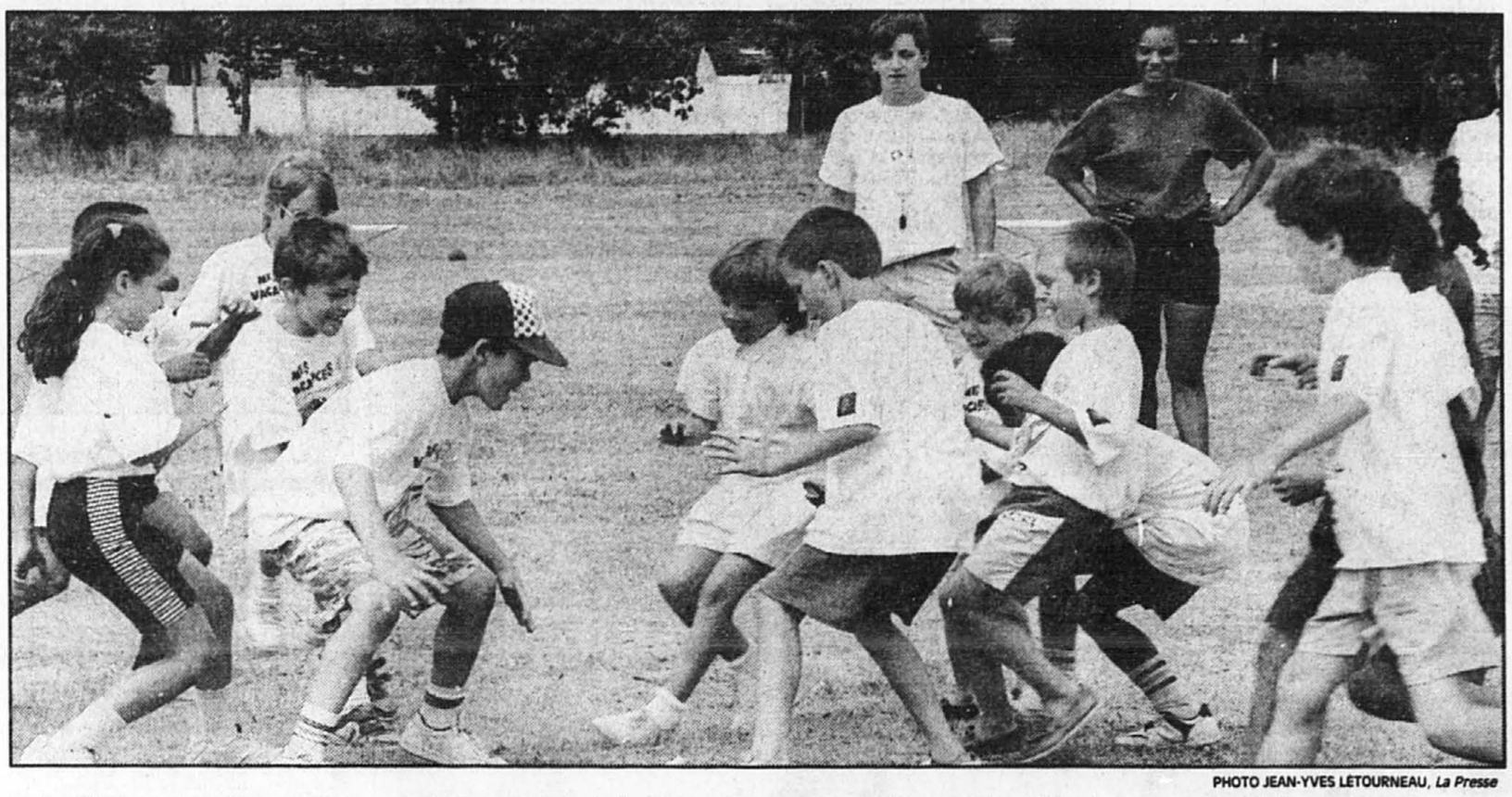


PHOTO JEAN-YVES LÉTOURNEAU, *La Presse*

Les enfants ont un «fun» du tonnerre: le jeu consiste à s'emparer le premier du témoin (dans l'herbe, au centre de la photo).

Les camps de jour pour enfants n'ont qu'un seul problème: leur popularité

PATRICK GONZALEZ

■ Aujourd'hui, les Punks et les Pétards sont en expédition en canot pendant que les Grenouilles et les Bulls pique-niquent au Mont-Royal. Ils ne risquent pas de rencontrer les Indiens ni les Schtroumfs qui font de même à l'île de la Visitation sinon au retour, au centre de loisirs L'Acadie où les attendent les Frèches et les Champions.

Pour beaucoup d'enfants, la fin des classes ne signifie plus le début des grandes vacances familiales comme on le dépeint encore dans les romans nostalgiques. C'est plutôt le début du camp de jour, où les bambins passeront leurs journées pendant que maman et papa travaillent.

Aux traditionnels «moniteurs» d'antan, qui accueillaient les enfants au petit bonheur dans les parcs, se sont substitués au fil des ans des organisations complexes qui accueillent un nombre déterminé de jeunes, beau temps, mauvais temps.

Au Club de vacances L'Acadie dans le quartier Bordeaux, ce sont 180 jeunes de 6 à 12 ans qui «débarquent» chaque matin, avec leur boite à lunch. On les répartit en neuf groupes aux noms colorés en veillant à conserver un ratio d'un moniteur pour vingt enfants.

Jocelyn Gauthier, responsable du camp L'Acadie, explique que, de plus en plus, les camps de jour offrent des activités éducatives, intéressantes et diversifiées aux jeunes qu'ils accueillent. «Ce n'est plus seulement pour les occuper».

La Ville de Montréal a établi 112 camps de jour recevant quotidiennement une moyenne de 12000 enfants de 6 à 12 ans, entre 9h 30 et 15h 30. Un million de dollars est consacré à ce service chaque année.

Pour chaque camp, la Ville fournit les locaux, les animateurs, ainsi que le matériel de base comme les ballons. Tout le reste doit être défrayé par les parents ou par des activités d'auto-financement gérées par le comité de loisir. C'est ce qui explique la disparité des services offerts et des coûts d'inscription entre les camps.

Au camp L'Acadie, il en coûte 15$ par semaine. Mais on doit débourser 30$ supplémentaires si l'on désire le service de garde, de 7h à 9h 30 et de 15h 30 à 18h. Les services de garde sont gérés par le comité de loisirs et ne sont pas subventionnés comme les camps. Francis Bazinet, 10 ans, est inscrit au service de garde. Après une journée passée à jouer et à courir avec ses amis, il ne déteste pas regarder un film d'Astérix sur vidéo avec un popcorn, en attendant que sonnent 18h.

Chaque animateur, des étudiants de cégep pour la plupart, est accompagné d'aide-animateurs bénévoles. Il s'agit de jeunes de 13 à 16 ans parmi les plus motivés des années précédentes. Désormais trop vieux pour les camps de jour, Rabih Sebaaly, 13 ans, est aide-animateur cette année. «J'aime beaucoup les jeunes et je m'amuse avec eux». L'emploi de bénévoles, et de parents à l'occasion des sorties, permet de hausser le ratio animateur-enfants qui demeure inférieur à celui des camps privés.

Bien que les camps desservant une clientèle plus fortunée peuvent réclamer des coûts plus élevés et offrir davantage de sorties aux enfants, tous les camps ont un accès gratuit aux institutions municipales comme le jardin botanique ou le planétarium. Par ailleurs, la Ville tâche de combler les différences de services à l'aide de projets *Défi* du gouvernement fédéral qui permettent l'embauche d'animateurs supplémentaires.

Pas de place pour tout le monde

Le problème principal des camps de jour demeure leur popularité. Selon Mme Marjolaine Morin, responsable des camps de jour à la Ville de Montréal, la demande dépasse de loin le nombre de places disponibles. Si l'on répondait à toutes les demandes, ce sont environ 4000 enfants de plus par jour que l'on accueillerait. «90 p. cent des places sont prises dès le premier jour des inscriptions».

Un parent peut toujours choisir d'inscrire son enfant dans un camp de jour privé mais ce n'est pas à la portée de toutes les bourses. Plusieurs sont par ailleurs tout aussi bondés.

Au camp bilingue «Champions» du Collège Notre-Dame, par exemple, on accueille les jeunes pour 137$ par semaine, plus 8$ si l'on retient les services de garde. On y compte cependant un animateur pour six enfants.

Ces camps ne reçoivent pas de fonds publics. Ils offrent souvent une approche plus spécialisée, une panoplie d'activités plus diversifiée et surtout, un meilleur ratio animateur-enfants. Le Camp musical d'été de Montréal, par exemple, donne des cours de musique aux enfants et leur fournit des instruments. La clientèle doit être aisée pour acquitter les frais de 115$ par semaine.

La Ville offre aussi des camps spécialisés comme celui des «Petits débrouillards» où les enfants s'initient à la science et aux secrets de l'environnement. Il en coûte 75$ pour une semaine mais le nombre de places est très limité.

STCUM: les usagers se plaignent surtout des injures et de l'impolitesse des employés

JEAN DION

■ Les personnes qui se donnent la peine d'adresser des plaintes à la STCUM reprochent principalement aux employés de la société de transport leur langage injurieux ou leur impolitesse. C'est ce qui ressort de l'étude des plaintes qui ont été déposées en 1990 auprès du Service des relations publiques et communautaires de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM).

En tout, sur quelque 2240 commentaires écrits adressés à la Société l'an dernier, 133 ont été retenus par le comité d'examen des plaintes de la STCUM, soit 6 p. cent. Plus de la moitié (81 cas) portaient sur le langage injurieux ou l'impolitesse, les autres comportements reprochés à des membres du personnel de la STCUM étant la conduite dangereuse (39 cas), le harcèlement (8), la discrimination et le racisme (5).

Ces données sont contenues dans le rapport annuel du comité d'examen, présenté au conseil d'administration de la STCUM.

Les 2240 lettres constituent une hausse d'environ 32 p. cent par rapport à 1989 alors que 1697 commentaires avaient été formulés auprès de la Société. Le nombre de situations présentées au comité d'examen a toutefois diminué, ayant atteint 157 en 1989.

Pour la première moitié de 1991, la Société de transport a, par ailleurs, reçu 1154 commentaires, dont 90 ont été traités par le comité, a indiqué à *La Presse* M. Michel Leboeuf, attaché de presse à la STCUM.

Traitement des plaintes

Lorsqu'une plainte est soumise, elle fait d'abord l'objet d'une enquête menée par le service des relations publiques de la STCUM. Celui-ci juge alors de la pertinence de transmettre le dossier au comité d'examen.

Les cas moins importants qui ne sont pas soumis au comité sont soit non fondés, soit réglés «à l'interne», dit M. Leboeuf.

Quant aux plaintes retenues, elles font l'objet de recommandations de la part du comité et sont ensuite transmises au gestionnaire responsable du secteur de travail de l'employé fautif. Selon la gravité de l'offense, la pénalité imposée peut aller jusqu'à une amende ou une suspension, mais ces cas sont rares. «La plupart du temps, il s'agit d'un simple rappel à l'ordre.»

Les employés le plus souvent touchés par les plaintes sont les chauffeurs d'autobus et les changeurs du métro, ceux-ci entretenant le contact le plus direct avec le public, précise M. Leboeuf.

Le comité d'examen des plaintes, créé en 1987, se réunit chaque mois pour analyser les griefs soumis à la Société. Il est formé de neuf membres, soit quatre gestionnaires de la STCUM et cinq citoyens représentant divers groupes cibles constituant la clientèle du transport en commun à Montréal.

Ceux-ci sont MM. Robert Kouri, président du comité et président sortant du comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales de la CUM, et Normand Parisien, directeur de Transport 2000, ainsi que Mmes Yvonne Morissette, du Forum des citoyens âgés, Magdalena Natkaniec, étudiante et représentante de la jeunesse, et Fran Riley, représentante des minorités visibles.

Meurtre de l'agent Phaneuf: la police cherche une nouvelle piste

MARCEL LAROCHE

■ Après avoir suivi une fausse piste pendant près d'une semaine, les enquêteurs de la police de la Communauté urbaine de Montréal reprennent à zéro leurs recherches dans l'espoir d'élucider l'assassinat du policier Yves Phaneuf, abattu en pleine rue d'une balle à la tête, il y a exactement 17 jours, à Verdun.

Le jeune policier de 25 ans qui ne comptait que deux ans de service à la police de la CUM est mort aux petites heures du matin, le mercredi 19 juin dernier, au moment où il tentait d'intercepter un individu circulant à bicyclette, dans le secteur de l'aqueduc de Montréal, boulevard Saint-Joseph, à Verdun.

Au cours de cette intervention de routine, au moment où il était seul à bord d'une auto-patrouille, le policier en uniforme a été désarmé par ce cycliste au torse nu et abattu à bout portant avec sa propre arme de service, un revolver .38 qui n'a toujours pas été retrouvé.

Moins de deux jours après cet attentat, les policiers apprenaient qu'un Verdunois se vantait auprès de ses amis d'être l'auteur de ce crime.

Pendant plusieurs jours, des enquêteurs de la section des homicides de la CUM ont fait du porte-à-porte dans le secteur de l'avenue Verdun et des rues Saint-Joseph et Caisse, interrogeant plus d'une centaine de personnes susceptibles d'avoir vu l'assassin prendre la fuite à pied après son crime.

Après avoir travaillé sans relâche pendant plusieurs jours, les policiers procédaient, le jeudi 27 juin, à plusieurs descentes dans des résidences du sud-ouest de Montréal.

Au cours de cette opération d'envergure, croyant avoir enfin démasqué le mystérieux cycliste au torse nu, les enquêteurs ont appréhendé quatre ou cinq individus.

Conduits au quartier général de la rue Bonsecours pour fin d'interrogatoire, toutes ces personnes ont été relâchées quelques heures plus tard, à l'exception d'un homme de 28 ans soupçonné d'avoir tué de sang-froid le policier Phaneuf.

Ce n'est que plus tard, après avoir flanché lors de son passage au détecteur de mensonges, que cet individu a finalement avoué avoir menti en se disant l'auteur du meurtre de l'agent Phaneuf tout simplement pour impressionner ses copains.

Au cours des derniers jours, les sergents-détectives Guy Préfontaine et Roger Pilon, de la section des homicides de la CUM, ont donc réorienté leur travail dans l'espoir de mettre la main au collet de ce mystérieux «assassin à la bécane» toujours au large.



L'agent Yves Phaneuf.

ALCAN
FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL
Labatt Bleue
LES GRANDS CONCERTS
Desjardins
Au Théâtre Maisonneuve
En collaboration avec
La Presse
FM 96 CJFM

LES VOIX DIVINES CE SOIR, 18 h
SHIRLEY HORN TRIO ·
ABBEY LINCOLN ET SES MUSICIENS

Le remorquage des voitures, une industrie... organisée!



SUZANNE COLPRON

■ Une voiture de dépannage vient spontanément vous offrir ses services. Vous croyez lui payer le seul prix du déplacement de votre voiture accidentée?

Détrompez-vous. Règle générale, les chauffeurs de dépanneuse empochent de 10 à 20 p. cent de l'évaluation des réparations à faire lorsqu'ils traînent la voiture accidentée dans un garage de leur choix.

Les entreprises spécialisées qui font la chasse aux accidents possèdent en effet des ententes avec certains garages. Et pas seulement avec de petits. Des concessionnaires acceptent aussi de leur donner un pourcentage de la facture des réparations en échange d'automobiles accidentées. La plupart offrent 15 p. cent de l'estimation des travaux à effectuer.

«On ne pourrait pas vivre sans le pourcentage», assure un entrepreneur qui préfère taire son nom. Dans ce métier, vaut mieux ne pas trop parler si on veut continuer à travailler.

«C'est pareil pour les garages, ajoute-t-il. Ils ne survivraient pas sans nous.»

La moyenne des coûts de réparation étant de 3000 $, les propriétaires de dépanneuses empochent environ 450 $ par accident en sus du tarif qu'ils exigent pour le remorquage d'un véhicule accidenté. Lorsqu'il agit comme chauffeur pour le compte d'une compagnie, l'employé remet la moitié de cette somme à son employeur et conserve 7,5 p. cent de l'estimation des réparations.

Les policiers ne sont pas sans savoir que plusieurs compagnies agissent de cette façon. Dans certains quartiers, on prétend même qu'ils favorisent certains remorqueurs.

Mais les affaires ont déjà été plus florissantes.

«Il y a deux ans, confie le chauffeur, 10 gars pouvaient ramasser jusqu'à 130 autos par mois. Aujourd'hui, c'est beaucoup moins. Mais on fait autant d'argent car le coût des réparations est supérieur.»

En fait, les choses ont changé avec l'arrivée des ordinateurs dans les autos-patrouille de la police de la CUM. Avant septembre 1990, les appels étaient acheminés aux policiers sur une seule fréquence radio. Les dépanneurs n'avaient qu'à écouter les ondes pour capter les appels d'accidents et se précipiter sur les lieux.

Mais depuis l'arrivée des ordinateurs, les policiers reçoivent les appels dans leurs autos-patrouille. Aussi, les dépanneuses ne peuvent-elles plus les entendre sur les ondes. Ils ne captent que les seuls appels d'accidents avec blessés acheminés à Urgences-santé.

Les clients sont aussi plus réticents à accepter leurs services. «La mauvaise publicité sur les remorqueurs nous rend la vie difficile, admet le chauffeur. Avant, on pouvait parler d'un automobiliste sur dix qui refusait de faire affaire avec nous. Maintenant, c'est un sur cinq.»

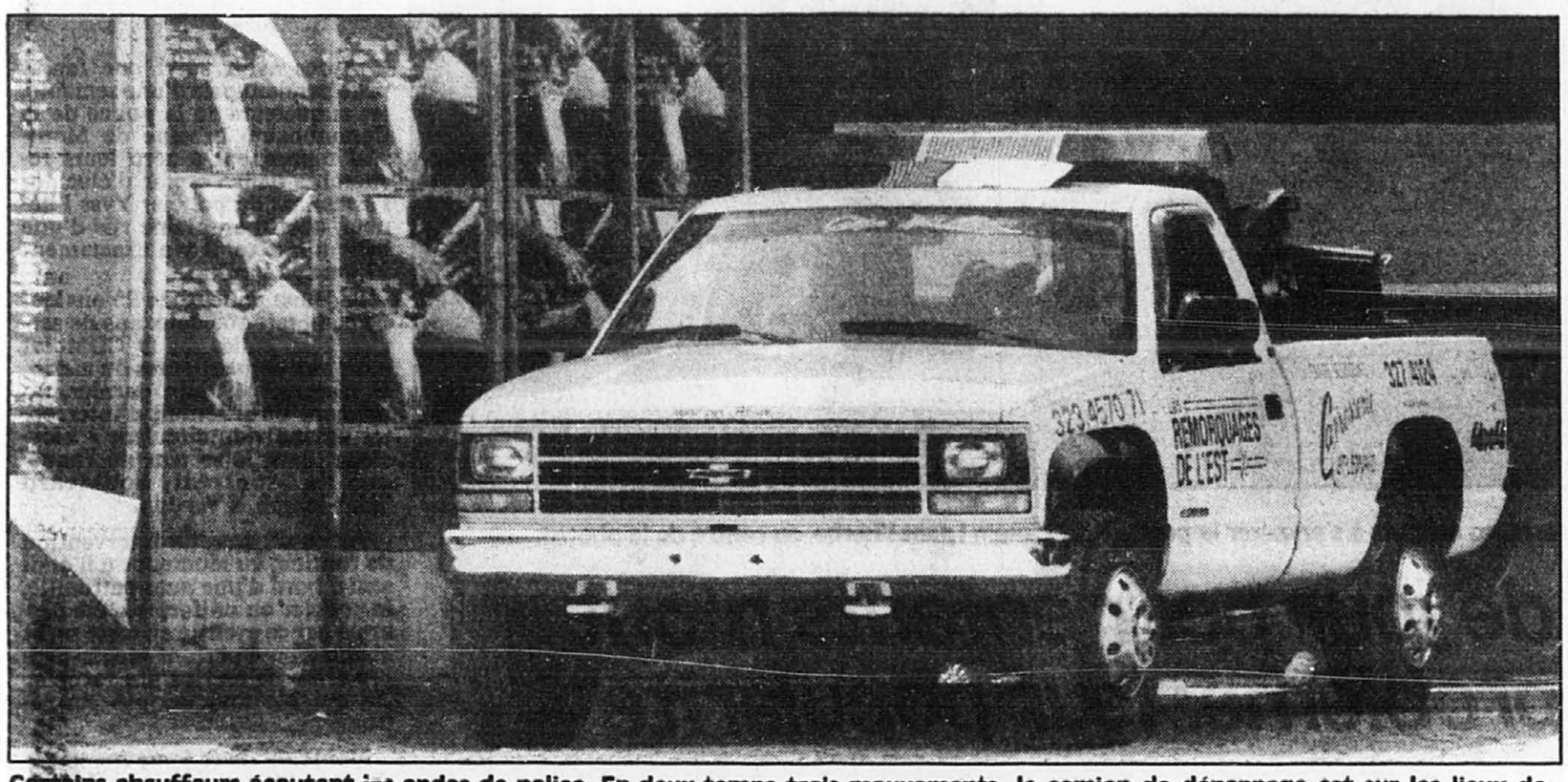
Les meilleurs jours demeurent les jeudis, vendredis et samedis.

Mais pour éviter la trop grande compétition, les compagnies de remorquage s'approprient des territoires, explique-t-il. Une entreprise couvrira, par exemple, les postes de police 51, 52, 53, au nord de Montréal, tandis qu'une autre répondra aux appels reçus dans les postes du centre-ville.

Certains chauffeurs, stationnés à des endroits bien précis, écoutent les ondes en attendant le prochain appel. D'autres, en revanche, circulent dans les rues en espérant offrir leurs services à un automobiliste en panne.

Lorsque deux dépanneuses arrivent sur les lieux d'un accident en même temps, ils tirent à pile ou face pour décider qui pourra rester... et qui devra partir.

«Mais dans le nord de la ville, les gars jouent aux bras, précise le remorqueur. Les gars de l'Est payent pour les chauffeurs qui conduisent en fou dans le nord. Depuis l'accident mortel de dimanche (16 juin), la police a augmenté sa surveillance à Montréal.»



Certains chauffeurs écoutent les ondes de police. En deux temps trois mouvements, le camion de dépannage est sur les lieux de l'accident.

Conducteur de dépanneuse accusé de négligence criminelle

■ La police de la Communauté urbaine de Montréal a déposé, hier, des accusations de négligence criminelle causant la mort contre le conducteur de la dépanneuse qui a heurté une fourgonnette, dans la nuit du samedi au dimanche 16 juin.

Cet accident, qui a entraîné le décès d'une femme de 34 ans, rue Jarry près de Boyer, est le deuxième à survenir en neuf mois à Montréal. Le 18 septembre 1990, un autre automobiliste a perdu la vie dans une collision avec une dépanneuse, au coin des rues Crémazie et Léonardo da Vinci, dans le nord de la ville.

Mais c'est la première fois que des accusations criminelles sont portées contre un chauffeur de dépanneuse. Le type à l'emploi de la compagnie Remorquage Relais doit comparaître au Palais de justice de Montréal à une date ultérieure. Il risque une peine d'emprisonnement à perpétuité s'il est reconnu coupable.

La chasse aux accidents n'est pas un phénomène nouveau à Montréal. Plusieurs entreprises de dépannage en font leur spécialité. Leurs chauffeurs, stationnés à des endroits stratégiques, écoutent nuit et jour les ondes radio de la police pour filtrer les appels. Ils captent également les ondes d'Urgences-santé.

Premiers arrivés, premiers servis.

Pour mettre un frein aux courses folles dans les rues de Montréal, l'administration du maire Jean Doré entend réglementer ce commerce d'ici l'an prochain. Mais elle doit d'abord présenter une demande d'amendement à Québec car la charte de la Ville de Montréal ne lui permet pas de légiférer dans ce domaine.

Montréal souhaiterait diviser la ville en zones comme le ministère des Transports le fait pour l'autoroute Métropolitaine. Les autorités pourraient alors agir par appels d'offres et allouer des contrats à des compagnies dans chaque zone, pour une période déterminée. On éviterait ainsi la compétition entre les compagnies.

Transports Québec procède déjà de cette façon pour la Métropolitaine qui est séparée en trois sections. Une entreprise voit au remorquage des véhicules dans chaque tronçon de l'autoroute.

«On n'aurait pas de mal à vivre avec un règlement comme celui-là», assure directeur de la section circulation de la police de la CUM, M. Roch Gosselin. «Ce serait certainement mieux que la situation actuelle.»

Mais ce n'est pas avant décembre que la Ville pourra présenter une requête d'amendement de sa charte au gouvernement. Dans la meilleure des hypothèses, un projet de règlement sera déposé au printemps 1992.

Pourtant, il y a trois ans, l'Association canadienne des compagnies de remorquage avait soumis aux autorités de Montréal un projet de règlement semblable à celui que le Ville compte déposer l'an prochain afin d'éliminer la compétition entre les entreprises.



PHOTO *La Presse*

Il y a les chasseurs d'accidents et il y a les conducteurs de dépanneuse chargés de libérer la voie publique des véhicules stationnés illégalement dans le centre-ville de Montréal.

«On voulait justement éviter que ne surviennent des accidents comme celui qui s'est produit dans le nord de Montréal il y a trois semaines», lance M. Yvon Maisonneuve, président de l'organisme, fondé en 1986.

En attendant, seul un règlement municipal s'appliquant aux dépanneuses interdit d'offrir, moyennant considération, ses services à toute personne, de l'inviter à entrer ou à se rendre dans une place d'affaires.

Mais encore faut-il prouver que le chauffeur de la dépanneuse a offert ses services. Quel automobiliste aurait envie de perdre une journée en cour pour témoigner contre un chauffeur qui n'a rien fait d'autre que de lui proposer un service dont il avait besoin?

De Saint-Léonard à Outremont

Trente-sept compagnies privées détiennent actuellement un permis municipal (ces permis sont émis au coût de 221 $ par an) pour offrir ce genre de service. Mais, curieusement, on en compte 93 dans les pages jaunes.

Les policiers de la CUM, qui travaillent dans les postes de police situées à Montréal, ne recommandent pas aux automobilistes de choisir telle entreprise plutôt que telle autre. Mais si le conducteur de la voiture accidentée doit être transporté à l'hôpital, on fait remorquer l'auto par un employé de la Ville.

Même chose pour les véhicules abandonnés ou mal garés. Toute voiture impliquée dans un accident mortel ou dans un crime est aussi remorquée par la Ville à la fourrière municipale, pour fins d'enquête.

Ailleurs, dans les 27 autres municipalités de la CUM, les choses se passent différemment. Les autorités accordent des contrats à des compagnies privées lorsque les villes ne possèdent pas de service municipal comme à Montréal. Ainsi en est-il, par exemple, à Outremont et à Saint-Léonard.

Le lieutenant Claude Mathieu, du poste 32 à Outremont, explique: «Nous avons un contrat d'exclusivité depuis 10 ans avec Remorquage Outremont. Les policiers suggèrent fortement aux clients de faire affaire avec cette compagnie même lorsqu'ils ne sont pas blessés. À Montréal, par contre, les policiers se contentent de faire des mises en garde contre certains remorqueurs.»

Le propriétaire de Remorquage Outremont, M. Normand Pilon, ne se plaint pas. «Les gars des autres compagnies ne viennent pas à Outremont parce qu'ils peuvent avoir des amendes de 300 $ à 600 $», affirme-t-il. Le coût d'un remorquage est moindre pour les citoyens de la ville: 45 $ contre 65 $ pour les gens de l'extérieur.

Le propriétaire du garage Enzo détient lui aussi un contrat d'exclusivité pour le dépannage dans le territoire de Saint-Léonard. Tout le monde s'entend pour dire que là réside la meilleure solution. Reste à savoir qui obtiendra les futurs contrats.

loto-québec

RÉSULTATS loto-québec

Tirage du 91-07-03

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

6 11 15 25 40 46

No complémentaire: 12

	GAGNANTS	LOTS
6/6	1	2 207 651,70$
5/6+	4	165 573,80$
5/6	249	2 127,80$
4/6	13 611	74,60$
3/6	260 584	10,00$
VENTES TOTALES:		15 602 541,00$
PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF) :		2 300 000,00$
PROCHAIN TIRAGE:		91-07-06

Tirage du 91-07-03

Extra® Vous pouvez jouer jusqu'à 20 h les soirs de tirage

NUMÉROS	LOTS
449351	100 000 $
49351	1 000 $
9351	250 $
351	50 $
51	10 $
1	2 $

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



PHOTO JEAN GOUPIL, *La Presse*

«J'ai été stupide. Dans l'énervement, a confié Huguette Provost, j'ai oublié que mon concessionnaire se trouvait à deux rues de là.»

Huguette Provost a eu sa leçon: «J'ai été stupide»

■ Le 27 février 1989, 16 h. Huguette Provost a un moment de distraction. Trop tard, une voiture vient d'emboutir la sienne, côté passager.

Debout, sur le trottoir, au coin de la rue Notre-Dame et de la 16e avenue, à Lachine, elle attend la police lorsqu'un jeune homme s'approche pour lui offrir ses services. Il se présente et lui remet sa carte: «S.H. Remorquage. Spécialité: accident. Voiture de *courtoisie* disponible».

Mme Provost l'ignore encore, mais cette rencontre va lui coûter 250 $ et lui causer un tas d'ennuis.

— Non, merci, dit-elle. Je vais appeler le CAA. Je suis membre et je n'aurai pas à payer les frais de remorquage.

— Avec moi, ça ne vous coûtera rien non plus, lui assure-t-il. Et on vous fournira une auto gratuitement pendant les réparations.»

Intriguée, Mme Provost lui demande qui l'a envoyé sur les lieux de l'accident. Elle a du mal à s'expliquer comment il se fait que lui et son compagnon de travail soient déjà sur les lieux de l'accident alors que les policiers ne sont pas encore arrivés.

— C'est la police qui m'a dit de venir, affirme le jeune homme.

— Vraiment? lance-t-elle, incrédule.

— Nous sommes autorisés, lui dit-il d'un ton ferme.

Mme Provost se renseigne sur l'adresse du garage avec lequel il fait affaire. Il se trouve rue Gauron, à Saint-Pierre, à moins d'un kilomètre de là, lui indique le jeune homme. Mme Provost accepte-t-elle de lui confier son auto dont les dommages s'élèvent à environ 3000 $.

...dans l'énervement

La police arrive sur ces entrefaites. Le remorqueur remet sa carte au policier. Un geste qui met Mme Provost en confiance. Le policier pose ensuite quelques questions et invite la propriétaire de l'auto à remplir les formulaires dans son véhicule de patrouille.

«J'étais toute seule, dit-elle. Avoir été avec mon fils, je n'aurais jamais accepté la proposition du remorqueur. J'ai été stupide. Mon concessionnaire se trouvait à deux rues de là. Mais dans l'énervement, je n'y ai pas pensé. J'avais juste hâte qu'on enlève mon auto. Elle était restée au milieu de la rue et nuisait au trafic.»

Dans la voiture de police, Mme Provost demande au policier si c'est bien lui qui a envoyé la dépanneuse sur les lieux.

— Il était là avant vous, fait-elle remarquer.

— Non, madame, c'est pas la police. Ces gars-là peuvent capter nos ondes dans leur camion et se rendent sur les lieux des accidents.

Une fois la voiture fixée à la dépanneuse, Mme Provost monte dans le camion aux côtés des deux types de la compagnie S.H. Remorquage. Elle sursaute en constatant que le conducteur passe tout droit, rue Gauron.

— Où allez-vous? demande-t-elle, inquiète.

— On va à un autre garage, répond-il. Ici, on a seulement une auto qu'on pourrait vous passer en attendant que la vôtre soit réparée et c'est une Lincoln. Vous ne voudriez pas rouler en Lincoln, n'est-ce-pas?

— Et où est situé cet autre garage?

— Avenue Royale, précise le chauffeur.

Du coup, Mme Provost croit que cette rue se trouve à Montréal-Ouest, non loin de là. Mais ce n'est pas le cas. Le chauffeur passe une nouvelle fois tout droit et s'engage sur l'autoroute Décarie. Cette fois, c'en est trop.

Malhonnête et menteur

«Je me démenais comme un diable dans l'eau bénite, se rappelle Mme Provost. Je leur criais qu'ils étaient malhonnêtes et menteurs et j'ai exigé qu'ils fassent demi-tour et reviennent à Lachine ou à Saint-Pierre. Je ne pouvais tout de même pas me jeter en bas du camion.»

Vingt kilomètres... plus loin, ils arrivent chez Carrosserie Liban, dans le nord de la ville. Mme Provost appose sa signature au bas d'une feuille et accepte de laisser sa voiture au garage pour qu'on y effectue les réparations nécessaires. Elle quitte ensuite cet endroit avec les types de la dépanneuse pour aller louer une voiture. Puis, un des deux gars la reconduit chez elle parce qu'elle refuse de prendre le volant sur l'autoroute Décarie.

Puis, quelques heures plus tard, Mme Provost pense à cette histoire et décide de récupérer son auto. Elle ne fait pas confiance aux employés du garage et téléphone à un autre enrtreprise en qui elle a confiance. Son fils rapporte la voiture louée pendant qu'une dépanneuse va chercher son auto accidentée chez Carrosserie Liban.

Le propriétaire du garage exige 170 $: 90 $ pour le remorquage, 30 $ pour deux jours d'entreposage (l'auto reste moins de 15 heures au garage) et 50 $ pour la location de l'auto. Mme Provost doit acquitter une nouvelle facture de 90 $ pour faire remorquer sa voiture à Lachine.

Le 4 juillet 1989, elle décide d'intenter des procédures contre le garage. Impossible de poursuivre le propriétaire de la dépanneuse parce que la seule facture qu'elle possède vient de Carrosserie Liban. En cour, le propriétaire du garage assure qu'il n'a rien à voir là-dedans. Il se contentait de donner 90 $ par auto accidentée à S.H. Remorquage pour qu'il lui fournisse du travail.

Le juge donne raison à Mme Provost mais le garagiste s'en tire à bon compte. Il n'a pas à rembourser la facture de 170 $ parce que Mme Provost a été dédommagée entre-temps par son assureur. Pour bien faire, il faudrait que la compagnie d'assurances poursuive le garage.

«Je me disais: Faut pas que je me fasse prendre, et je me suis fait avoir.» Après coup, Mme Provost a constaté que là où on avait promis de la conduire, rue Gauron, à Saint-Pierre, il n'y a pas de garage...

L'ex-délateur Bernard Provençal veut réintégrer ses quartiers de Parthenais

ANDRÉ CÉDILOT

■ Bernard Provençal n'a jamais caché être un criminel, mais aujourd'hui il se dit victime de sa réputation.

Sans doute le plus célèbre délateur qu'a connu le Québec, Big Ben est détenu à la prison à sécurité moyenne de La Macaza, près de Mont-Laurier, où il purge une sentence de neuf ans pour des affaires de meurtre et de vol.

Craignant pour sa vie — il a identifié au moins 75 bagnards susceptibles de lui en vouloir à cet endroit — Provençal, 47 ans, supplie depuis huit mois les autorités de le transférer dans une prison provinciale. Une demande officielle a été présentée par son avocate, Me Loriane Séguin, le 16 avril dernier.

«La situation est invivable. Il doit constamment se méfier des autres détenus. Jusqu'à maintenant, il s'en est tiré grâce à son instinct de survie...», soutient Me Séguin.

Selon elle, Provençal, un homme intelligent, n'a jamais eu la possibilité de se réhabiliter, même durant les années où il collaborait avec la Justice québécoise. C'est pourquoi, outre des raisons de sécurité, il veut retourner au quatrième étage de Parthenais — où logent habituellement les délateurs — et suivre un programme de thérapie afin de s'en sortir une fois pour toutes.

A cause de son lourd passé judiciaire et de sa conduite jugée pour le moins douteuse en prison, le directeur de La Macaza, M. Paul-André Beaudry, recommande plutôt son transfert au pénitencier de Port-Cartier, où sont placés les bagnards dont la vie est menacée dans les autres institutions carcérales.

«L'envoyer à Port-Cartier, c'est carrément l'exécuter!, hurle Me Séguin. C'est le pénitencier où se trouvent les durs de durs et où il y a le plus de violence au Canada. Ce serait facile de passer un contrat sur sa tête...» De son point de vue, Provençal, même s'il n'est plus délateur, constitue un cas de protection particulier puisqu'il a dénoncé plus de 250 gangsters et fourni des informations sur des centaines de crimes.

Quolibets, menaces...

Depuis son incarcération en janvier 90, quel que soit le pénitencier où il a été gardé, Provençal est constamment la cible de quolibets, voire de menaces des autres détenus. Deux d'entre eux se sont même querellés à son sujet, l'un le traitant de tous les noms et l'autre prenant sa défense. «Je choisis ceux à qui je parle, et quand ça devient trop *hot* je me réfugie dans ma cellule», a-t-il expliqué à *La Presse* au cours d'une entrevue dans sa geôle des Hautes-laurentides.

Pour éviter les ennuis, il se mêle évidemment peu aux autres pensionnaires et prend généralement ses repas le dernier. Jusqu'à tout récemment, il travaillait à la buanderie de La Macaza, où il n'y a qu'un seul autre détenu en fonction. Il s'est aussi développé un réseau d'informateurs à l'intérieur des murs. «Je mets toutes les chances de mon côté», a-t-il dit.

Au pénitencier à sécurité maximale de Drummondville où il a passé quelques mois l'an passé, il est presque continuellement demeuré en isolation. Depuis la mi-mai, il a aussi été mis à l'écart à La Macaza — il passe 23 heures sur 24 en cellule — où la direction l'accuse d'avoir comploté avec trois autres détenus pour faire entrer une arme à l'intérieur des murs afin de faire croire qu'on voulait attenter à sa vie en prison.



Bernard Provençal

PHOTO *La Presse*

Cette machination, écrit un dirigeant de l'établissement, M. Claude Labelle, avait pour but de nous convaincre que sa vie est en danger et de lui accorder son transfert à Parthenais.

En guise de punition, deux de ses présumés complices ont été déplacés à l'Institut Leclerc, tandis que le troisième prendra bientôt le chemin de Port-Cartier.

«C'est un coup monté. Je n'ai rien à voir là-dedans. Depuis mon arrestation, on cherche par tous les moyens à m'expédier à Port-Cartier. On a même expédié du courrier là-bas à mon intention...» allègue Provençal.

On le craint...

Il croit qu'on lui en veut parce qu'il pourrait mettre plusieurs personnes (policiers, avocats et hauts fonctionnaires) dans le pétrin en dévoilant les dessous du projet Echo et du fonctionnement du système des délateurs dans les années 80.

À l'été de 86, Provençal avait fait toute une série de révélations aux autorités de la police de la CUM concernant les agissements de certains policiers. Une enquête interne avait été ouverte et un détective, qui a pris sa retraite peu après, avait été réprimandé.

Provençal a récidivé l'an dernier en portant plainte cette fois auprès de la nouvelle Commission de déontologie policière. Celle-ci a clos le dossier six mois plus tard, affirmant que les enquêtes menées par la section des Affaires internes de la police de la CUM avaient été faites correctement.

Selon le commissaire Fernand Côté, qui a déposé son rapport le 19 décembre dernier, il n'y avait pas moyen non plus de faire corroborer par qui que ce soit les faits dénoncés par l'ancien délateur vedette du projet Echo.

Les révélations de l'ancien délateur Yvan Beaupré, également emprisonné à La Macaza — il a pour sa part refusé de rencontrer *La Presse*, a fait savoir un porte-parole du Service correctionnel — avaient par ailleurs provoqué la création d'une commission d'enquête présidée par le juge Guy Guérin dont le rapport, reporté d'un mois à l'autre, est attendu avec impatience. Son mandat porte essentiellement sur le témoignage des délateurs devant les tribunaux.

Cinq compagnies mises à l'amende

Presse Canadienne

SAINTE-FOY

■ Quatre entreprises québécoises viennent d'être condamnées à payer des amendes de 5000$ chacune pour avoir enfreint une fois le Règlement sur les déchets dangereux, tandis qu'une cinquième versera 7800$ car elle a enfreint à trois occasions ce règlement, a fait savoir hier le ministère de l'Environnement.

En avril 1990, la compagnie Les Produits forestiers Bellerive Ka'n'enda, de Mont-Laurier, n'a pas entreposé dans un récipient étanche les transformateurs dont le liquide devait être vidangé. À la même date, cette entreprise n'avait pas de registre d'inspection des équipements d'entreposage de déchets dangereux, ni d'affichage.

Pour ces trois infractions, elle a été condamnée à des amendes respectives de 5000 $, 2500 $ et 300 $.

Les Entreprises Ecolocycles, de Sainte-Hyacinthe, et Sanivan, de Pointe-aux-Trembles, ont transporté des huiles usées — respectivement, en mars et en avril 1989 —, sans que ce déchet ne soit accompagné d'un manifeste dûment complété, contrairement aux dispositions du Règlement sur les déchets dangereux.

Quant à la compagnie Les Ventes Médaillon Ford, elle a été condamnée pour avoir accepté de recevoir ces huiles usées sans être autorisée à exploiter un centre de transfert, de traitement ou de réutilisation de tels déchets.

Finalement, la compagnie Camoplast, de Kinsbury, devra payer 5000$ pour avoir rejeté des huiles usées dans la rivière aux Saumons, en avril 1989.

La République dominicaine ne porte pas chance à tous les Québécois

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Des investisseurs québécois, attirés par des projets de construction immobilière en République dominicaine, dans la ville de Sosua et sa région, notamment, vivent des jours difficiles.

Les services offerts dans de grands complexes d'appartements-hôtels (comprenant des blocs d'habitations et de somptueuses villas) ont, en plusieurs cas, été interrompus et sont devenus «des éléphants blancs». Plusieurs Québécois ont, perdu de fortes sommes. Les travaux de construction de certains complexes sont interrompus.

Ces faits ont été signalés de diverses sources, hier.

Le gérant de l'hôtel Colima Sol y Mar, de Sosua, M. Rosaire Roy, membre de l'Association des hôteliers de ce pays et originaire de la Yamaska, a regretté que certains promoteurs québécois imprudents nuisent à la réputation de leurs compatriotes. Il est «très regrettable», a-t-il dit, qu'à cause de certains procédés douteux, plusieurs Québécois aient été entraînés dans des aventures immobilières périlleuses.

Selon M. Roy, l'un des investisseurs, M. Jean-Marc Lasnier, se trouvait hier même au Palais de justice de la République dominicaire pour tenter de sauver sa mise.

L'un des complexes en difficulté, dans lequel M. Lasnier a investi, se nomme Camino del Sol de Cabarete (un village situé à 15 minutes de Sosua). Le principal promoteur de ce complexe, selon M. Roy, serait lui-même québécois.

Camino del Sol est un complexe d'appartements-hôtel en copropriété (plus de cent unités) et de villas. Ces immeubles devaient être loués par leurs administrateurs aux groupes de touristes de passage. Les copropriétaires devaient aussi personnellement se réserver du temps d'occupation. Ce complexe est actuellement fermé — il est «vide» — et la deuxième phase de sa construction n'est pas terminée. La construction de cette seconde phase aurait été entreprise par des entrepreneurs en construction de Montréal.

Un autre complexe, le Tierra del Sol (300 unités) poursuit M. Roy, éprouve des difficultés lui aussi.

Selon l'hôtelier, des investisseurs allemands ayant perdu confiance dans certaines affaires québécoises se sont retirés. Les promoteurs de voyages refusent d'envoyer des clients dans ces complexes qui vivent «de grandes difficultés».

Un expert international en investissements immobiliers, M. Pierre Allard, a expliqué à *La Presse*, hier, que des acheteurs d'immeubles en copropriété sont imprudents. Dans les contrats qu'ils signent, dit-il, les acheteurs prennent la responsabilité de la commande. Ils ne se portent pas toujours acquéreurs d'un immeuble réel. Ils deviennent les entrepreneurs, en somme, et ce sont eux qui, sans trop le savoir, sont responsables de la construction. Ils peuvent donc être poursuivis par les fournisseurs.

Ces sortes de contrats, toutefois, ne concernent, selon lui, que 10 p. cent des transactions en copropriété. Dans les cas ordinaires, le rendement de la copropriété, à cause de la plus value, est «supérieur au rendement de l'argent déposé à la banque».

L'hôtelier Rosaire Roy a signalé pour sa part que certains complexes d'appartements-hôtel de la République dominicaine appartenant à des Québécois sont bien administrés. C'est notamment le cas de Cita del Sol et de Casa Laguna.

Pour un exploit, c'est un exploit!

d'après PC et AFP

VANCOUVER

■ Un enfant de deux ans attaqué par un couguar n'a eu la vie sauve que grâce à l'intervention d'une jeune femme qui a lutté à mains nues contre le fauve pour lui faire lâcher prise.

La jeune femme, responsable d'une garderie, surveillait les cinq enfants dont elle avait la charge quand le couguar a attrapé le jeune Michael Allen par la tête. L'attaque surprise s'est produite sur le bord du fleuve Fraser, à Lillooet, à 180 km au nord-est de Vancouver.

«J'ai couru, saisi le couguar par la peau du cou et me suis mise à le secouer», a raconté Larrane Leach, ajoutant que le fauve avait finalement lâché prise et s'était enfui après qu'elle l'eut attrapé par les pattes de devant et fixé droit dans les yeux.

Quarante points de suture ont été nécessaires pour refermer les blessures de l'enfant au visage et dans le dos. Une fillette de trois ans a dû pour sa part recevoir des soins à l'hôpital pour des coups de griffes qu'elle a également reçus. Quant à Mme Leach, elle s'en est tirée avec quelques égratignures.

Une chasse en vue de retrouver le cougar a été organisée.



Les journalistes de la Presse Canadienne se disent prêts à faire la grève pour de meilleurs salaires

FRANÇOIS BERGER

■ Les journalistes de l'agence Presse canadienne sont prêts à faire la grève pour obtenir de meilleurs salaires. Les 450 membres de la Guilde des services de presse du Canada, dont une centaine de techniciens et d'employés de bureau, ont donné à leurs dirigeants syndicaux le mandat de déclencher une grève générale si les négociations pour le renouvellement de leur convention de travail n'aboutissent pas.

Sans contrat de travail depuis le début de cette année, les employés syndiqués de la PC ont voté, la semaine dernière, à 60 p. cent en faveur de la grève.

Mais «il n'est pas question de déclencher la grève avant l'automne», a indiqué, hier, M. David Gersovitz, porte-parole syndical. De toute façon, le syndicat veut encore «donner une chance» aux négociations, a dit M. Gersovitz. Les parties doivent se rencontrer en présence d'un conciliateur fédéral.

La coopérative de presse a offert à ses employés une augmentation des salaires de cinq p. cent pour chacune des années 1991 et 1992. Le syndicat réclame des hausses de sept et six p. cent.

Selon la Guilde, les journalistes de la PC ont accepté dans le passé des hausses salariales inférieures à celles consenties à leurs collègues des quotidiens canadiens, et il est temps de renverser cette tendance. Un journaliste de l'agence de presse, ayant cinq ans de service, est payé dix p. cent de moins que son collègue travaillant dans un quotidien, soit 918 dollars par semaine.

«Nous ne voulons pas être les employés à rabais *(cheap labour)* de l'industrie», a dit M. Gersovitz. Il a dénoncé la tendance des stations de radio, par exemple, à abandonner leurs salles des nouvelles en faveur du réseau électronique de la PC (NTR, Nouvelles télévision-radio, au Québec, Broadcast News dans le reste du Canada), comme l'a fait ce printemps la station CKVL de Verdun.

Le syndicat, qui compte 110 membres au Québec et 250 à Toronto, réclame aussi de meilleures conditions de travail, notamment au chapitre des horaires de travail, et la garantie que les employés permanents seront les derniers licenciés en cas de situation difficile.

Selon la Guilde, la Presse canadienne connaît une situation financière «stable» malgré les effets de la récession économique sur les quotidiens. La coopérative de presse, dont le budget annuel est de l'ordre de 50 millions de dollars, s'apprête d'ailleurs à créer de nouveaux postes dont un réservé à un journaliste francophone qui sera basé à Toronto. En 1990, la PC s'était mise à l'heure de l'austérité en diminuant notamment les voyages de ses reporters et les heures supplémentaires.

Les employés de la PC ont déjà fait la grève en 1975, lors de la négociation de leur toute première convention collective de travail.

Près de 14000 Témoins de Jéhovah se réunissent au stade Olympique

JEAN DION

■ Ils estiment avoir le Ciel de leur côté, mais les Témoins de Jéhovah doivent certainement espérer que, ce week-end, il ne leur tombera pas sur la tête...

Car l'assemblée annuelle des Témoins du district de Montréal, qui commence ce matin au stade Olympique, se déroulera évidemment à ciel ouvert après les nouvelles mésaventures qu'a connues la toile du stade, la semaine dernière. Et l'on prévoit des averses et orages, au moins pour la journée de demain.

Mais le porte-parole du groupe religieux, M. René Bailleul, dit ne pas s'inquiéter outre mesure de cette éventualité.

«Tout a été prévu pour que les choses se déroulent rondement. Des mesures visant à intensifier la sonorisation ont été prévues pour rejoindre un public placé plus haut dans les estrades. Et des toits miniatures amovibles seront mis à la disposition des orateurs en cas de pluie.»

M. Bailleul assure que les Témoins de Jéhovah sont des habitués de ce genre de problème. Plusieurs de leurs assemblées se tiennent dans des stades à ciel ouvert, dont le Yankee Stadium de New York.

Quelque 14000 personnes de la région de Montréal et de la Mauricie sont attendues en fin de semaine, à peu près le même nombre que l'an dernier. Il s'agit de l'une des 38 assemblées de district que tiendra ce mois-ci l'Église à travers le Canada. Les Témoins de Jéhovah prévoient une participation globale de plus de 150000 personnes à ces réunions.

Sous le thème «Amis de la liberté», l'assemblée présentera cette année un programme de discours, discussions et démonstrations sur la vision chrétienne du groupe. La rencontre sera également l'occasion du baptême par immersion de nombreux membres; l'an dernier, 200 fidèles avait été baptisés dans une piscine spécialement aménagée à cet effet.

M. Bailleul a été dans l'impossibilité de révéler les coûts inhérents à la présentation de l'assemblée, dont celui de la location du stade. Il a cependant indiqué que tout était défrayé par les offrandes volontaires des membres.

Organisation fondée en 1884 en association avec la société Watch Tower, les Témoins de Jéhovah regroupent quelque quatre millions de membres répartis dans 212 pays et disent compter 20000 adeptes au Québec. Ils professent le respect strict des écrits bibliques.

Les Témoins de Jéhovah tiennent leur assemblée de district annuelle au stade Olympique depuis 1978.

On conseille la prudence face aux ramoneurs itinérants

GILLES ST-JEAN

■ Le chauffage au bois a connu un regain de popularité depuis une dizaine d'années, et beaucoup de nouvelles maisons sont dotées de cheminées et de poêles à combustion lente. Avec la belle saison, nombre de Québécois verront se présenter à leur porte des ramoneurs itinérants qui leur offriront de nettoyer leur cheminée.

La prudence s'impose: rappelons qu'une cheminée mal nettoyée peut être tapissée de créosote, susceptible de s'enflammer et de provoquer un incendie.

Tant l'Office de la protection du consommateur qu'un professionnel du ramonage recommandent aux consommateurs sollicités chez eux de prendre leurs précautions avant de confier l'entretien de leur cheminée à un commerçant itinérant.

Louis-André Lirette, un ramoneur de Saint-Constant, est entré en communication avec *La Presse*, cette semaine, pour se plaindre du nombre de commerçants itinérants qui lui livrent, selon lui, une concurrence déloyale.

«Souvent, ces gens-là n'ont ni le permis de commerçant itinérant de l'OPC ni la formation nécessaire pour faire ce travail-là, soutient-il. S'ils ont des permis municipaux, ça n'est, dans certains cas, qu'un permis de sollicitation qui ne garantit pas la qualité du travail.»

Comment, alors, s'assurer de la compétence de l'entrepreneur?

Selon M. Lirette, l'Association des professionnels du chauffage aux combustibles solides fournit une formation appropriée aux aspirants ramoneurs. Cette association semble en tout cas avoir l'aval du Groupement technique des assureurs, qui lui confie la formation de ses inspecteurs en combustion lente, selon M. Jean-Pierre Bonneville, responsable du service d'ingénierie du GTQ.

M. Yvon Lebeau, de l'APCCS, note que l'association dispense un programme canadien de formation des ramoneurs. Le candidat doit suivre des cours et réussir un examen, au terme desquels il recevra une carte d'identité plastifiée arborant sa photo et sa qualification; la carte, souligne-t-il, est valide pour un an.

Mme Hélène Larivée, de l'OPC, recommande pour sa part aux consommateurs d'exiger du commerçant qu'il produise son permis de commerçant itinérant. Et si ça arrive un samedi — jour où sont fermés les bureaux de l'OPC — elle recommande d'attendre avant de lui confier le travail et de vérifier d'abord avec l'OPC si le permis est valide. Le consommateur se prémunit ainsi contre la possibilité d'un contrat qui échappe à la juridiction de l'office, dit-elle.

«Le consommateur n'a qu'à demander la carte de visite de l'entrepreneur; après vérification, si ça fait son affaire, il n'aura qu'à l'appeler pour lui accorder le contrat», conclut-elle.

MEUBLES ET PORCELAINES DE CHINE
3 CONTENEURS À LIQUIDER
DERNIERS JOURS: JUSQU'AU 13 JUILLET
NOUVEAU NOUS PAYONS LA TPS
50% À 80% MOINS CHER
QUE LES PRIX COURANTS
MEUBLES, POTERIES DE CHINE ET THAÏLANDE: LAQUE NOIRE ET CRÈME, BOIS DE ROSE, PIERRE À SAVON, MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER, DE SALLE À DÎNER, CABINETS, BIBLIOTHÈQUES, TABLES GIGOGNES, MIROIRS, COMMODES, BUFFETS, BARS, ETC.
VASES EN PORCELAINE PEINTE. POTERIE EN TERRACOTTA.

PARAVENT 4 PANNEAUX 340$
CABINET 30" 180$
AMPHORE KHMÈRE 25" 95$
4 TABLES GIGOGNES 26" 270$
ETC.
PLUS DE 200 MEUBLES ET 300 POTERIES
LES TRÉSORS DE L'ORIENT
Ouvert tous les jours aux heures d'affaires sauf le dimanche.
Place Newman
6290
Van Horne
6290, DÉCARIE
345-0212
DERNIERS JOURS: JUSQU'AU 13 JUILLET
Sortie Jean-Talon vers le sud, coin place Newman, juste au nord de Van Horne.

VOTRE ANNÉE VOUS A VIDÉ! POUR DES VACANCES SANTÉ C'EST AU Spa Concept international QU'IL FAUT PENSER
Le Château Bromont Les Hôtels Senneville
Maintenant deux endroits de villégiature pour mieux vous servir:
HOTEL CHÂTEAU MONT SAINTE-ANNE
Château Bromont
90, Stanstead, C.P. 300
Bromont (Québec)
J0E 1L0
(514) 534-2717
Château Mont Ste-Anne
500, boul. Beau-Pré
Beaupré (Québec)
G0A 1E0
(418) 827-5756
Et courez la chance de gagner deux billets d'avion aller-retour pour Miami.
FORFAITS DE 2 À 5 JOURS DISPONIBLES
SPÉCIAL: 5 jours de soins, 5 nuitées 15 repas santé = 1 100$ par pers. (occ. double)
Pour plus d'informations, demandez notre dépliant

TOUTE LA VOLONTÉ DU MONDE



MARY PHUNG
INFIRMIÈRE EN CHEF (1968-1991)
CENTRE HOSPITALIER THORACIQUE DE MONTRÉAL

C'était en 1987. À ce moment, Rachel Jubinville était loin de se douter que Mary Phung, infirmière en chef au Centre hospitalier thoracique de Montréal, allait changer le cours de sa vie.

Affligée, depuis plusieurs années, d'une maladie pulmonaire obstructive chronique qui la clouait au lit, Rachel Jubinville était incapable de respirer et même de parler sans l'aide d'un ventilateur. Tout le monde croyait bien qu'elle avait tout à fait perdu le goût de lutter. Tout le monde... sauf Mary Phung.

Originaire de Malaisie, c'est dans le but d'accroître ses connaissances sur les maladies respiratoires que Mary Phung quitta son pays natal. De l'Angleterre en passant par l'Écosse puis Toronto, son périple l'aura finalement conduite au réputé Centre hospitalier thoracique de Montréal, où elle a travaillé pendant 28 ans.

Dès qu'elle aperçut Rachel Jubinville, Mary Phung fut persuadée d'avoir décelé dans son regard l'étincelle qui traduisait sa volonté de surmonter la maladie.

Animée de cette seule présomption, Mary était bien résolue de voir un jour Rachel Jubinville libérée de son ventilateur. Et, comme Mary est de celles pour qui rien n'est impossible, c'est le personnel médical au grand complet qui fut bientôt déterminé à tout tenter.

Après trois mois d'efforts acharnés, Rachel Jubinville respira sans l'aide du ventilateur pour la première fois depuis longtemps.

Aujourd'hui, le ventilateur ne fait plus partie de sa vie. Et Rachel profite des sorties organisées par l'hôpital pour magasiner et s'offrir du bon temps.

Et à tous ceux qui vous diront qu'à l'impossible nul n'est tenu, racontez-leur l'histoire de Rachel Jubinville. Elle est la preuve du contraire.

«Happy retirement, Mary Phung»
Et bonne chance, madame Jubinville!

Rachel Jubinville en compagnie de Mary Phung.

PRATT & WHITNEY CANADA

Missionnaire canadien tué au Nicaragua

Reuter-PC

MANAGUA

■ Un missionnaire canadien, qui travaillait avec les paysans dans l'ouest du Nicaragua, a été tué, mercredi, au cours de ce qui semble être une tentative de vol.

Selon la police, Daniel O'Hanley, de Monticello, à l'Île-du-Prince-Édouard, a été tué dans son camion, dans une rue de Managua, par un homme armé d'un revolver. Celui-ci a été arrêté peut de temps après.

Ancien prêtre catholique, le missionnaire travaillait au Nicaragua depuis 1984 en collaboration avec le programme de mission d'Amérique latine du diocèse de Charlottetown.

La présidente du comité chargé du programme, madame Maureen Larkin, a indiqué que Daniel O'Hanley avait été tué alors qu'il tentait d'aider le meurtrier.

« Ce qui est ironique, c'est qu'il a survécu à la guerre contre les Contras. De penser qu'après avoir traversé cette guerre il a été tué au cours d'un vol qui aurait bien pu survenir à Charlottetown est presque incroyable », a commenté madame Larkin.

La condamnation du notaire Gilles Larose est confirmée

■ La Cour d'appel du Québec a confirmé, mercredi, la condamnation du notaire Gilles Larose, 56 ans, de Mont-Royal, reconnu coupable d'usage de faux.

Le notaire Larose, un professionnel de 23 ans d'expérience, avait été condamné en 1989 à 3000 $ d'amende pour avoir utilisé une fausse offre d'achat.

En 1982, M. Guy Therrien, un résidant de Mont-Royal, se rend voir le notaire Larose. Il a un urgent besoin d'argent et veut vendre sa maison au plus pressant. Me Larose se charge de cette vente contre une commission de 25 000 $.

Larose annonce quelque temps plus tard à M. Therrien qu'il a déniché un acheteur prêt à payer 550 000 $ pour cette demeure : un riche Cambodgien de Paris qui veut venir s'installer au Québec.

Une offre d'achat arrive donc chez M. Therrien pour le prix demandé. Fort de cette offre, M. Therrien se rend à la banque et négocie un emprunt important pour ouvrir une bijouterie en Floride. Quand la banque apprend que le document est faux, elle retire son prêt, et M. Therrien doit vendre sa maison à toute vapeur au prix de... 260 000 $.

Le Cambodgien, M. Jean Pham, est en fait un petit pâtissier parisien qui n'a jamais entendu parler de Mont-Royal!

Un garçon de 10 ans sauve sa soeur de 19 mois

Presse Canadienne

CHARLEBOURG

■ La petite Stéphanie Jean, 19 mois, doit une fière chandelle à son grand frère Erik, 10 ans, qui, mercredi soir, l'a tirée de la piscine familiale où elle venait de tomber.

L'incident s'est produit à l'heure du souper, au moment où les parents des deux enfants avaient momentanément perdu de vue leur fillette. Lentement, sans que personne ne s'en aperçoive, celle-ci a descendu les marches de la piscine creusée, pour rapidement se retrouver complètement submergée.

Erik, qui jouait près du tremplin, a entendu un léger clapotis. Voyant sa soeur flotter sur l'eau, il s'est précipité pour la sortir de là.

Après avoir sortie sa petite soeur, Erik a voulu lui prodiguer la respiration artificielle. Avec le résultat que Stéphanie, en pleurs à la suite du choc, lui a mordu une lèvre!

La première porte d'écluse du canal de Lachine

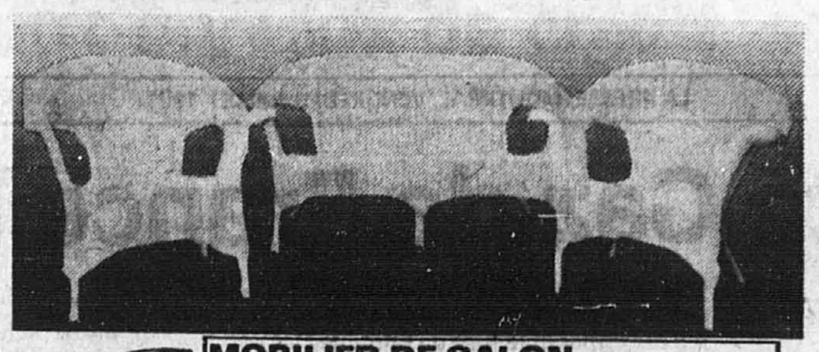
■ M. Jean Corbeil, ministre fédéral des Transports et ministre responsable de l'île de Montréal, assistait en compagnie d'une centaine d'invités, hier, à la remise de la première porte d'écluse du canal de Lachine. Les deux écluses du canal, réaménagées par la Société du Vieux-Port de Montréal, comporteront huit portes au total et leur installation débutera la semaine prochaine. Chacune de ces huit portes est composée de chêne blanc et de pin de Colombie, d'une poutre et d'une tige d'acier, aussi appelées raidisseurs, et de quatre vannes papillons en fonte.

Réducteur de vitesse
CIE GBS GENERAL BEARING SERVICE inc
Montréal 937-7423 | Laval 668-5330 | Saint-Léonard 326-0471
St-Laurent 744-2721 | Longueuil 679-2660 | Mtl-Est 254-6038

CRISES DE PANIQUE?

Le centre de Recherche de l'hôpital Douglas, affilié à l'Université McGill, propose dans le cadre de ses recherches, l'essai de nouveaux médicaments aux personnes souffrant de crises de panique. Si vous présentez de soudaines crises d'anxiété ou éprouvez des sentiments de panique (ce qui peut inclure des palpitations, des tremblements, des sensations d'étouffement, des étourdissements, la peur de perdre contrôle) vous êtes peut-être éligible à notre programme de recherches. Confidentiel et sans frais. **Pour avoir un questionnaire détaillé à remplir chez vous, s.v.p., contacter Robyn Alton, à 761-6131, poste 23333, lundi au vendredi, de 9 à 16 heures.**

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 70% 95 modèles différents exposés



MOBILIER DE SALON
3 MORCEAUX
Prix suggéré 599 $
SPÉCIAL 255$
1618790 - 703

QUANTITÉS LIMITÉES FAITES VITE!

ROTIN ORIENTAL 6001, rue St-Hubert (au nord du boul. Rosemont) 278-2650

2 500 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS *LA PRESSE.*

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant :

46484768

Sinon, composez, à Montréal, le 251 8688 ou, sans frais, le 1 800 563 8688

CLUB Multi points

La Presse

LIRE LA PRESSE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI EXCITANT!

Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis.
© 1991 Le Groupe Vidéotron ltée. «Tous droits réservés»

Yackety Yak!

(Ou rapporte ça!)



Notre téléphone cellulaire HotLine Ericsson vous emballera ou nous vous rendrons votre argent!

Nous sommes tellement convaincus que notre nouveau téléphone cellulaire HotLine Ericsson répondra à vos attentes, que nous vous faisons une offre incroyable : achetez un téléphone HotLine Ericsson chez nous avant le 31 août 1991, faites-le mettre en fonction sur le réseau Cantel, et si vous n'en êtes pas entièrement satisfait, *rendez-nous-le* avant le 31 août 1992 et nous vous rembourserons le prix de l'appareil.* Vous n'avez rien à perdre.

Le HotLine Ericsson est un des appareils cellulaires d'Europe les plus vendus. Des plus avant-gardistes, et entièrement compatible avec le digital, ce produit n'est offert *que* dans les Centres de Service Cantel. De plus, l'appareil portatif vous permet 95 bonnes minutes de temps de conversation.

1 099 $ (Économisez 400 $)

649 $ (Économisez 150 $)

Hotline ERICSSON

Yackety Yak! Vous pourriez parler, jaser gratuitement pour un an!

Achetez un téléphone à n'importe quel Centre de Service Cantel participant avant le 31 août et vous êtes inscrit au concours Du *bon* temps Yackety Yak. Vous pourriez gagner 100 minutes d'utilisation locale par mois, sur le réseau Cantel, pendant 12 mois, gratuitement†!

Les Centres de Service Cantel participants ont tous les renseignements. *Les frais de mise en fonction ou de retrait sont en sus. †Valeur approximative du prix : 50 $ par mois.

ROGERS

CENTRES DE SERVICE CANTEL®

POUR CONNAÎTRE LA SUCCURSALE LA PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS, COMPOSEZ **257-8826**

MONTRÉAL 5954, boul. Métropolitain est **257-8826**

CHOMEDEY 3364, boul. St-Martin ouest **682-2640**

VILLE ST-LAURENT 6315, Côte-de-Liesse **738-3833**

DRUMMONDVILLE 1565, boul. Lemire **(819) 478-0851**

INDICES

MONTRÉAL



1846,08
(+8,14)
(+0,44%)

TORONTO



3485,45
(+6,38)
(+0,18%)

NEW YORK



FERMÉ

DOLLAR CANADIEN



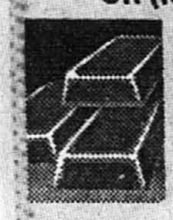
87,51¢
(−0,03¢)

PÉTROLE (N.-Y.)



FERMÉ

OR (N.-Y.)



FERMÉ

La société Gaz de France lorgne Noverco

RUDY LE COURS

Tandis qu'Hydro-Québec regarde passer le train, Gaz de France jouit d'une longueur d'avance sur les autres aspirants, tous étrangers, pour acquérir une participation importante dans Noverco, le holding qui contrôle Gaz Métropolitain.

Selon plusieurs sources consultées par *La Presse*, le monopole d'État français (GDF) possède des atouts indéniables:

- il a été le premier à conclure avec Gaz Métropolitain des transferts technologiques;
- il possède une filiale à Montréal, Nergitec, spécialisée dans la recherche et la négociation de licences;
- il est partenaire moitié moitié avec SOQUIP des cavernes de stockage de Pointe-du-Lac, près de Trois-Rivières, où Gaz Métro pourra emmagasiner jusqu'à 40000 mètres cubes de gaz naturel, d'ici 1995. GDF a investi 7,5 millions dans cette première québécoise.

Évidemment, au-delà de ces particularités, GDF répond parfaitement aux critères stratégiques que se sont fixés les actionnaires actuels de Noverco dans la recherche d'un nouveau partenaire: présence dans le secteur énergétique, solidité financière, volonté d'investir à long terme.

Présentement, le dossier Noverco est piloté par la délégation au développement industriel et international de GDF à Paris. Il a été impossible hier de rejoindre les responsables du projet.

Depuis que Canam Manac s'est défaite de son intérêt dans Noverco lundi, l'entreprise est contrôlée par une société de portefeuille formée de SOQUIP (50 p. cent), de la Caisse de dépôt et placement (30 p. cent) et de Lévesque Beaubien Geoffrion (20 p. cent).

D'autres partenaires

D'autres sociétés peuvent répondre aux critères stratégiques fixés par les actionnaires de Noverco mais aucune ne paraît présenter un tableau aussi reluisant que GDF.

Ainsi, British Gas entretient aussi des relations d'affaires avec Gaz Métro mais l'entreprise est en voie d'être dénationalisée. Ce changement de statut représente un risque de répéter l'expérience malheureuse vécue avec Unigesco et Canam Manac qui percevaient Noverco comme une source sûre de dividendes capables de financer leurs activités jugées par elles plus stratégiques que l'énergie gazière.

Pour les mêmes raisons, des sociétés privées américaines de distribution de gaz qui ont soumis des lettres d'intention à SOQUIP et la Caisse partent dans la course avec un certain retard.

Tractebel

Un autre acheteur potentiel, c'est le groupe privé Tractebel qui distribue le gaz et l'électricité en Belgique. Pargesa, dont le président et chef de la direction n'est nul autre que M. Paul Desmarais propriétaire de Power Corporation du Canada, détient une participation à la hauteur de 26 p. cent dans Tractebel. Chez Power à Montréal, le secrétaire John Rae refuse de se livrer au moindre commentaire, selon la consigne de la maison lorsqu'il est question d'intérêts que la société ou ses filiales pourraient convoiter.

Si Tractebel devait toutefois l'emporter, malgré les réticences connues de M. Desmarais pour les secteurs fortement réglementés, on assisterait à un curieux retour des choses.

Alors que tant la Caisse que Power avaient été blâmés en 1989 lors de la vente de Consolidated Bathurst au géant américain Stone Container, les deux se trouveraient partie à une transaction par laquelle encore une fois un morceau du patrimoine industriel québécois, difficilement arraché par la Caisse au Torontois Conrad Black du temps de Jean Campeau, passerait à des intérêts étrangers, Tractebel étant belge. Cette fois toutefois, M. Desmarais pourrait difficilement faire l'objet de reproches.

L'inertie d'Hydro

L'intérêt de GDF pour Gaz Métro soulève la question de l'inertie d'Hydro-Québec dans le dossier. Naguère, on prêtait à la société d'État certaines velléités d'une participation minoritaire dans Gaz Métro. On citait alors l'exemple de GDF et d'Électricité de France, deux monopoles d'État qui ont intégré leurs services de distribution et à la clientèle.

À Hydro-Québec, on se contente seulement de faire savoir qu'elle n'a pas envoyé de lettre d'intention aux actionnaires actuels de Noverco. La date limite pour ce faire était le 28 juin.

Pourtant, Hydro-Québec aurait fait un actionnaire logique. En plus de correspondre aux critères stratégiques fixés par les actionnaires et d'être québécoise, la société d'État représente le meilleur potentiel de développement du gaz naturel au Québec. La croissance de Gaz Métro passe par la multiplication des usines de co-génération chez les papetières et les pétrolières dont l'électricité résultante ne peut être achetée que par Hydro-Québec. En retour, Hydro-Québec s'évite de construire des centrales thermiques, voire même des complexes hydrauliques en territoire autochtone.

Reste à savoir dans quelle mesure l'actionnaire d'Hydro-Québec tient à ce que la construction de centrales hydro-électriques soit sacrifiée à des usines de cogénération...

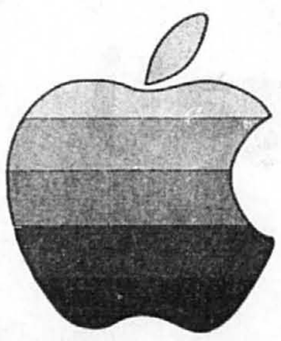
Microsoft pourrait être la première victime d'IBM-Apple

JACQUES BENOIT

La première victime de l'alliance que viennent de conclure IBM et Apple risque fort d'être le numéro un mondial du logiciel, Microsoft Corp., dont le système d'exploitation, ou logiciel de base, MS-DOS, équipe les ordinateurs personnels IBM mais aussi tous les clones de la marque, estime-t-on dans le milieu de l'informatique.

«C'est surtout Microsoft qui va se faire frapper. C'est peut-être dirigé contre Microsoft, mais IBM et Apple ne le diront pas, expliquait hier M. Yvon Legault, directeur régional des ventes de Philips Électronique qui a fabriqué l'an passé 240000 micro-ordinateurs à ses installations de Saint-Laurent.

«Microsoft a le plus gros du marché: selon moi plus de 80 p. cent du marché des systèmes d'exploitation de micro-ordinateurs.»



Président du fabricant québécois de micro-ordinateurs Ogivar, M. Jaime Benchimol est encore plus catégorique.

«C'est dirigé contre Microsoft, a-t-il déclaré au sujet de l'accord intervenu entre Apple et IBM. Microsoft, c'est le plus important joueur dans les systèmes d'exploitation. C'est presque un monopole. Ce n'est pas pour rien que la *Federal Trade Commission* fait une enquête à son sujet.»

C'est IBM, il faut le rappeler, qui fit la fortune de Microsoft, en lui passant la commande, en 1975, du système d'exploitation dont le premier fabricant mondial voulait équiper ses micro-ordinateurs.

Microsoft mit alors au point le MS-DOS, dont elle a lancé la semaine dernière la cinquième version. Plus tard, elle se tourna également vers les logiciels (traitement de texte, tableur ou chiffrier électronique, etc.), qu'elle fabrique à la fois pour les marques IBM (et les clones) et Apple, qui sont pour l'instant, comme on sait, incompatibles.

«D'après moi, ça n'aidera pas Microsoft. À moins que Micro leur fasse une offre que Apple et IBM ne pourront pas refuser. Pour moi, Microsoft va être la première à arriver avec un supergrand logiciel qui fera l'affaire de tout le monde», explique M. Nelson Dumais, qui est un ex-journaliste spécialisé en informatique, réputé pour sa connaissance du domaine.

Selon l'entente conclue entre Apple et IBM, les deux sociétés mettront leurs technologies en commun, et, par le biais d'une société en participation, concevront et fabriqueront un nouveau système d'exploitation qu'elles utiliseront toutes deux et offriront aux autres fabricants.

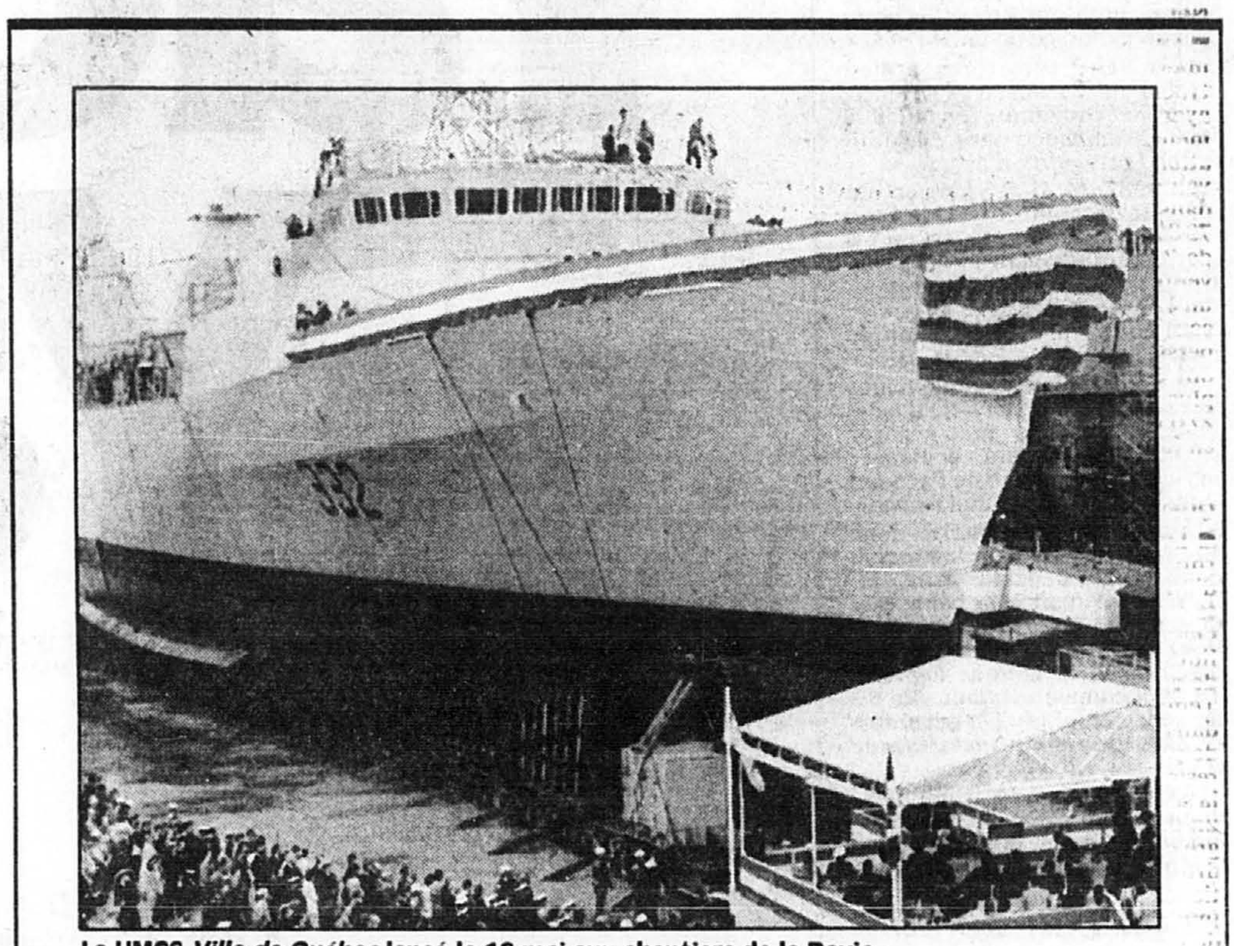
D'autre part, Apple pourra utiliser les nouvelles technologies de IBM (notamment le puissant micro-processeur RS 6000), alors que IBM sera en mesure d'employer celles d'Apple concernant le maniement des appareils, dont le mérite est de simplifier à l'extrême les commandes.

Résultat, estime M. Nelson Dumais, tout le monde y gagnera, y compris les utilisateurs: Apple parce qu'elle pourra ainsi quitter le créneau des micro-ordinateurs et entrer dans celui des ordinateurs personnels de bureau (ou stations de bureau), qui sont plus puissants que les micro-ordinateurs, IBM parce qu'elle réussira ainsi «à rendre ses machines intuitives et faciles à utiliser, ce qui n'a jamais été le cas».

IBM

Aussi, juge M. Dumais, Apple deviendra de la sorte «*persona grata*» face au marché des entreprises, acquis jusqu'ici à IBM.

Du côté d'Ogivar et de Philips, aucun changement à l'horizon immédiat, sinon, expliquent les deux firmes, que la création d'un nouveau système d'exploitation leur donnera plus de choix. «Nos clients auront le choix, on mettra le système d'exploitation qu'ils voudront», explique M. Legault, de Philips, M. Benchimol disant exactement la même chose.



Le HMCS *Ville de Québec* lancé le 16 mai aux chantiers de la Davie.

Davie

Une histoire récente ponctuée de revirements spectaculaires



RICHARD DUPAUL

Le chantier maritime Davie, à Lévis, menacée de fermeture à la suite de la décision de la St-John's Shipbuilding de résilier le contrat des frégates canadiennes, n'en est pas à sa première crise... En fait, la compagnie a connu des revirements de fortune spectaculaires qui ont caractérisé son histoire récente.

Fondée en 1829 par un riche capitaine écossais, M. Allison Davie, le chantier maritime a vécu ses heures de gloire durant les première et seconde guerres mondiales. Dans cette période, Davie a construit plus de 400 navires et employait quelque 5000 personnes.

Mais, les annnées de paix et la concurrence mondiale n'ont pas été tendres avec Davie, dont le carnet de commandes a fondu comme neige au soleil. Ainsi en 1980, la compagnie n'emploie plus que deux cents employés et son avenir est sérieusement compromis.

Commence alors ce qui deviendra une folle existence en dents de scie pour Davie:

- **Début 1981**: l'entreprise vit des moments d'espoir, alors qu'elle est acquise par Dome Petroleum, étoile montante (à l'époque) des pétrolières canadiennes. Dome promet de confier à la Davie la construction de plates-formes de forage pour la mer de Beaufort.
- **1985**: le beau rêve tourne vite au cauchemar après la déconfiture de Dome. La compagnie est vendue pour une bouchée de pain au groupe Versatile, de Vancouver.
- **Début 1986**: à son tour, Versatile traverse une mauvaise passe (pertes de 39 millions pour les six premiers mois de 1986) et ne réussit pas à relancer la Davie. À nouveau, l'entreprise est menacée de fermeture.
- **Septembre 1986**: nouvel espoir. Marine Industrie, acquise ving ans plus tôt par la SGF (Société générale de financement) de la famille Simard, de Sorel, entreprend des négociations avec la Versatile pour l'achat des chantiers maritimes de la Davie, à Lévis, et de la Vickers, à Montréal.
- **Janvier 1987**: Marine acquiert Versatile. Ottawa confie à Davie la construction du traversier Joey Smallwood, un contrat de 135 millions qui assure du travail à 1100 travailleurs pour 30 mois.
- **Novembre 1987**: Davie entreprend la construction de trois des douze frégates de la marine canadienne. Le maître-d'oeuvre est la St-John's Shipbuilding, propriété d'Irving au Nouveau-Brunswick. Les travaux pour le contrat d'une valeur de 400 millions, doivent s'échelonner sur une période de quatre ans. La compagnie emploie alors plus de 2500 personnes.
- **Octobre 1989**: le Joey Smallwood tient bien la mer, mais la Davie fuit de toutes parts et celle-ci encaisse une perte de 15 millions sur le contrat. La SGF admet que la Davie a des problèmes financiers et se retrouvera sans travail en 1993.
- **Décembre 1989**: le Goupe MIL affirme que ses difficultés financières sont imputables au contrat de construction des frégates. MIL attribue les pertes encourues (50 millions) et les retards aux évaluations irréalistes d'Ottawa. La compagnie veut rouvrir le contrat.
- **Février 1990**: Ottawa et Québec versent 15 millions pour renflouer le fonds de roulement et promettent de réviser le contrat des frégates.
- **Juillet 1990**: St-John's intente une poursuite de 1,5 milliard contre MIL et menace de lui retirer la commande des frégates, prétextant des nombreux retards et des dépassements de coûts exhorbitants; pour sa part, MIL prévoit perdre 250 millions avec le contrat des frégates.
- **Mai 1991**: lancement de la première des trois frégates mais Davie accuse un retard 18 à 20 mois.
- **Juillet 1991**: la marmite explose! St-John annule sa commande. De son côté, Davie obtient une injonction l'autorisant à poursuivre ses travaux sur les navires jusqu'au 11 juillet. Aussi, la compagnie s'assure la paix industrielle avec ses employés jusqu'en 1995 dans l'espoir d'obtenir une compensation de 363 millions des deux gouvernements pour relancer l'entreprise.

Baisse d'un centième du taux d'escompte

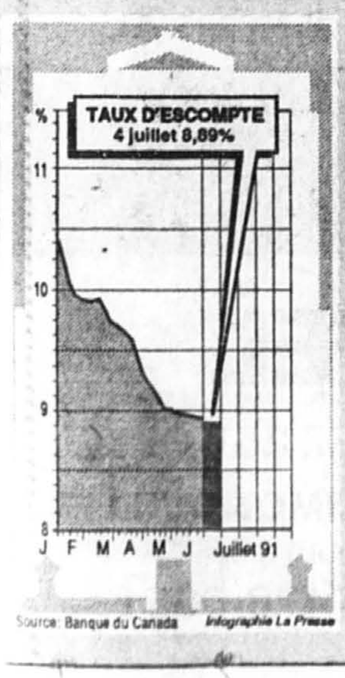
Pour une quatorzième semaine consécutive, la Banque du Canada a retranché hier un mince centième de point de pourcentage du taux d'escompte, qui est passé de 8,9 p. cent à 8,89 p. cent.

Il y avait peu de risque, estimaient les analystes, que ce recul ait des répercussions sur les autres taux d'intérêt exigés par les banques. Le taux d'escompte se trouve à son plus bas niveau depuis avril 1988.

Depuis les trois dernières semaines, le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, a appuyé les freins et empêché toute nouvelle réduction significative des taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, le taux d'escompte a atteint son niveau le plus élevé — 13,83 p. cent — le 4 juillet 1990. En comparaison, pour la même période, il est à son plus bas niveau — 8,89 p. cent — cette semaine.

La Banque du Canada établit le taux d'escompte toutes les semaines — le jeudi — à un quart de point de pourcentage au-dessus du rendement moyen des bons du Trésor à échéance de 90 jours. La banque offre ses obligations aux institutions financières du pays, au cours d'une vente à l'encan.



Source: Banque du Canada — Infographie La Presse

Malenfant roulait carrosse

La Presse

La flotte automobile des hôtels Universel de Raymond Malenfant comprenait 25 véhicules, dont une très rare Lamborghini 4X4 et une Cadillac 1928, ce qui porte à croire que l'homme d'affaires de Québec ne prenait pas souvent l'autobus!

La police d'assurance de la flotte des hôtels Universel, dont *Le Soleil* a obtenue copie, établit la valeur de ces 25 véhicules à 664880 $. Cependant, la valeur marchande de ces voitures friserait les deux millions de dollars.

Parmi ces 25 véhicules on retrouve deux Rolls Royce (1976 et 1989), sept Mercedes (dont une 500-SL et une 560-SEL), une Volvo-740 Turbo en plus de la Lamborghini et de la Cadillac.

Dans la catégorie des véhicules «modiques» on compte deux Honda Accord, une moto Honda de 1100 cc, une Hyundai Stellar, une Nissan Sentra et une camionnette GMC. M. Malenfant avait également accès à une réplique de Mercedes (*kit car*).

La prime d'assurance pour la vingtaine de véhicules s'élevait à 23647 $. Émise par le courtier en assurance E. L. inc., cette police porte le numéro B815-83-90 et couvrait la période du 8 février 1990 au 8 février 1991.

Les véhicules devaient être utilisées pour raisons d'affaires seulement et dans un rayon d'activité encerclant Sainte-Foy.

Pour utilisation à Pointe-au-Pic ou dans les environs, on retrouve trois autres camionnettes, une Chevrolet 1954 et une motoneige Bombardier.

Des documents déposés en Cour supérieure confirment que ces véhicules étaient la propriété des hôtels Universel.

Le syndic Marc Sheedy, de Laliberté, Lanctôt, Coopers & Lybrand de Québec, qui détient tous les pouvoirs sur les biens du Groupe Malenfant depuis la semaine dernière, n'a pu être joint. Sa secrétaire a cependant indiqué que la fuite ne parvenait sûrement pas de leur bureau.

Écono-flashes

Baisse des mises en chantier

■ Les dernières statistiques de la Commission de la construction du Québec confirment que cette industrie a connu un fort ralentissement au cours des trois premiers mois de l'année. La commission a enregistré une baisse de 26 p. cent du nombre d'heures travaillées, comparativement au premier trimestre de 1990. Toutes les régions du Québec ont été frappées par le ralentissement, à l'exception de la Baie James et de la Côte-Nord. La baisse est moindre dans la région de Québec, principalement à cause des chantiers de Lauralco et de Papiers St-Raymond. Les mises en chantier de logements ont aussi diminué au cours de ce premier trimestre. On note une baisse de 42 p. cent par rapport au même trimestre l'an dernier. Des six régions métropolitaines du Québec, seule Chicoutimi-Jonquière a été épargnée par le ralentissement des mises en chantier de logements.

Le chômage serait resté à 10,3 p. cent en juin

■ Tandis que le gouvernement d'Ottawa doit publier aujourd'hui le relevé officiel à ce sujet, les économistes s'attendent à ce que le taux national de chômage soit resté en juin au niveau de 10,3 p. cent enregistré en mai. Tirée d'un sondage de Statistique Canada, la prévision représente la moyenne des estimations fournies par les experts consultés, les extrêmes se situant respectivement à 10 et 10,8 p. cent. Les économistes prédisent également que l'indice mensuel du coût de la vie, qui sera publié le 19, révèlera une hausse de 6,1 p. cent depuis juin 1990, les attentes allant de 5,8 à 6,3 p. cent. La montée moyenne des prix avait été de 6,2 p. cent entre mai 1990 et mai dernier. Quant à la balance commerciale, le sondage prévoit un excédent de 939 millions qui représenterait un progrès de 5,2 p. cent sur les 892 millions du bénéfice enregistré en avril, les prévisions recueillies s'étalant de 774 millions à 1,2 milliard.

STE-GENEVIEVE rachètera de ses actions

■ Considérant que le cours boursier de ses actions ordinaires représente la moitié de leur valeur comptable, la compagnie Ressources Ste-Geneviève communique à Montréal l'intention de racheter pour annulation jusqu'à 1,5 million des titres en question durant les douze prochains mois par l'entremise des Bourses de Montréal et de Toronto. Le nombre maximum envisagé des titres équivaut à cinq p. cent de la quantité de ces valeurs émises ou en circulation, soit 30,1 millions. Un porte-parole de Ste-Geneviève Ltée a précisé que la valeur comptable de l'action ordinaire, qui se transige ces jours-ci à quelque 80 cents, de la Compagnie s'établissait à 1,71 $.

Net recul semestriel des ventes de FORD CANADA

■ Une baisse de 14 p. cent a été enregistrée au cours de la première moitié de l'année dans le nombre des véhicules de tous types vendus à travers le pays par Ford du Canada, la compagnie ayant écoulé 132775 exemplaires de sa production comparativement à 154504 au premier semestre de 1990. Le fléchissement a atteint 22,8 p. cent dans la demande des camions, 52925 de ces véhicules utilitaires ayant été écoulés jusqu'ici contre 68562 dans la même période antérieure. Au chapitre des voitures, dont 79850 ont été vendues contre 85742 antérieurement, le recul est de 7,1 p. cent. Un porte-parole précise toutefois qu'en juin, les ventes de voitures Ford ont connu leur plus haut niveau depuis un an avec l'écoulement de 16748 véhicules, une hausse de 1,8 p. cent sur le volume de 16449 exemplaires en juin 1990. Mais un persistant fléchissement de la demande de camions, dont 10901 ont été vendus le mois passé comparativement à 12364 un an plus tôt, a porté le total des ventes de Ford vendus en juin à 27650, un recul de quatre p. cent sur les 28813 véhicules écoulés en juin 1990.

QUÉBEC placerait 16,6 millions dans TEMBEC

■ La société montréalaise Tembec Inc. communique la signature d'une entente par laquelle la Société de développement industriel du Québec placera jusqu'à 16,6 millions dans des actions privilégiées de catégorie B, série 2, de Tembec. L'entreprise a déjà investi à Témiscaming, en bordure de l'Ontario, plus d'un demi-milliard dans un complexe industriel comprenant notamment une usine de pâtes à papier, une usine d'alcool éthylique, une fabrique de résine et une scierie. Datant du 28 juin, la souscription initiale de la société d'État s'était élevée à 13,3 millions. Les titres porteront un dividende participatif non-cumulatif et seront rachetables au gré de la SDI après 2011. Le défaut éventuel de Tembec d'atteindre certains objectifs d'investissement rendrait toutefois une partie des titres de la SDI rachetables dès 1996. Les dépenses en immobilisations reliées à la protection de l'environnement, déjà de l'ordre de 65 millions, comprennent un système de récupération de la liqueur usée et des évaporateurs, ainsi qu'un dispositif de contrôle d'émissions d'anhydride sulfureux. L'usine de traitement des eaux usées coûtera à elle seule 35 millions.

VIKING et HÉLI-LITTORAL fusionnent

■ Le marché québécois du transport par hélicoptères a vu la fusion de deux exploitants, Hélicoptères Viking Ltée, de Les Cèdres, et Héli-Littoral, de Sept-Îles, sous la bannière Hélicoptères Viking Limitée/Héli-Littoral. Aux termes de l'accord, Viking Ltée, une filiale de CHC Helecopter, recevra toutes les actions de Héli-Littoral dont le propriétaire, M. Jacques Blouin, sera nommé président du conseil d'administration de la nouvelle société résultant de la fusion. Avec l'apport des douze appareils de Héli-Littoral, Viking disposera d'une flotte de soixante hélicoptères à travers le Canada.

SOMAPRO de Montréal lance sa division Transtec

■ La société conseil en informatique et en gestion Somapro, de Montréal, fait part de la création de sa division Somapro Transtec à la suite d'une entente avec l'entreprise parisienne CISI Transtec, laquelle emploie 3000 personnes en Europe et se spécialise dans la conversion, la rénovation et le transport de logiciels. Première initiative du genre de CISI Transtec en Amérique, l'accord donne à Somapro Transtec l'accès à une technologie permettant à la fois d'étendre les capacités et donc l'existence utile de coûteux équipements informatiques. CISI Transtec a des filiales en Allemagne, en Espagne, en Italie, au Portugal et en Grande-Bretagne.

CAMECO s'inscrit en Bourse de Montréal

■ Jusqu'à récemment propriété conjointe des gouvernements de la Saskatchewan et d'Ottawa, la société Cameco Corp. de Saskatoon, dont la production d'uranium répond à peu près au dixième de la demande des pays occidentaux et dont l'actif dépasse le milliard avec un chiffre d'affaires de 315 millions, a inscrit ses actions ordinaires à la Bourse de Montréal, leur négoce ayant debuté hier même si l'émission ne doit s'en compléter que la semaine prochaine. Selon le prospectus daté du 27 juin, l'émission comporte un maximum de 9,6 millions de titres ordinaires du trésor au prix unitaire de 12,50 $ pour un total de 120 millions, à l'issue de quoi le public détiendra 18,7 p. cent des actions émises et en circulation. Cameco, dont les gouvernements précités détenaient antérieurement 61,5 et 38,5 p. cent du capital-actions, résulte de l'intégration en 1988 des activités d'exploitation et de traitement d'uranium de Saskatchewan Mining Development Corp. et d'Eldorado Nuclear Ltd.

Les fiducies aussi rentables que les banques

■ Les principales fiducies et compagnies de prêt hypothécaire ont eu, au cours de la période 1986-1989, une rentabilité moyenne égale à celle des banques, révèle une étude de la Banque du Canada, publiée dans le dernier numéro de sa revue. Le retour sur l'avoir propre des cinq plus grandes fiducies atteignait presque 17 p. cent au cours de la période étudiée, soit le même niveau obtenu par les six plus grandes banques, si on exclut les provisions faites par ces dernières pour parer aux prêts souverains consentis aux pays en développement. Le rendement élevé des fiducies s'explique par leurs faibles pertes sur prêt. Toutefois, le rendement sur l'actif des fiducies, bien qu'élevé, fut moins bon que celui des banques, toujours à l'exclusion des provisions pour prêts souverains. Cette performance moins bonne s'explique par un écart plus mince entre le coût des dépôts et le rendement obtenu sur les prêts. Les banques profitent d'une plus grande base de dépôts à faible coût. En 1990, les cinq grandes fiducies ont souffert d'une forte baisse de leurs profits à la suite d'une augmentation des prêts en défaut, augmentation qui s'explique par l'effondrement du marché immobilier. Cet impact s'est fait surtout sentir en Ontario, où les fiducies sont toutes proportions gardées, plus exposées que les grandes banques.

Québec ne protège pas les informations données aux bureaux de crédit, soutient une étude

VALÉRIE BEAUREGARD

■ Le Québec n'a pas de législation en matière de protection des renseignements personnels recueillis par les bureaux de crédit. Or, sauf l'Alberta et le Nouveau-Brunswick qui n'en ont aucune, les sept autres provinces offrent une meilleure réglementation que le Québec dans ce domaine.

Voilà, en peu de mots, ce qui ressort d'une étude sur la confidentialité des données préparée par le Service d'aide au consommateur (SAC) de Shawinigan.

Le SAC veut, dans un premier temps, la même protection qui existe dans les autres provinces. «Le Québec n'est pas assez protégé», déclare la directrice, Mme Madeleine Plamondon, lors d'une rencontre avec *La Presse*.

Du même coup, elle fait remarquer que la Loi sur la protection du consommateur ne contient que quatre articles concernant la protection des renseignements personnels, des articles qui se limitent au droit du consommateur de consulter son dossier, d'y annoter des commentaires et d'obtenir, sur paiement, une copie de son dossier.

Mais on n'y retrouve aucune protection concernant, par exemple, le droit du consommateur de connaître le nom de ceux qui ont obtenu des informations à son sujet ou sur le droit du bureau de crédit de vendre les informations contenues dans un dossier de crédit.



PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, *La Presse*

Madeleine Plamondon

Des erreurs

Il est de pratique tout à fait courante de recueillir, transmettre, conserver des informations à caractère confidentiel, écrit le SAC. «Mais pour ce qui est de contrôler les données transmises ou couplées, nous n'avons aucune garantie malgré les dires des intervenants.»

Le SAC souligne qu'une étude américaine a relevé une moyenne d'une information périmée, inexacte ou incomplète dans chaque dossier de crédit. Or, selon le SAC, seulement un p. cent de la population connait le contenu de son dossier de crédit. La directrice du SAC, Mme Madeleine Plamondon, incite donc les gens à aller consulter leur dossier afin de valider l'information qui y est compilée.

De plus, le SAC soutient que le caractère inadéquat des lois pourraient faire obstacle au commerce canado-européen. Il est à noter que le Conseil des communautés européennes prévoit, pour les pays membres du Marché commun, la mise en pratique de lois sévères sur la protection de la vie privée, avant le 1er janvier 1993. Les États membres devront s'assurer que le transfert de renseignements personnels à un tiers pays ne puisse prendre place que si le pays assure un niveau de protection adéquat. «Qu'en sera-t-il alors des échanges possibles avec le Canada», se demande le SAC?

Fondé en 1974

Fondé en 1974, le SAC est un organisme privé sans but lucratif qui s'intéresse de très près à tout ce qui touche la consommation. Le SAC a produit plusieurs études, notamment celles sur l'affichage des frais bancaires et la confidentialité des données dans les institutions financières. Le but de la présente étude était d'améliorer la faible protection que possèdent les consommateurs contre l'utilisation non contrôlée des renseignements personnels détenus par les intervenants du secteur privé à leur sujet.

«Nous assistons à une augmentation notable de sociétés d'information sur le crédit. L'information, c'est synonyme de pouvoir et d'argent. Les technologies ne doivent pas servir de rouleau-compresseur écrasant les libertés individuelles, préviennent les auteurs de l'étude.

«Les consommateurs canadiens doivent être plus sensibilisés à la protection des renseignements personnels détenus sur eux.»

Selon le SAC, une règlementation provinciale s'impose et le service a donc proposé au gouvernement provincial 31 recommandations en s'appuyant sur la réglementation en vigueur dans les autres provinces.

Consentement exprès

De toutes les recommandations, Mme Plamondon retient particulièrement la notion du consentement exprès. Elle estime que toute demande devrait être autorisée par le consommateur. «Quant on parle d'autorisation du consommateur, il faut comprendre un consentement écrit et formel du consommateur chaque fois qu'on veut recueillir, transférer ou divulguer une information à son sujet.»

L'étude du SAC s'est particulièrement penchée sur le fonctionnement d'Equifax, le plus important bureau de crédit canadien: ses dossiers sont consultés par les consommateurs à raison de 2300 demandes par mois alors que les compagnies prêteuses, ses clientes, font des demandes par millions par mois.

Equifax dit se conformer aux réglementations les plus sévères de chaque province. Mais elle n'applique pas le consentement exprès que demande le SAC.

«Nous ne sommes pas entièrement contre cette notion, dit le président, M. Michel Globensky, mais nous croyons qu'une législation doit conserver une certaine souplesse car les lourdeurs administratives qu'entraineraient ces changements feraient monter les coûts. Et qui paierait en bout de ligne? Le consommateur.»

Tous sont donc d'accord pour trouver un équilibre entre les deux plateaux de la balance: l'efficacité et la qualité du service d'information d'une part et la protection de la vie privée du consommateur d'autre part.

OPC

Madeleine Plamondon a rencontré, il y a quelques semaines, des responsables de l'Office de la protection du consommateur afin de leur présenter son rapport. L'OPC doit d'ailleurs sensibiliser le ministre de la Justice, M. Gil Rémillard, à ce sujet au cours de l'été.

Le directeur des affaires juridiques de l'OPC, M. Pierre Valois, estime que les «préoccupations du SAC sont certainement intéressantes et pertinentes» et feront sûrement l'objet de discussions lors de la commission parlementaire sur la protection de la vie privée prévue pour l'automne prochaine. «Il va sans dire que la réflexion du SAC ne peut tomber plus à point», ajoute M. Valois.

American Express: restaurateurs mécontents

Presse Canadienne

■ L'Association des restaurateurs du Québec a recommandé hier à ses membres de ne plus promouvoir l'utilisation de la carte American Express, dans le but de forcer la compagnie à réduire ses frais d'administration sur les transactions effectuées dans les restaurants.

Les droit de commissions d'American Express atteignent jusqu'à cinq pour cent d'une facture, soit deux fois plus que les taux les plus élevés de Visa et de MasterCard.

Le porte-parole de l'ARQ, François Meunier, soutient qu'il y a trop longtemps maintenant qu'American Express promet de réduire ses taux, sans passer à l'action.

Malgré un dernier trimestre difficile, Molson va accroître ses investissements

d'après Dow Jones

■ Malgré les difficultés éprouvées durant le dernier trimestre, Molson va continuer d'accroître ses investissements, a déclaré son président, M. Marshall Cohen, à l'occasion de l'assemblée annuelle tenue hier à Toronto.

Pour l'année fiscale débutée le 31 mars 1991, Molson va porter ses immobilisations à 180 millions, comparativement à 171 millions l'an dernier et à 91,8 millions l'année précédente.

Parmi les projets, M. Cohen a cité la construction du nouveau Forum de Montréal, qui abritera son club de hockey Canadien.

«Nous ne sommes pas prêts à sacrifier la croissance à long terme pour des profits rapides. Mais en même temps, nous réalisons que la croissance à long terme n'est possible qu'en obtenant une croissance régulière et continue des profits», affirme M. Cohen.

Foster

Les dépenses dans le secteur de la bière vont baisser de 84,6 millions à environ 25 millions. Molson cherche néanmois à accroître ses activités brassicoles dans le monde. M. Cohen a indiqué que des discussions se poursuivent avec le brasseur Foster, son partenaire au Canada, au sujet d'un investissement dans Foster, ou de nouveaux joint-venture. Molson n'est pas intéressée par une participation minoritaire dans Foster, mais d'autre part, n'est pas capable d'avaler toute la compagnie australienne, bien trop grosse pour elle.

Marché américain

Molson désire également accroître sa part du marché américain. La compagnie est deuxième derrière Heineken parmi les bières importées. Ce segment de marché représente 5 p. cent de la consommation totale. Molson veut porter de 17 à 20 ou 25 p. cent sa part du segment.

M. Cohen a également déclaré s'attendre pour le présent exercice à un bénéfice supérieur aux 3,32 $ par action gagné avant postes extraordinaires l'an dernier.

Les dépenses d'immobilisation vont doubler dans les produits chimiques, où la filiale Diversey prévoit des immobilisations de 115 millions, dont 53 millions pour la rationalisation des activités de Dubois, une entreprise américaine récemment acquise.

Par ailleurs, les actionnaires ont approuvé hier la subdivision des actions émises de catégorie «A» sans droit de vote et des actions ordinaires de catégorie «B» de la société à raison de trois actions pour deux. Les titres se négocieront sur une base subdivisée à partir du 11 juillet 1991.

LES COMPAGNIES MOLSON

ACTIVITÉS:
Cette compagnie, par l'intermédiaire de filiales et de coparticipations, est active dans la fabrication de la bière (La Brasserie Molson), la mise en marché des produits chimiques et sanitaires (Diversey Corp.), la vente au détail de bois et de produits de construction (Beaver Lumber), ainsi que dans les sports (Canadiens de Montréal et Forum de Montréal).

SIÈGE SOCIAL:	Toronto
EMPLOYÉS:	16 000
ÉTATS FINANCIERS:	
1990	Perte de 38,7 million $
1989	Profits de 117,9 million $

DERNIÈRES NOUVELLES:
A approuvé un fractionnement de 3à2 des actions A et B de la compagnie jeudi à son assemblée annuelle, où le directeur exécutif Marshall Cohen a indiqué que la compagnie visait à se consolider à partir de ses acquisitions des deux dernières années.

(PC)

Aubaines

DERNIÈRES ÉDITIONS

Dbase IV 1.1	549.00
Clipper 5.0	589.00
Microsof Word 5.0	179.00
Havard Graphics 2.3	369.00
Corel Draw 2.0	479.00
Fast Back Plus 2.09	139.95
Paradox 3.5	589.95
PageMaker 4.0	589.00
Turbo Pascal 6.0	119.00
Acc Pac Bedford 3.4	139.95
Gem Draw Plus	199.95
Gem Artline	359.95

Cette offre limitée aux items en main

Fast Back Plus 2.09	169.00
Generic Cad 5.0	239.00
Ami 1.2	349.95
Lotus 123 3.1	489.00
Carbon Copy Plus 5.22	149.00
MS Excel for Win 3.0	359.00
Ventura Publisher	679.00
Tman 2.0	489.00
Tman Plus	889.00
Gem Presentation Team	349.00
Micrograph (Win 3.0)	549.00
Data Perfect 2.1	349.00

Ordinateurs-Logiciels-Revues

99 Micro Produits

3559 Boul. St-Charles, Kirkland

Tel: 630-4415

Bell

Avis de dividendes

Le 26 juin 1991 le conseil d'administration de Bell Canada a déclaré les dividendes suivants:

- payable le 1er septembre 1991 aux détenteurs enregistrés à la fermeture des bureaux le 1er août 1991:
  - dividende No 19 de quarante-huit cents et cinq dixièmes (48,5¢) par action privilégiée de catégorie A, série 8, à dividende cumulatif de 1,94 $, rachetable.
- payable le 15 août 1991 aux détenteurs enregistrés à la fermeture des bureaux le 15 juillet 1991:
  - dividende No 12 de quarante-six cents et cinq dixièmes (46,5¢) par action privilégiée de catégorie A, série 10, à dividende cumulatif à taux ajustable, rachetable.

Guy Houle
Vice-président et secrétaire de la Société

L'information détaillée concernant la réorganisation est contenue dans l'Avis de convocation à l'assemblée des porteurs des Obligations non garanties, dans la Circulaire d'information et dans la Déclaration relative à la réorganisation de Gaz Métropolitain, inc. datés du 12 juin 1991, dont copies peuvent être obtenues de Gaz Métropolitain, inc. ou du soussigné.

Réorganisation de Gaz Métropolitain, inc.

RAPPEL

Des assemblées générale et de série des porteurs d'Obligations non garanties de

Gaz Métropolitain, inc.

auront lieu vendredi le 12 juillet à 10h00
à l'hôtel Ritz Carlton, Salon Vert, Montréal, Québec

LES PORTEURS INSCRITS DEVRAIENT COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE PROCURATION BLEU ET LE TRANSMETTRE À LA COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST DU CANADA LE PLUS TÔT POSSIBLE.

LES PORTEURS DONT LES TITRES SONT DÉTENUS AU NOM DE LEUR COURTIER OU AUTRE INSTITUTION FINANCIÈRE AINSI QUE LES PORTEURS D'ÉMISSIONS EUROPÉENNES DEVRAIENT CONTACTER LEUR COURTIER OU INSTITUTION FINANCIÈRE AFIN DE POUVOIR VOTER.

Pour plus d'information ou assistance, contactez Wood Gundy Inc., votre courtier ou la Compagnie Montréal Trust du Canada.

Le courtier-gérant est :

Wood Gundy Inc.

Juillet 1991

La Bourse

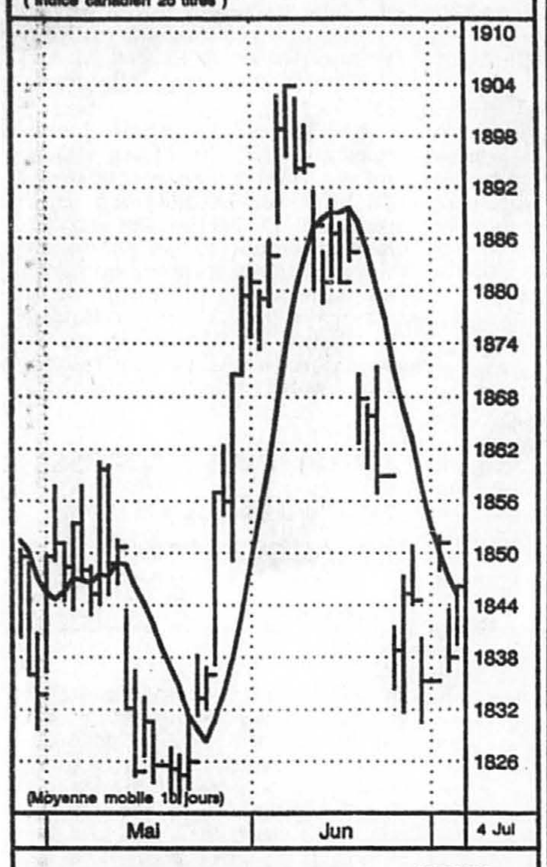
La Presse

A 10 — LA PRESSE, MONTRÉAL, VENDREDI 5 JUILLET 1991

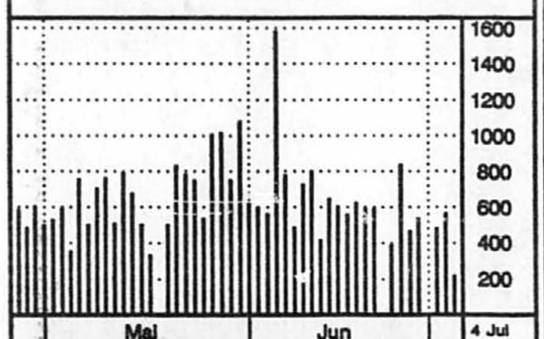
MONTRÉAL

VARIATIONS QUOTIDIENNES DE L'INDICE COMPOSÉ (indice canadien 25 titres)

Haut: 1846.08
Fermeture: 1846.08
Bas: 1839.49



VOLUME QUOTIDIEN DES TRANSACTIONS : 3578000



INDICES DE MONTREAL

	Ferm.	Var.
MARCHÉ CANADIEN (XXM)	1846.08	+8.14
MARCHÉ BANCAIRE (XCB)	1938.72	+5.38
HYDROCARBURES (XCO)	1413.41	+2.17
MINES/MÉTAUX (XCM)	1962.28	+7.55
PROD. FORESTIERS (XCF)	2586.66	-8.94
BIEN D'ÉQUIP. (XCI)	1534.08	-0.60
SERV. PUBLICS (XCU)	1667.07	+10.23

source: Info-Bourse Inc.

COMMENT LIRE LES COTES DE LA BOURSE

Les titres sont énumérés par ordre alphabétique de noms de compagnies. Seuls apparaissent les titres transigés au cours de la période. La valeur des titres est exprimée en cents sauf si la mention «$» apparaît.

Div (1) = Dividende par action sur une base annuelle.
C/B (1) = Cours de l'action divisé par le bénéfice annuel par action.
Ventes = En unités sauf si la mention «h» (centaines) apparaît, pour les Bourses canadiennes. À la Bourse de New York et à l'AMEX, tous les montants sont exprimés en centaines sauf si la mention «z» (unités) apparaît.
Haut = Sommet atteint par le titre au cours de la période.
Bas = Plancher touché par le titre au cours de la période.
Ferm. = Cours à l'arrêt des transactions.
Ch = Variation par rapport au cours de fermeture de la séance précédente (lot régulier).

(1) Données disponibles pour les Bourses américaines seulement.

EXPLICATION DES CODES

BOURSES DE MONTRÉAL ET TORONTO

p ou o = Titre assujetti à une réglementation spéciale.
f = Action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne.
z = Lot brisé.
Wt ou w = Bon de souscription (*Warrant*).
u = Unités de capital-actions.
pr = Action privilégiée

BOURSE DE VANCOUVER

q = Action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne.
z = Lot brisé.
f = Entreprise commerciale ou industrielle.
y = Entreprise de ressources.

A / B

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
Abti Prce	500	$15½	15½	15½	
Actidev	500	105	105	105	+ 6
Agnico.wt	3700	110	110	110	
fiAgromx	3410	15	15	15	
Air Canda	7375	$9⅞	9¾	9¾	
Alta.energ	10750	$12⅜	12⅜	12⅜	— 1/8
Alta N Gs	1300	$13	12⅞	12⅞	— 1/8
Alcan Alu	15945	$23¾	23⅜	23¾	+ ¼
Algo.A	30600	255	252	255	— 5
Ailm.CT	1350	112	112	112	
Am.Barric	11900	$26⅞	26¾	26⅞	+ 1/8
Asbestos	400	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
fAtco I	z62	$12¾	12¾	12¾	
Audrey	8250	285	275	275	— 15
Audrey.w	600	36	36	36	+ 1
Autostock	1000	335	335	335	
Avcorp	500	42	42	42	
BC Tel	15250	$19¼	19	19¼	+ ¼
BC GAS	2000	$15⅛	15	15	
BCED	9060	16	16	16	
BCE wt	500	410	410	410	+ 15
BCE Inc.	26334	$42⅜	42	42⅜	+ ⅜
BCE Mbl	15409	$25¼	25⅛	25¼	+ 1/8
fBMTC.a	11500	300	300	300	
BP Can	1000	$15	15	15	+ 1/8
Bq.Laur	1200	$17½	17½	17½	+ 1/8
Bque Nat	80893	$10⅞	10¾	10¾	— ⅛
Bq.Nat.sr7	300	$21¼	21¼	21¼	
Bq Royale	64206	$24⅛	24	24¼	+ ¼
BqRy 1.45	2800	$16⅞	16¾	16⅞	+ 1/8
Bq.Ry.srF	13600	$25½	25¼	25¼	+ 1/8
Bq.Ry.srG	1650	$25⅛	25	25⅛	+ 1/8
Bq. T—D	13918	$18¾	18½	18⅜	+ 1/8
B.TD.srF	4000	$25	25	25	
B.Imp.sr8	1000	$24⅞	24¾	24¾	+ ¼
B.Imp.sr9	1602	$25⅛	25	25⅛	
B.Imp.sr6	1000	$24¾	24¾	24¾	
Bq.C.Imp	44285	$30¼	30⅛	30⅛	
Bque Mtl	12246	$34⅞	34½	34¾	
BMO Sr1	800	$24⅞	24⅞	24⅞	
Bq.N.Ecos	11460	$16⅜	16½	16⅜	+ 1/8
B NE sr3	300	$18½	18½	18½	— 1/8
B NE Sr5	700	$25½	25½	25½	+ 1/8
Bell.p.7.5	z1	$24¼	24¼	24¼	
iBelmoral	1000	15	15	15	— 1
Biochem	7650	$24⅜	24⅛	24¼	+ ¼
Bioch.wt	12100	$18½	18⅜	18½	+ ¼
iBiomira	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	+ 1/8
Bionaire	1000	61	61	61	+ 3
Bocenor	500	20	20	20	
BF Royal	600	50	50	50	
Bomb A	614	$22¾	22½	22½	— 1/8
fBomb B	21078	$22¾	22½	22½	— 1/8
Bomb.Sr1	1700	$23¼	23	23¼	
Bow Val	25001	$13¼	13¼	13¼	
Brascan.A	3401	$18⅜	18⅜	18⅜	
Bruncor	5215	$16⅞	16⅜	16⅜	— 1/8
Brunswick	550	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅜

C / D

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
CAE Ind	22800	$7⅛	6⅞	7	— 1/8
CFS	100	115	115	115	+ 10
CGC Inc.	200	$10¼	10¼	10¼	
fCGI Gr.A	1200	135	130	130	
iCS Res.	4400	425	420	420	+ 10
Cabano	1500	145	145	145	— 5
Cambior	15585	$11	10¾	11	— 1/8
Cameco	716100	$13⅜	13	13¼	
Camp Res	4333	60	58	60	
Campeau	29000	77	65	69	+ 4
Cda Pack	4940	$15¾	15½	15¾	
Cdn Oxy	60817	$18⅜	18⅛	18⅜	+ ⅜
CP Forest	2300	$33	33	33	— 1
CP Ltd	21092	$18⅞	18¾	18⅞	+ 1/8
fC Tire A	6954	$25¼	25	25⅛	+ 1/8
Cdn.Turbo	100	225	225	225	— 25
fC Utilit.A	13100	$19	19	19	— ¼
C Utilit B	500	$19	19	19	— ½
fCmnac.A	3475	385	385	385	— 5
Canstar	3300	$5⅜	5⅛	5⅛	— ¼
Cara Oper	800	$19½	19⅛	19⅛	— ⅜
fCaraOp.A	100	$18⅞	18⅞	18⅞	
Carena	2000	$12¼	12	12	— ¼
Cascades	12500	495	490	495	+ 5
Cascad.wt	5200	97	95	95	
Celanese	400	$37⅞	37¾	37⅞	— 1/8
C.Capital	551	445	445	445	— 5
fC.Cap A	1900	390	380	385	— 5
Charan	z250	2½	2½	2½	
Cinram	1800	$10⅜	10⅜	10⅜	— ¼
fCogeco	708	415	415	415	
Comi.Sr.H	1000	$16¼	16¼	16¼	+ 1/8
Comptime	1000	42	42	42	+ 2
fCPCI.A	28000	210	205	205	
CPCI.B	3000	205	205	205	+ 10
Corby A	371	$45⅜	45¼	45⅜	— 1/8
Cott	300	$13½	13½	13½	+ ¼
Crwn.Pr.1	700	$12½	12¼	12½	+ ⅜
fCrownx.A	5500	280	260	280	— 5
fDMR.grA	2500	$5⅜	5½	5½	— 1/8
Denison.A	1000	67	65	67	+ 2
fDenisn.B	6525	36	35	35	— 3
Denis 9.50	3500	180	180	180	— 10
Dofasco	7200	$20	20	20	— ¼
Domco.Ite	7075	$9⅜	9¼	9¼	
Domtex	930	$7⅞	7⅝	7⅜	— 1/8
Domtar	12385	$8⅛	8⅛	8⅛	— 1/8
Domt.2.25	200	$23⅞	23⅞	23⅞	— 1/8
Donohue.b	5000	$14½	14½	14½	
fDramx.a	4800	40	38	40	+ 2
DuPont A	200	$31¾	31¾	31¾	— ½
fDylex.Ltd	22000	485	485	485	+ 5

E / F

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
Echo Bay	5575	$11½	11¼	11¼	— ¼
fEmpire.A	983	$12	12	12	+ 1/8
Encor Inc	6000	100	100	100	— 2
Encor.wt	2000	1	1	1	
FCA Inter	500	$6⅛	6⅛	6⅛	
FPI Ltd	2300	$7¼	7⅛	7¼	+ 1/8
Fl.Desi.s1	300	$18¼	18¼	18¼	— ¼
Finan E.C	192	125	125	125	+ 10
Flet.Can.a	5124	$18	17¾	18	
Flet.Inv2b	400	$23⅞	23⅞	23⅞	+ 1/8
fFdCr.Que	2450	425	420	425	+ 5
iForex	4350	165	162	163	— 2
Foster.srA	1950	$22½	22½	22½	

G / H

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
GTC.tra.B	200	450	450	450	
GW Util	990	$17⅛	17	17⅛	+ 1/8
Galactic	500	80	80	80	+ 2
fGldcrp.A	500	360	360	360	+ 20
G Knight	14020	$13¾	13¼	13⅜	+ ½
Goodfellw	400	325	325	325	— 5
Grilli	4325	$6½	6½	6½	
Gr.L.1.875	500	$23⅞	23¾	23⅞	— 1/8
fGr.laur.b	2080	$7¼	7⅛	7⅛	
GuilvA	300	415	415	415	
Gulf Res	652	$8½	8½	8½	— 1/8
Harlco	500	$6⅛	6	6	
Hees.Int	3660	$18½	18⅜	18⅜	— 1/8
Hemlo	5500	$11⅜	11⅜	11½	+ 1/8
Heroux	500	450	440	440	+ 10
fHorsham	300	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ¼
Hubbard	2000	180	180	180	
Hypocrat	15000	32	31	32	+ 1

I / J

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
Ideal Mtl	500	110	110	110	— 1
Imp Oil A	8371	$52⅛	51⅜	52⅛	+ ½
Inco Ltd	11815	$40⅞	40½	40⅞	+ ½
IBM	335	$113½	113	113½	+ ¼
Ifnt.corn.a	11830	$10⅛	9⅞	10⅛	+ 1/8
Int.cor92w	2000	18	18	18	— 2
Interprov.	6300	$30⅛	30⅛	30⅛	
Invern8.75	500	$12	12	12	— ¼
Island Tel	244	$15½	15½	15½	— ¼
fIvaco A	1000	475	475	475	+ 5
Ivaco.sr2	8000	$10⅛	10⅛	10⅛	
Jannock	7200	$16	16	16	
fJean.Cl.A	2200	$25¼	25¼	25¼	
Jordan.A	500	285	285	285	— 5

K / L

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
Kaufel.A	27000	$7	6¾	6¾	— ½
Kaufel.B	1300	$6⅜	6½	6½	— ⅜
fLGS Inc.	13901	170	165	165	— 5
LSI Log	1500	142	142	142	+ 2
Labatt	2650	$23¾	23¾	23¾	+ 1/8
LacM.wt2	500	16	16	16	+ 2
Lac Min	15258	$10⅜	10¼	10¼	
LfrgCan.p	20000	$17¾	17¾	17¾	
Laidlaw A	1700	$11½	11⅜	11½	
fLaidlw B	7650	$11½	11⅜	11⅜	— 1/8
Lap Ver	1300	$5	495	5	+
fLasond.a	100	$6½	6½	6½	
Lavalnind	200	120	120	120	— 5
Lvltec	z300	55	55	55	
Leroux	400	210	210	210	
Loblaw	185	$20⅜	20⅜	20⅜	— 1/8
Loewen	1000	195	195	195	+ 5
fLogis.Clb	500	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
Londn.Ins.	700	$23½	23½	23½	+ 1/8
Londn.SrA	2500	$19⅞	19⅞	19⅞	— 1/8
iLouvem	10500	460	450	450	+ 10

M / N

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
M Corp	1510	$57⅛	5⅝	5⅞	+ ⅜
MaBaie	4300	340	310	340	+ 20
McM Bldl	3017	$20⅝	20½	20⅝	
Maclean	39300	$10⅛	10⅜	10⅜	
Macyro	3000	100	100	100	
fMalette	1200	$11⅜	11¼	11⅜	+ 1/8
fMarit Tel	4410	$19	19	19	
McNeil M	1568	120	120	120	— 10
Memotec	2400	$9⅜	9¼	9¼	— 1/8
fMetroR.A	149047	$5⅝	5¼	5⅜	+ ⅜
Minnova	z45	$17	17	17	
fMitchll A	360	$14½	14½	14½	+ ½
Mitel.Corp	1000	104	104	104	+ 2
fMolson A	386	$45	45	45	
Molson B	300	$44¾	44¾	44¾	
Moore	5500	$30⅝	30½	30⅝	— 1/8
Morgn.Hy	20000	$5¾	5⅝	5¾	+ ¼
NfldL 7.25	650	$7⅜	7⅛	7⅛	— ⅜
Nor.Forst	800	$9¾	9¾	9¾	
Noranda	4334	$19¾	19⅝	19¾	
Nor Tel	5650	$42⅛	41⅞	42	+ ¼
Nova Albt	46580	$8⅛	8	8⅛	+ ¼
fOcelot B	200	$7	7	7	— 1/8

O / P

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
Oglvar	3000	43½	43½	43½	
Olco.A	14500	120	117	117	— 10
fOsha A	4900	$29⅜	29⅛	29⅛	— 1/8
Pancdn.Pf	2000	$28⅞	28¾	28⅞	— ¼
Petro Can	644500	$12½	12¼	12¼	— ⅜
Pla.Dome	19432	$16⅛	15⅞	15⅞	— ¼
Poco Petr	7000	$8	8	8	— 1/8
fPowr Cr	13000	$16½	16¼	16⅜	
Power.Fin	550	$19¾	19½	19¾	— ¼
Pr.Choix.a	1100	$9¼	9¼	9¼	+ 1/8
Provigo	740	$11⅜	11½	11⅜	

Q / R

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
Que Tel	689	$15½	15½	15½	— 1/8
QuebecoA	400	$17⅜	17⅜	17⅜	
fQuebecoB	555	$16⅛	16⅛	16⅛	
fRadio.A	500	415	415	415	+ 5
RangerOil	2000	$8	8	8	+ 1/8
Renaisnce	10659	$14¼	14⅛	14¼	+ ¼
fRepap	375	$7⅜	7¼	7⅜	+ 1/8
Rio.Algom	100	$15¼	15¼	15¼	
fRyTrstco	89175	$10	9⅞	10	+ ¼
RyTrc sr5	28000	$18	18	18	— ⅜
RTrst G.fi	800	$18⅛	18½	18½	— 1/8

S / T

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
fSNC	7550	$15¼	15	15¼	+ ⅜
SR.telcom	200	465	460	460	— 5
San Fran	2225	$7⅜	7⅜	7⅜	
SanFraSr2	2000	$7¾	7¾	7¾	+ 1/8
Sani Mo.a	1800	280	279	280	
fSask.sr.1	500	$10¾	10¾	10¾	— ½
Saskoil	1900	$10½	10½	10½	
Sceptre	1000	300	300	300	
Seagram	1095	$120¼	120	120¼	+ ¼
Sears Can	4300	$13	13	13	— 1/8
Shasper	z100	65	65	65	
Shell Can	10250	$42⅜	42¼	42¼	— 1/8
Sherrag	1400	35	35	35	+ 4
Sico	500	$8⅜	8¼	8⅜	+ 1/8
S—Beaud.	2300	420	415	420	+ 5
fSocanavA	500	$5⅛	5⅛	5⅛	
Southam	12300	$18½	18⅜	18⅜	— 1/8
fSpar Aer	1350	$13⅜	13½	13⅜	+ ⅜
Sportcn.A	1500	440	430	440	+ 10
Stelco A	4300	$6⅛	6½	6⅛	+ 1/8
SumnerSp	400	110	110	110	
TVX Gold	500	455	455	455	+ 30
fTeck B	14500	$22⅜	22½	22½	
Telus	62000	$13⅜	13⅛	13⅜	+ 1/8
Tembec.A	300	$10⅛	10⅛	10⅛	
ThomCor	18920	$15⅜	15¼	15⅜	
Total.O G	3900	$5⅜	5⅜	5⅜	
Total Pete	3400	$15½	15½	15½	— 1/8
TrAlta	6610	$12½	12¼	12½	+ ¼
TrCan Pl	9450	$17⅜	17¼	17⅜	+ 1/8
TrCan 2.8	750	$32¾	32¾	32¾	
TrCan.wt	5000	155	155	155	+ 3
Trilon Fin	250	$12¼	12¼	12¼	
Trizec.w.a	1500	160	145	160	
fTrizec A	5600	$12⅜	12⅜	12½	
Trizec B	4000	$13	13	13	— 1⅜
Trco Desi	4050	280	275	275	— 5
Trust Gen	2000	$5⅜	5¼	5¼	

U / Z

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
TrGen.pA	100	$16¾	16¾	16¾	— ¼
Ultrmar	2105	$5⅞	5⅞	5⅞	— 1/8
Uni—Selct	2050	$6¾	6¾	6¾	
Uniges0.65	550	$9⅜	9⅜	9⅜	
fUniges B	1600	280	280	280	— 5
Un.Domin	185	$11⅞	11⅞	11⅞	— 1/8
U.dom.Sr2	300	$21½	21½	21½	— 1/8
Un.Wstbrn	500	$7⅞	7⅞	7⅞	— 1/8
fV.Houtte	500	$6½	6½	6½	+ ¼
Varity Co.	18950	251	246	251	+ 1
Venmar	5000	35	35	35	
fVideotron	2289	$14⅜	14	14	— ¼
Waiax A	200	$8	8	8	+ 1/8
Westcoast	1100	$20	19¾	20	+ ⅜
Weston	300	$44½	44½	44½	+ ½
fWise.A	2500	100	95	95	— 4
Woodward	500	350	350	350	— 5

Total Sales : 3,203,297

Debentures (in 000's)

cUltra.C d	4	$94.50	94.50	94.50+0.50

Total Sales : 4,000

Derivative Partialy Paid Shares

B Corp r	6529	$12	11⅞	12 + ¼
B Corp.A	2500	$30⅛	30⅛	30⅛
Rv.Fin.Ir	1200	$23¼	22¾	23¼ + ½
Telus.r	83088	$7¼	7⅛	7¼ + 1/8
TrCan.r	1000	$9⅛	9⅛	9⅛

Total Sales : 94,317

Trust Units

Un Carb.u	1600	$25¼	25⅛	25¼ + 1/8

Total Sales : 1,600

Special Warrants

BtNikkel.a	3500	$8	7⅞	8 — ¼
BtNikkel.c	7000	$7¾	7¾	7¾

CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GVT DU CANADA

$100 000; points de 100 pct

Saison Haut	Bas		Régl.	Int. Var. cours	
96.15	92.28	Sept.	93.28	93.05	93.22 + 0.33 6136
93.09	93.09	Dec.	0.00	0.00	93.01 + 0.33 5
0.00	0.00	Mars	0.00	0.00	0.00 0
0.00	0.00	Juin	0.00	0.00	0.00 0
0.00	0.00	Sept.	0.00	0.00	0.00 0
0.00	0.00	Dec.	0.00	0.00	0.00 0
0.00	0.00	Mars	0.00	0.00	0.00 0
0.00	0.00	Juin	0.00	0.00	0.00 0

Volume estimé: 356
Volume d'hier: 1,719
Intérêts en cours: 6,141

OPTIONS SUR CONTRAT À TERME DES OBLIGATIONS DU GVT DU CANADA
$100 000; points de 100 pct
s: non-offert

Prix de levée	Calls Sept.	Déc.	Mars	Puts Sept.	Déc.	Mars
89	4.25	4.08	0.00	0.06	0.18	0.00
90	3.17	3.15	2.90	0.08	0.42	0.63
91	2.26	2.41	2.27	0.16	0.65	0.95
92	1.45	1.76	1.73	0.34	0.97	1.35
93	0.81	1.22	1.28	0.69	1.40	1.84
94	0.38	0.80	0.91	1.25	1.95	2.42
95	0.13	0.48	0.62	1.99	2.61	3.07
96	0.08	0.26	0.39	2.87	3.35	3.79
97	0.06	0.21	0.23	3.83	4.17	4.57
98	0.05	0.12	0.11	4.78	4.98	5.50
99	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Volume estimé: 40
Volume d'hier:
Call Vol.: 46 — Intérêts en cours: 1,725
Put Vol.: 20 — Intérêts en cours: 588

LA BOURSE DE TOKYO

L'INDICE NIKKEI

Fermeture	Variation
23 135 61	- 237 86

LA DIVISION INTERNATIONALE À MONTRÉAL

Valeur	Offre	Dem.	1989 Haut	Bas
(SOCIÉTÉS FRANÇAISES)				
Stocks trading in CDNS				
Cascd s.a.	750	$7¼	7¼	7¼ — ¾
Unfraded				
Stock	**Bid**	**Ask**	**52 Weeks High**	**Low**
Stocks trading in CDNs				
BET Ads	$13½	15	22⅜	13
Flet.Chlig	250	270	310	210
Fosler's	125	135	165	110
Maxwell	350	400	425	300
Autres Valeur	Offre	Dem.	1989 Haut	Bas
Stocks trading in US$				
BET.plc.U	150	300		
pLatonia	$56⅜	57	66¼	63⅛
LyonDmez				

MOST ACTIVE (by volume)

Stock	Sales	High	Low	Close p.m.	Net Ch'ge
Senior					
Cameco	716100	$13⅜	13	13¼	
Petro Can	644500	$12½	12¼	12¼	— ⅜
MetroR.A	149047	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅜
RyTrstco	89175	$10	9⅞	10	+ ¼
Telus.r	83088	$7¼	7⅛	7¼	+ 1/8
Junior					
Armeno	23236	43	42	43	
Con Oas	22102	7	7	7	
Jilbey	21000	15	15	15	— 2
Vior	19331	35	34	35	+ 1
Spirit Lk	17000	54	47	54	+ 14

MOST ACTIVE (by value)

Stock	Value $1000s	High	Low	Close p.m.	Net Ch'ge
Senior					
Cameco	9421	$13⅜	13	13¼	
Petro Can	7921	$12½	12¼	12¼	— ⅜
Bq Royale	1555	$24⅛	24	24¼	+ ¼
Bq.C.Imp	1337	$30¼	30⅛	30⅛	
Cdn Oxy	1117	$18⅜	18⅛	18⅜	+ ⅜
Junior					
VSM	15	95	92	95	+ 1
GldnStr	10	134	131	134	
Armeno	9	43	42	43	
Spirit Lk	8	54	47	54	+ 14
St.Genev	8	80	80	80	

TOP GAINERS—LOSERS (by perc.)

Stock	Sales	High	Low	Close p.m.	Perc
Senior Gainers					
MetroR.A	149047	$5⅜	5¼	5⅜	+ 7.1
TVX Gold	500	455	455	455	+ 7.1
M Corp	1510	$57⅛	5⅜	5⅞	+ 6.8
MaBaie	4300	340	310	340	+ 6.3
Gldcrp.A	500	360	360	360	+ 5.9
Senior Losers					
Cdn.Turbo	100	225	225	225	—10.0
Trizec B	4000	$13	13	13	— 9.6
Cascd s.a.	750	$7¼	7¼	7¼	— 9.4
Kaufel.A	27000	$7	6¾	6¾	— 6.9
Kaufel.B	1300	$6⅜	6½	6½	— 5.5
Junior Gainers					
Nora exp	6878	17	12	17	+70.0
Veinor	5000	6	6	6	+50.0
Spirit Lk	17000	54	47	54	+35.0
Clarinet	10000	19	19	19	+26.7
Canaco	1000	24	24	24	+20.0
Junior Losers					
Canspr.A	800	10	10	10	—33.3
Orex exp	5000	19	19	19	—13.6
Messeg	4769	7	7	7	—12.5
Parquet	1000	7	7	7	—12.5
Jilbey	21000	15	15	15	—11.8

TOP GAINERS—LOSERS (by value)

Stock	Sales	High	Low	Close p.m.	Net Ch'ge
Senior Gainers					
Cdn Oxy	60817	$18⅜	18⅛	18⅜	+ ⅜
G Knight	14020	$13¾	13¼	13⅜	+ ½
Imp Oil A	8371	$52⅛	51⅜	52⅛	+ ½
Mitchll A	360	$14½	14½	14½	+ ½
Inco Ltd	11815	$40⅞	40½	40⅞	+ ½
Senior Losers					
Trizec B	4000	$13	13	13	—1⅜
CP Forest	2300	$33	33	33	— 1
Cascd s.a.	750	$7¼	7¼	7¼	— ¾
Cara Oper	800	$19½	19⅛	19⅛	— ⅜
C Utilit B	500	$19	19	19	— ½

NEW 52 WEEK HIGHS—LOWS
New Highs
1. Ultrmar
2. Laidlaw A
3. Petro Can
New Lows

INDICES LEVELS

Market	1846.08	1839.49	1846.08	+	8.14
Banking	1944.10	1935.13	1938.72	+	5.38
Oil,Gas	1962.28	1952.41	1962.28	+	7.55
Mine,Mral	1414.86	1409.06	1413.41	+	2.17
Forest Pr	2597.83	2575.50	2586.66	—	8.94
Industr	1537.69	1529.28	1534.08	—	0.60
Utilities	1668.35	1656.84	1667.07	+	10.23

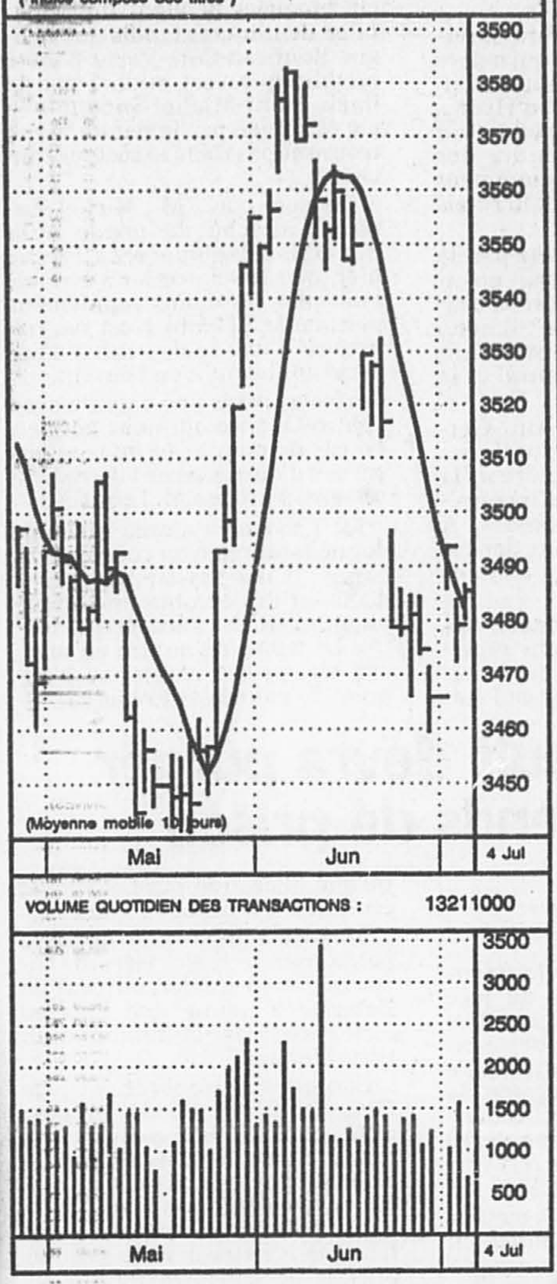
Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
Freewest	1000	330	330	330	+ 15
Spirit Lk	17000	54	47	54	+ 14
Nora exp	6878	17	12	17	+ 7
Canaco	1000	24

TORONTO

VARIATIONS QUOTIDIENNES DE L'INDICE COMPOSÉ

Haut: 3486.36
Fermeture: 3485.45
Bas: 3480.21

(Indice composé 300 titres)



(Moyenne mobile 10 jours)

VOLUME QUOTIDIEN DES TRANSACTIONS : 13211000



INDICES DE TORONTO

	Ferm.	Var.
300/COMPOSÉ	3485.45	+6.38
SERV. FINANCIERS	2647.65	+10.32
MINES ET MÉTAUX	3177.86	+22.78
PÉTROLE ET GAZ	3604.78	+1.73
INDUSTRIELLES	1947.77	+1.20
AURIFERES	5581.14	-20.18
PAPETIERES	3641.11	-5.01
CONSOMMATION	5500.40	-4.96
IMMOBILIER	8869.38	-14.77
TRANSPORT	5351.45	-11.02
PIPELINES	3625.55	+15.78
SERV. PUBLICS	2973.01	+16.53
COMMUNICATIONS	6589.66	-10.45
DÉTAIL	4510.40	+10.04
GESTION	4322.98	+5.19
HAUTE TECHNOLOGIE	1022.84	+4.04

INDICE TSE 35

HAUT	191.64
FERMETURE	191.52 (+0.50)
BAS	190.80
VOLUME	2368168

source: Info-Bourse inc.

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	ch. Net
Deirina C	2000	365	360	365	+ 5
Denison B f	5500	36	35	35	— 3
Denison B p	2000	180	180	180	— 5
Deprenyl	42799	$20½	20	20½	
Devran P o	1100	130	130	130	
Dicknsn A f	380	340	310	340	+ 5
Dofasco	2500	$20	19¾	20	— ¼
Dofasco	4¾	z10	$51	51	51
Dofasco 260	3730	$27⅜	27⅛	27⅜	— ⅛
Doman A	950	$7½	7¼	7¼	— ¼
Doman 2 p	200	$24¾	24¾	24¾	
D Textile	z13	$7⅜	7⅜	7⅜	
Domtar	65779	$8¾	8⅝	8⅝	
Domtar pr	700	$18¾	18½	18½	—2½
Donohue B	7500	$14½	14½	14½	
Dorset E o	28682	240	230	235	+ 5
Dover pr	500	$7	6½	7	+ ½
Dreco A o	800	$11¼	10¾	11¼	+ ½
Dunde Pal o	700000	12	10	10	—10
Du Pont A	4000	$32	31½	31½	— 1
Dylex A f	18400	485	485	485	

E / F

Eagle P	1000	300	300	300	+ 5
Eastmaq o	4000	45	45	45	+ 5
Echo Bay	150600	$11⅝	11¼	11½	
Eco Corp	2100	275	260	260	—15
Econ Inv	500	$43	43	43	
Edper A f	1500	$11⅛	11	11	— ¼
Elcthm Y f	1700	$5⅜	5⅜	5⅜	
Empire A f	2000	$12¼	12	12	
Encor Inc	47793	102	100	100	— 2
Encor Deb	see below				
Enrols C G	1000	390	390	390	+10
Enrols FG	usee below				
Enscor Inc	2000	100	100	100	— 5
Epic Data o	300	$6½	6½	6½	
Equinox o	44390	300	290	300	
Euro Nev o	44700	$13⅜	13⅛	13⅜	+ ¼
Exco Tec	800	280	270	270	—10
FCA Intl	500	$6⅜	6⅜	6⅜	
FPI Ltd	300	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
FT Capital	5000	5	5	5	
FT Cap 1p	1500	30	30	30	
Fahnstk A f	1892	420	420	420	+ 5
Fairbank o	4200	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Fairfax f	7537	$16¾	16⅜	16⅜	
Fairfield o	7000	115	110	115	+10
Fcnbrd G	2050	225	220	220	
Farady R	2000	$5¼	5¼	5¼	
Fed Ind A	410	$7½	7½	7½	— ⅛
Fed Ind C	150	$14½	14½	14½	+ ⅛
Finning L	2276	$14¾	14¾	14¾	
Firan	400	165	165	165	+ 8
F Austria	33817	$12	11⅞	12	
F City Fin	30150	112	105	112	+ 7
F Cty Tr B	2000	370	350	350	
F Cty Trco	500	180	180	180	—10
F guard o	4000	25	25	25	— 5
F Marth A	f20300	$9⅞	9¾	9¾	
F Mrcntl u	2800	$7⅜	7	7⅜	+ ⅛
Fleet Aero	2000	85	85	85	+10
Flet CCan A	2165	$18	17¾	17¾	— ¼
Flet Cinv 2	400	$23⅞	23¾	23¾	— ⅛
Flet CI B	3300	$24	23⅞	24	+ ⅛
Flet CFin B	3350	$23¼	23	23⅛	
Flet CFin B	3300	$24¼	24	24⅛	+ ⅛
Focus nmc	145	$14¼	14¼	14¼	— ⅛
Fortis Inc	2500	$22¼	22	22¼	+ ½
Fostr BG A	55550	$22½	22⅜	22⅜	— ⅛
FSesn Hl f	9700	$19¼	19	19¼	+ ¼
Franco o	35900	$20¼	20⅛	20⅛	— ¼
Freewest o	8000	320	315	315	— 5

G / H

GW Util	495	$17	17	17	
Galactic	13999	80	76	80	— 2
Galfaco r	8000	12	12	12	
Gandalf	3500	320	310	310	+ 5
Gaz C p	800	$24⅛	24⅛	24⅛	— ⅜
Geac Comp	1600	215	215	215	
Geddes o	2500	100	100	100	
Geddes w	1500	15	12	12	— 8
Gendis A	8467	$25	24¾	25	
GMC	625	$48⅜	47¾	48⅜	+ ⅜
Gen Trstco	800	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Germany u	see below				
Giant Bay o	10000	20	19	19	
Giant Yk	200	$6½	6½	6½	+ ¼
Gibraltar	1600	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Glamis	22800	390	385	390	
Glen Adn o	2000	10	10	10	
Global Gov	2635	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
Goldcorp f	12100	360	355	360	
Gld Knight o	19600	$13⅜	13¼	13⅜	— ⅛
Gldn Nth o	z60	62	62	62	
Gl Queen o	3000	27	27	27	
Gldn Rul o	3000	88	88	88	— 4
G Star o	5300	134	133	134	
Goldex o	1600	120	120	120	— 5
Goldfarb p	600	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Goldpost o	10000	6	6	6	+ 2
Goodyear	100	$38	38	38	+ ½
Grafton A f	900	245	245	245	+20
Granduc	z80	66	66	66	
Granges	3000	139	135	135	— 5
Granite o f	15622	20	16	20	
GraphM o	13000	11	11	11	— ½
GL Group	500	$21	21	21	— ¼
Gt W Lifeco	36150	$15	14⅝	15	+ ⅜
Gtr Lenor o	6000	65	64	65	+ 5
Greyhnd	368	$35½	35	35½	+ ½
Growth I	1050	$19½	19¼	19½	+ ¼
Gulf Res	8729	$8⅜	8½	8⅜	+ ⅛
Gulf R 1p	9985	440	435	440	+ 5
Gulfstrm o	20000	17½	17½	17½	+2½
Hailey	3000	425	405	405	—20
Harbour o	3300	62	61	61	— 1
Hartco	2450	56	6	6	+ ½
Hawker	350	$26	26	26	
Hayes D	886	$14	13⅞	13⅞	
HCare A of	10231	64	64	64	+ 1
Hees Intl	2000	$18½	18½	18½	+ ⅛
Hees w	94000	½	½	½	
Helix	3000	17	17	17	+ 2
Hemlo Gld	113999	$11⅜	11⅜	11⅜	
High Rivr o	3000	65	65	65	
Highrdg A o	8500	235	225	225	— 5
Hilcrest o	72150	320	290	320	+35
Holingr w	2300	350	350	350	
Home B f	2000	150	150	150	
Home Oil	6668	$14⅞	14¾	14¾	
Hope B w	see below				
Horsham f	42100	$11⅛	11	11⅛	+ ⅛
HBay Mn s	z74390	390	390	390	
H Bay Co	7433	$36½	36¼	36¼	— ¼
HBC A p	1424	$21⅜	21⅜	21⅜	— ⅛
Hval Ph o	1000	264	260	264	+ 9
Hydra Ex o	z26	37	37	37	

I / J

ISG Tech	2400	$8	7⅞	7⅞	
Ican o	30200	20	19	20	+ 1
Imasco L	20355	$30⅜	30¼	30¼	— ⅛
Imsco L Cp	855	$25	24¾	25	+ ½
Imp Metal	2000	100	100	100	+13
Imp Oil A	26245	$52⅛	51⅜	52	+ ⅜
Inco	199135	$40⅞	40¾	40⅞	+ ½
Inco 7.85	300	$22	22	22	+ ⅜
Intensity	8441	90	88	90	+ 2
Intr Cty P	11433	430	425	430	+15
Intrmetco	500	420	420	420	— 5
IBM	965	$113½	113	113½	+ ¼
I Corona Af	88962	$10½	10	10⅛	
I Corona B	z65	$10½	10	10½	
I Corona A p	300	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
I Corona C p	200	$15	15	15	
I Corna 92 w	7000	18	18	18	
I Epitek	3000	95	95	95	+10
IForest A f	1650	$7⅞	7⅞	7⅞	
Intl Inopac	800	$6	5¾	5¾	— ½
IMhgy B of	4660	46	46	46	— 1
I Movie Gr	8900	315	315	315	+ 5
I Petro o	56200	300	275	275	—35
I Petrol w	24000	125	100	100	—65
I Retail o	13500	66	63	63	— 6
I Semi Tch	18500	$12⅜	12	12	— ¼
Intrprov P	2733	$30¼	30⅛	30¼	+ ⅛
Intrswst D	2300	$11⅛	11	11⅛	— ⅛
Inventrnic	1500	155	155	155	— 5
Inverness	250	$5¼	5¼	5¼	
Ipsco	156	$25	25	25	— ⅛
Island Tel	1272	$15¾	15½	15½	— ¼
Ivaco A f	2600	475	465	475	
Ivaco C p	300	$26¼	26¼	26¼	+ ½
Ivaco 2nd 1	200	$10¼	10¼	10¼	+ ⅛
Ivaco 2nd 2	8500	$10⅛	10	10	— ⅛
Ivaco 2nd 4	1300	$22½	22	22½	— ½
Jannock	243700	$16	16	16	
Janock 120	1175	$12¼	12⅛	12¼	+ ⅛
Jean Cout f	100	$25½	25½	25½	
Jonpol o	5500	44	44	44	+ 1
Joss Enr o	20000	175	175	175	
Journey f	2600	$7⅜	7½	7½	
Joutel o f	20000	10	10	10	

K / L

Kerr Add	546	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅛
LSI Logic	z25	149	149	149	
La Fosse o	3189	8½	8½	8½	+ ½
Labatt	27276	$23⅞	23¾	23¾	+ ⅛
Lac Mnrls	154356	$10½	10¼	10⅜	+ ⅛
Lac M Ilw	53500	18	16	16	— 1
Lafrg Corp	220	$15¾	15¾	15¾	+ ⅛
Laidlaw A	40600	$11½	11⅜	11⅜	
Laidlw B f	44579	$11½	11¼	11⅜	
Lakwood u	1950	$7	6⅝	7	+ ⅜
Landmrk f	1555	5	5	5	— 9
Lasmo Can	10900	$7	7	7	
Lawsn M Af	3650	$8⅞	8¾	8⅞	+ ⅛
Levon o	2500	10	10	10	+ 4
Linamar	1600	$7¼	7¼	7¼	
Lincoln C	31100	87	84	87	+ 3
Lincoln	18700	$10½	10⅜	10½	— ⅛
Loblaw Co	2391	$20½	20⅜	20½	+ ⅛
Lob Co pr	205	$28	28	28	— ¼
Loewn Gr	49200	$14⅛	14	14	
Lwen Ondi	3607	205	195	205	+15
London Ins	1100	$23½	23½	23½	
London A p	800	$20	19⅞	19⅞	— ⅛

M / N

MDS H A	725	$18⅞	18¾	18⅞	
MDS B f	10500	$18¾	18⅜	18¾	+ ½
MICC	600	$14¼	14¼	14¼	— ¾
MNT Ltd	1000	$11¾	11¾	11¾	— ⅛
MNT Eqty	4930	$23¼	23⅜	23¼	+ ⅛
MPG Inv	200	$8½	8½	8½	+ ½
MVP Cap o	58300	5	4	5	+ 1
Mackenzie	105200	$6⅛	6½	6½	
Maclean H	109975	$10⅜	10¼	10⅜	
Macmilan	37090	$20⅝	20½	20½	
Mcmin B Bp	2700	$19	19	19	
Mcmiln G o	5000	12	11	11	— 2
Madelin o	500	490	490	490	—10
Magna A f	6400	$11¾	11⅜	11¾	
Maistc Con	900	475	475	475	
Malette f	500	$11⅛	11¼	11¼	+ ⅛
Manitoba p	1600	$25¾	25⅜	25⅜	— ½
Manville	2200	250	250	250	
Mfg Life A	3500	$24⅜	24⅜	24⅜	
M Lf Gard	127	$32	32	32	
Mrtme El	100	$13⅜	13⅜	13⅜	
Maritime f	4336	$19¼	19	19	
Mark Res	2133	$7⅛	7	7	— ⅛
Mrkbor Pro	39020	$9¼	9⅛	9⅛	— ⅛
Mark Wrk	611800	125	120	120	+10
McFinley o	6000	18	17	17	
MNeil Man	1200	120	120	120	
Memotec	700	$9⅜	9¼	9¼	— ⅛
Meridian	5000	200	200	200	
Metal Mng	20000	$12⅛	12	12	— ¼
Metal Wt	2100	180	175	175	—10
Metalore	500	$10	9½	10	
Mind Wlyn	2350	335	330	330	
Mind Wyn	r23360	82	73	73	—12
Minorco p	z10	$59¼	59¼	59¼	
Minnova	949	$17⅜	17⅜	17⅜	
Minven Gl	z400	68	68	68	
Mirtronics I	27500	15	15	15	
Mitel Corp	5100	104	103	103	+ 1
Molson A f	63830	$45	44¾	44⅞	+ ⅛
Monenco	46000	380	380	380	+10
Moore	14830	$30⅛	30½	30⅛	
Morgan	2758	$5¾	5¾	5¾	+ ⅜
Mltibn F p	1000	$17¼	17¼	17¼	
Mltibn Nt	800	$15	15	15	— ½
Muscocho	23000	8½	8½	8½	
Nii Norsat o	12200	295	290	295	+ 5
Napier o	6500	208	199	199	— 6
Nat Bk Can	30890	$10⅞	10¾	10¾	
Nat Bk 7	1250	$21¼	21⅛	21¼	
Nat Bk 8	950	$19¼	18¾	19¼	+ ⅜
Nat Bk 9	1900	$25	24¾	25	+ ⅛
Nat Trstco	350	$22	21¼	22	+ ¾
NGld Scpt o	2150	13	13	13	
Jordan P A	500	280	280	280	— 5
Newalta	15000	87	86	86	— 1
Newbridg	23850	$7⅜	7¼	7½	
Nft CapA f	1000	245	245	245	+15
Nfld Tel	725	z8	$15	15	15
Newhak o	1100	80	80	80	
Newtel Ent	2352	$17⅞	17¾	17⅞	— ⅛
Noma A f	5200	$7⅞	7⅜	7⅜	— ¼
Noramco o	3000	45	45	45	+ 3
Noranda F	107164	$9⅞	9¾	9⅞	+ ⅛
Noranda I	17599	$19¾	19½	19¾	
Normda I B	395	$26¼	26¼	26¼	
Normda I C	4700	$24½	23⅞	24	
Norcen	16150	$21⅛	20⅞	20⅞	— ⅛
Norcn ord f	1256	$20⅜	20⅛	20⅛	— ⅜
NC Oils	29700	$15¾	15¾	15¾	— ¼
NCO 6 p	850	$18½	18½	18½	— ¼
North West	21000	$8½	8⅜	8½	+ ⅛
Nor Tel	20050	$42	41⅞	42	+ ¼
Northgat	2433	155	150	150	
Nova Cor f	315740	$8⅛	8	8	
Nova G p	220	$25⅜	25⅜	25⅜	+ ⅜
Nova O p	1400	$22	21⅞	21⅞	
Novagld o	1500	59	59	59	+ 1
Nu Gro o	20500	100	90	100	+15
Numac	600	$57⅞	57⅜	57⅜	— ⅛

O / P

Ocelot B f	3000	$7	7	7	— ⅛
Omega Hyd	337	290	290	290	— 5
Onitap o	4926	5	5	5	
Orbit	2500	57	57	57	+ 3
Orenda F	5900	135	130	130	+ 4
Orofino o	5000	6	6	6	+2½
Oshawa A f	4731	$29⅛	29	29⅛	+ ⅛
Ofoales G	2000	45	45	45	+10
Oxf Prop	7100	75	72	72	— 3
Oxf Prop d	see below				
PWA Corp	24900	$8¼	8⅛	8¼	+ ⅛
PWA A p	100	$19¼	19¼	19¼	+ ½
Pac Aqua o	2000	20	20	20	— 5
Pac Nth	6¾	100	17	17	— ½
Pacific W o	1000	55	55	55	+ 5
Pgurin A f	38000	$6¼	6⅛	6⅛	
Pamorex o	6000	39	34	34	— 6
Pan Pacif o	1350	140	135	135	— 5
PanCan P	500	$28¾	28¾	28¾	
Panconti	14100	55	480	47⅜	
Pantorma	1000	129	125	129	+ 9
Paragon o	2950	155	150	155	
Parkland	266	$5¾	5¾	5¾	
Parquet o	6000	7	7	7	
Pegasus	75700	$15¾	15½	15½	
Pegasus u	73700	$16⅜	16¼	16⅜	+ ¼
Pennngtn	200	465	465	465	
Petro Cdn	709390	$12⅜	12¼	12¼	— ⅜
Petrolia o	40000	14	14	14	— 5
Pinacle R	109542	$6⅛	5⅞	5⅞	— ⅛
Pioner M o	8000	6	6	6	— 1
Placer Dm	77854	$16¼	15⅞	15⅞	— ⅜
Platnova o	192700	190	180	185	— 3
Poco Pete	43933	$8⅛	8	8⅛	
Poco D p	400	$11¾	11¾	11¾	
Poco P w	4141	16	16	16	+ 3
Ptash Cor	26850	$18⅝	18½	18⅝	+ ⅛
Powr Cor f	6700	$16½	16⅜	16½	+ ⅛
Powr C 1p	100	$42¼	42¼	42¼	+ ¼
Powr Fin	685	$19¾	19½	19¾	+ ⅛
Peecamb	1666	210	210	210	
Precsn D A	13000	250	250	250	
Princeton	9570	225	225	225	+ 5
Provigo	1287	$11⅜	11½	11⅜	
P Storag II	see below				
P Storag 4	see below				

Q / R

Quadra L o	500	$8	8	8	+ ⅛
Que Tel	250	$15½	15½	15½	
Que Tel 7¾	250	$16	16	16	
Quebecor A	450	$17⅜	17⅜	17⅜	
Quebcor B f	200	$16⅜	16⅜	16⅜	+ ⅛
Queenstak	10000	15	15	15	
Quenstn M	15500	90	84	84	— 1
Qintra B o	z390	16	16	16	
Qintra Bp	z390	16	16	16	
RFC Res o	1500	105	105	105	— 5
RPF Bnd u	see below				
RY Fin p	200	$25⅜	25⅜	25⅜	+ ⅜
Ranchmen	400	$7⅛	7⅛	7⅛	
Ranger	17350	$8⅛	8	8	
Rayrock f	17500	$8⅛	8⅛	8⅛	
Rea Gld o	10529	104	95	95	—10
Redaurm o	23000	30	28	30	+ 2
Redfern o	2100	400	395	395	
Redstone o	18000	235	230	235	+ 5
ReedSt 1 Sp	1039	$25½	25½	25½	+ 1
Renisanc	9726	$14⅜	14⅜	14⅜	
Repap f	2400	$7⅜	7¼	7⅜	+ ⅛
Revenue P	10000	410	410	410	
Rio Algom	1953	$15¼	15	15¼	
Rio Alto o	19000	35	34	34	— 3
Robson P o	z333	4	4	4	
Rockford o	4000	2	2	2	
Rogers A	900	$11¼	11¼	11¼	— ⅜
Rogers B f	120895	$9⅞	9½	9⅝	— ⅛
Roman	23200	255	240	247	+ 7
Rothman	z1	$60	60	60	
Rothm 2p	500	$14	14	14	
Roy L Mrch	1400	365	350	350	—30
Royal Bnk	68978	$24⅜	24	24¼	+ ⅜
Ry Bk 1.88	2517	$22¾	22¾	22¾	+ ¼
Ry Bk 1.45	3575	$16⅞	16¾	16⅞	+ ⅛
Ry Bk F	1800	$25¼	25¼	25¼	
Ry Bk G	86900	$25	25	25	
Ry Lepg L	1552	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
Ry Oak o	1800	88	88	88	— 1
RT En Iu	see below				
RT En Ilu	see below				
Ry Trco	119723	$10	97⅜	10	+ ⅛
RyTrco G p	2025	$19	18¾	18¾	— ¼
RyTrco Q p	2000	$24	23⅞	24	+ ⅛
RyTrco M p	500	$18⅜	18⅜	18⅜	

S / T

SHL Systm	10800	$6½	6½	6½	— ⅛
SNC A f	1500	$15¼	15	15¼	+ ⅜
SNT Ltd	9900	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
SNT Eqty	9879	$11⅜	11⅛	11⅜	+ ⅛
St Geneve	o12745	83	80	80	+ 2
StL CemA f	292	$15½	15½	15½	
Saskoil	82937	$10½	10½	10½	— ⅛
Saskoil I f	10000	$10⅜	10⅜	10⅜	
Saskoil E u	see below				
Sceptre R	7630	305	300	305	
Scotr R	400	$15½	15½	15½	— ¼
Scot R w	12000	49	48	49	— 1
Scintrex	1900	310	310	310	
Scot Paper	500	$22	22	22	
Scotts f	39910	$18⅜	18¼	18⅜	
Scurry Rn	2000	$24½	24½	24½	
Seagram	47150	$120¼	119¾	120	
Sears Can	6560	$13	13	13	+ ⅛
Securty H p	2400	222	216	222	
Seel Mtg	800	$5⅜	5½	5½	
Service C	360	$15¼	15¼	15¼	— ⅛
ShawC B f	100	$13½	13½	13½	

LES DEVISES

(PC) - Voici les taux des devises étrangères tels que fournis par la Banque de Montréal. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Ces taux sont qualifiés de nominaux parce qu'ils fluctuent durant la journée et qu'ils varient d'une banque à l'autre. x-Taux mensuel fixe:

Afrique du S.	Rand	$0,3938
Allemagne	Mark	$0,6227
Ar. Saoudite	Rial	$0,3048
Australie	Dollar	$0,87203
Autriche	Schilling	$0,0888
Bahamas	Dollar	$1,1426
Bahrein	Dinar	$3,0326
Barbade	Dollar	$0,5649
Belgique	Franc	$0,030284
Bermudes	Dollar	$1,1426
Brésil	Cruzado	$0,003486
xBulgarie	Lev	$0,05954
Caraïbes	Dollar	$0,42423
Chine	Renminbi	$0,2131
xColombie	Peso	$0,002019
Corée	Won	$0,001577
Danemark	Couronne	$0,1621
É.A.U.	Dirham	$0,3113
Espagne	Peseta	$0,009944
États-unis	Dollar	$1,1426
Fiji	Dollar	$0,7568
Finlande	Mark	$0,2620
France	Franc	$0,1836
Grèce	Drachme	$0,005705
Guyane	Dollar	$0,09942
Hong kong	Dollar	$0,1471
Hongrie	Forint	$0,01464
Inde	Roupie	$0,04878
Indonésie	Rupiah	$0,000585
Irak	Dinar	$3,1110
Irlande	Livre	$1,6690
Israël	Shekel	$0,4761
Italie	Lire	$0,000837
Jamaïque	Dollar	$0,1141
Japon	Yen	$0,008214
Kenya	Shilling	$0,04054
Koweït	Dinar	$3,9677
Liban	Livre	$0,001264
Malaysie	Ringget	$0,4094
Mexique	Peso	$0,000378
Norvège	Couronne	$0,1599
N.-Zélande	Dollar	$0,6501
Pakistan	Roupie	$0,04726
Pays-Bas	Florin	$0,5535
Philippines	(Peso)	$0,04157
xPologne	Zloty	$0,000099
Portugal	Escudo	$0,007152
xRoumanie	Leu	$0,01820
Royaume-U.	Livre	$1,8327
Singapour	Dollar	$0,6456
Suède	Couronne	$0,1721
Suisse	Franc	$0,7218
Taïwan	Dollar	$0,042804
Tanzanie	Schilling	$0,004998
xTchécosl.	Couronne	$0,03640
Thaïlande	Baht	$0,04442
Trinidad-T.	Dollar	$0,26934
Turquie	Livre	$0,000263
xURSS	Rouble	$1,8916
Venezuela	Bolivar	$0,02053
Yougoslavie	Dinar	$0,04910

Les cotes sont en devises canadiennes.

FONDS MUTUELS

MEMBERS					
ABC Funds					
vnFully-Mod	5.82				
vnFund-Valu	6.01				
Admax Inv.					
ouAme Perf	4.23				
oAme Perfor	4.84				
yoCanadian I	4.96				
oCdn Perfor	4.89				
oPolymetric	5.15				
AGF Group					
oAmer Grth	8.44				
oCdn Bond	4.42				
oCdn Equ	8.65				
oCdn Res	7.90				
oConv Inc	8.23				
Corp Inv	11.49				
Crp Inv Stk	5.88				
oGlobal	8.54				
oGrth Equ	10.02				
oHilncome	9.31				
oJapan	4.94				
oSpecial	6.34				
All-Canadian					
zCompound	13.96				
Dividend	9.85				
Natural Res	3.05				
Revenue Gth	3.28				
AltaMira					
nAltaFund	9.81				
nBalanced	10.14				
nBond	10.54				
nCapital Gwt	9.06				
nDiversifd	8.28				
nEquity	17.47				
nGro 9 Inc	5.70				
nIncome	6.54				
nIncome

L'évacuation prolongée des Montagnais fait monter la tension à Betsiamites

ANDRÉ NOËL
BAIE-COMEAU

■ La tension monte dans la communauté montagnaise de Betsiamites, évacuée depuis cinq jours à cause des feux de forêt qui se sont approchés jusqu'à une dizaine de kilomètres du village.

Mais les autorités provinciales et municipales ont décidé, hier soir, de maintenir l'avis d'évacuation qui prévaut aussi pour le village blanc de Ragueneau, au sud de Baie-Comeau.

«L'avis demeure tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas de changement majeur aux conditions du feu», a dit M. Bernard Boucher, directeur régional de la Sécurité civile.

Plus tôt durant la journée, M. Boucher avait expliqué que le feu de Betsiamites avait progressé de 10 kilomètres dans une seule journée la semaine dernière, poussé par de forts vents du nord-ouest.

«La même situation pourrait se répéter, a-t-il dit. Si jamais le vent tourne, c'est chaud, c'est sec, et le feu pourrait reprendre vers les zones habitées.»

Mais les Indiens commencent à s'impatienter, a dit M. Pierre Hervieux, chef par intérim du conseil de bande. «Une certaine tension règne; les gens veulent revenir», a dit M. Hervieux qui est resté au village de Betsiamites, situé à 43 km au sud de Baie-Comeau.

Il reste environ 200 personnes au village. Les 1800 autres sont parties aux Escoumins, et surtout à Maliotenam, une autre réserve montagnaise près de Sept-Îles.

Des cuisiniers de l'armée canadienne leur servent à manger. Quelque 75 soldats restent à Betsiamites; ils gardent des points stratégiques le long de la 138 qui sépare le village de la forêt.

«Le village est triste, a laissé tomber M. Hervieux. Il reste seulement trois enfants. Un village sans enfant, c'est sinistre!»

Des chiens courent dans les rues désertes. Eux-mêmes semblent s'ennuyer. Mais l'ennui est plus profond chez les réfugiés des Escoumins et de Maliotenam. Des vieux sont restés aussi à Betsiamites.

M. Joachim Copeau, 78 ans, fume sa pipe sur sa galerie. «Les jeunes auraient dû rester, dit-il. Ils se seraient bien portés volontaires pour éteindre le feu, si jamais il se rend jusqu'ici.»

Le conseil de bande s'impatiente. Les chefs craignent que le gouvernement provincial ne dédommage pas la communauté. Mais à Québec, le ministre de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, a promis qu'une aide serait versée aux sinistrés.

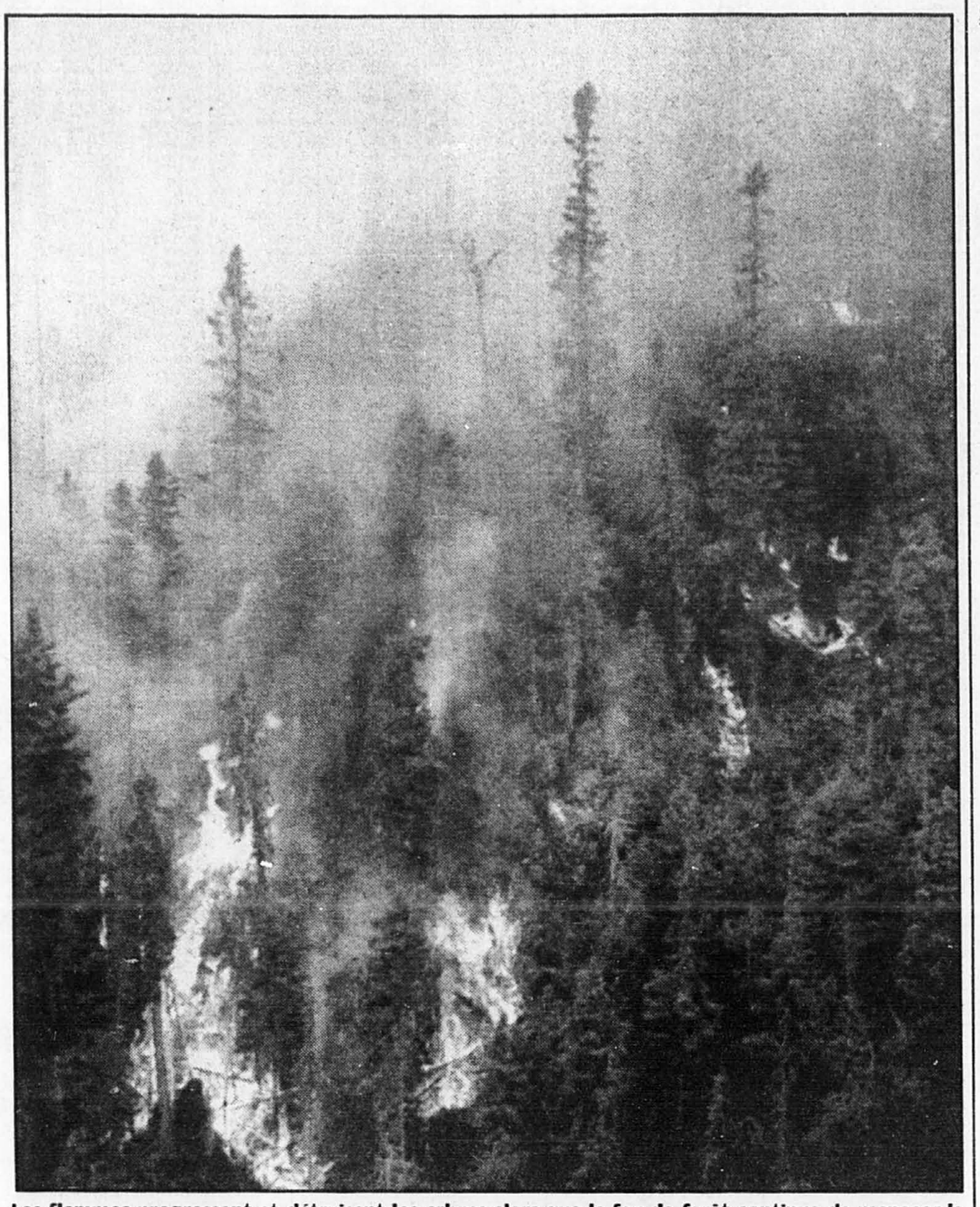
M. Ryan n'a cependant pas donné le montant de cette aide, à laquelle contribuera le gouvernement fédéral.

La chaleur était forte dans la région de Baie-Comeau. Le feu n'a pas beaucoup progressé, mais la fumée a obligé les combattants à se retirer tôt durant la journée. La pluie se fait toujours attendre.

La Côte-Nord connaît ses feux les plus importants depuis 1941. Ils couvrent une superficie de près de 3000 km carrés. Il y a 50 ans, les feux avaient ravagé 1000 km carrés de forêt.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a indiqué que les incendies pouvaient beaucoup perturber le petit gibier. Le gros gibier perd aussi son habitat, pour une période plus ou moins longue, selon l'intensité des feux.

Les propriétaires des pourvoiries de la Côte-Nord s'arrachent les cheveux. Pour eux, c'est le désastre. La pourvoirie La Rocheuse, au nord de Forestville, a perdu des bâtiments. Les autres ont perdu leur clientèle pour tout l'été.



Les flammes progressent et détruisent les arbres alors que le feu de forêt continue de menacer la ville de Baie-Comeau. Plus de 3000 kilomètres carrés de forêt ont été ravagés jusqu'ici. PHOTO CP

Une panne de courant au centre-ville affecte 54 000 abonnés et bloque le métro

GEORGES LAMON

■ Une panne de courant survenue hier avant-midi et qui a duré une vingtaine de minutes a affecté 54 000 abonnés d'Hydro-Québec du centre-ville et du sud de Montréal. Au nombre des abonnés figuraient notamment le métro de Montréal et le Palais des congrès.

En après-midi, un porte-parole d'Hydro-Québec indiquait qu'on ne connaissait pas encore la cause de cette panne qui, a-t-il noté, a rendu inertes deux postes d'alimentation: le poste central et le poste Berri.

Selon M. Michel Saint-Germain, des relations publiques pour la région Saint-Laurent, la panne a causé «plus d'inconvénients que d'autres choses». À son avis, il n'y a aucun danger que cela se reproduise, du moins à brève échéance.

La panne qui a commencé vers 11 h a cependant eu des répercussions sur le métro de Montréal. Les lignes Beaugrand-Angrignon et Berri-Longueuil ont été bloquées pendant une vingtaine de minutes tandis que la ligne Bourassa-Côte-Vertu n'a été rétablie que vers midi. Seule la ligne Saint-Michel-Snowdon a été épargnée par la panne, ne se trouvant pas dans le secteur touché.

De son côté, M. Michel Leboeuf, attaché de presse à la STCUM, a expliqué à *La Presse*, hier, que le service a pu être rétabli plus ou moins rapidement puisque la STCUM n'est pas tributaire d'une seule source d'approvisionnement en courant.

«Nous avons une entente avec Hydro-Québec qui nous permet, en cas de panne, de nous rabattre sur d'autres postes de redressement, a précisé M. Leboeuf.

M. Leboeuf a ajouté qu'étant donné la durée trop courte de la panne, il n'a pas été nécessaire d'ajouter des autobus en surface pour remédier à l'absence de métro. Le temps de mettre en marche un service d'autobus d'appoint, la panne était réparée.

Yvon Breault devra purger dix week-ends de prison

YVES BOISVERT

■ Qualifiant de «pour le moins troublants» les propos du juge de la Cour du Québec qui a libéré sans condition un des résidants de LaSalle qui ont lapidé des Mohawks l'été dernier, la Cour d'appel a cassé cette décision et imposé une peine de 10 week-ends de prison à Yvon Breault, 41 ans, de LaSalle.

C'était le 28 août 1990, au plus fort de la crise amérindienne. On s'attendait à une offensive de l'armée à Oka et Kahnawake. Les femmes, les enfants et les vieillards mohawks de Kahnawake avaient obtenu un sauf-conduit pour se rendre, en empruntant le pont Mercier, dans l'île de Montréal.

Mais quand les voitures des Mohawks sont arrivées à la sortie Airlie du pont Mercier, une foule vociférante les attendait.

On accueillit les Indiens avec des cris et des pierres. Un vieil homme a même subi une crise cardiaque à l'occasion de cette attaque sauvage que les policiers de la Sûreté du Québec n'ont pas su contenir. Plusieurs ont été blessés.

Au total, 15 personnes ont été accusées (trois ont plaidé coupable, les autres attendent leur procès).

Breault était de ces 15 personnes. Sans antécédent judiciaire, il a un emploi stable et considère qu'une libération pure et simple est tout à fait juste.

Lors de l'imposition de cette peine par le juge Gérard Girouard, le 15 janvier, l'avocat de Breault fit valoir que l'accusé était excédé par la fermeture du pont Mercier.

Sur un ton ironique, le juge Girouard y alla de ces propos: «Pourquoi, il n'y a avait pas grand'chose, il n'avait pas le droit de voyager ni soir ni matin, ça, ce n'était pas grave, quelques maisons saccagées, il ne faut pas s'énerver avec ça non plus. Je ne sais pas pourquoi ils se sont énervés.»

Plus tard, le juge Girouard ajoute: «... à ce moment-là, puisqu'ils avaient l'impression, eux aussi, à leur façon aussi, de défendre leur démocratie. Je vais me retenir de dire tout ce que je pense. Je vais accorder la libération inconditionnelle.»

Le seul précédent semblable est celui de l'émeute de la Saint-Jean, en 1968. Un jeune homme sans antécédent judiciaire avait été condamné à quatre mois de prison et 200 $ d'amende.

Dans le cas de Breault, le juge André Vallerand rejette même la proposition de la Couronne qui ne demandait qu'une amende: «une peine de réclusion s'impose en ce qui a trait à la participation à l'émeute, une infraction grave dans une société démocratique». Le juge Gérald McCarthy, lui, aurait imposé une probation de deux ans.

Les 200 résidants de Betsiamites qui ont refusé l'évacuation traversent des heures mélancoliques

ANDRÉ BELLEMARRE
de la Presse Canadienne
BETSIAMITES

■ «Si tu savais comme on s'ennuie...à Betsiamites». La célèbre chanson de Georges Dor sur Manic-5 s'appliquerait fort bien à la réserve montagnaise de Betsiamites, 50 kilomètres à l'ouest de Baie-Comeau, évacuée par 2000 de ses 2200 habitants en raison de la menace des feux de forêt.

«Je m'ennuie à mourir ici! Ma femme, mes huit petits-enfants, trois de mes quatre enfants sont partis à Sept-Îles», confie Joachim Copeau, un vieux Montagnais de 78 ans qui en a vu d'autres et que rien n'arracherait à sa maison et à son village.

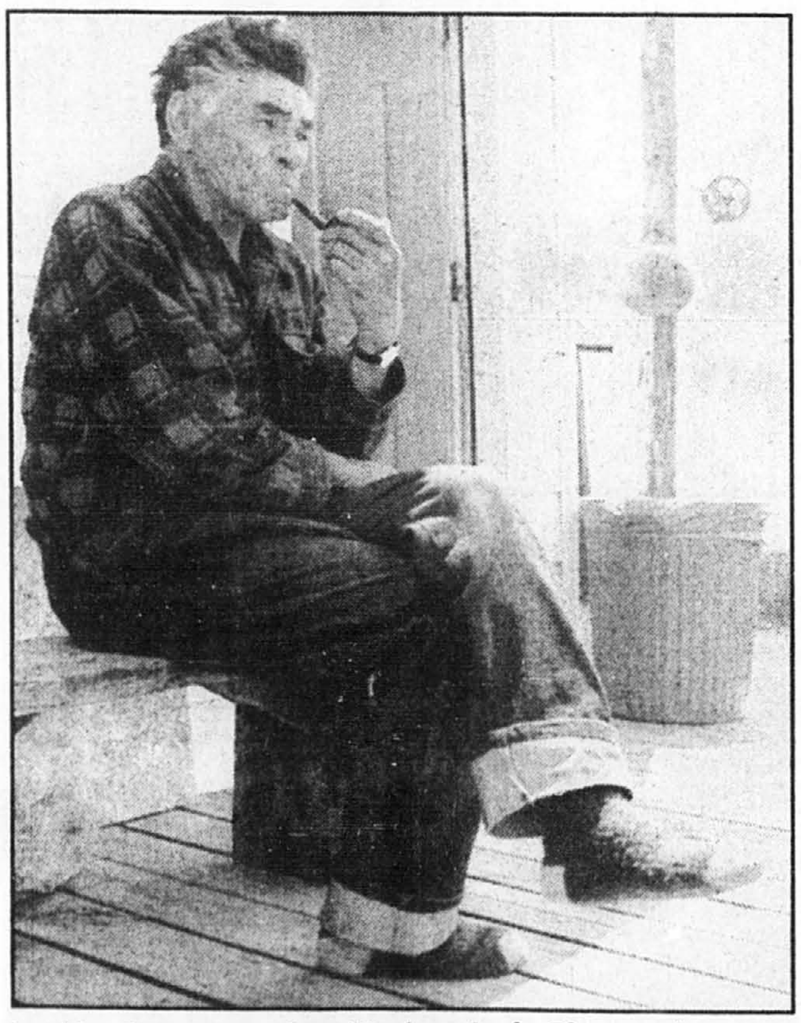
L'homme parle ainsi entre deux bouffées de pipe, assis dans sa berceuse près de la fenêtre de la cuisine qui donne sur une cour déserte. Son regard vague et triste se tourne parfois dans cette direction.

En ce temps-ci, normalement grouillant dans le village, seuls quelques résidants se promènent dans les rues. Des chiens errent ici et là à la recherche peut-être du maître ou de l'enfant avec qui il a l'habitude de jouer.

«Il n'y a plus de vie ici. Tout le monde qui est resté s'ennuie, on n'entend plus les cris et les rires des enfants. Un village sans enfant est un village mort», constate à son tour Pierre Hervieux, le chef intérimaire qui s'occupe des affaires courantes en l'absence du chef Jean-Louis Bacon, qui a accompagné le groupe des réfugiés à la réserve de Malioténam, à Sept-Îles.

En somme, ce ne sont pas seulement les quelque 200 résidants qui ont refusé de suivre l'avis d'évacuation qui traversent des heures mélancoliques, les évacués ont bien hâte aussi de revenir.

On devait décider hier soir si l'avis serait levé à partir de ce matin pour permettre le retour des réfugiés.



Joachim Copeau, un vieux Montagnais de 78 ans qui en a vu d'autres, est parmi les 200 résidants de Betsiamites qui ont refusé de suivre l'ordre d'évacuation. LASERPHOTO PC

Pierre Hervieux explique que le téléphone ne dérougit pas. Les gens appellent pour connaître les dernières nouvelles et s'informer s'ils rentreront bientôt dans leur patelin.

«Mais il n'est pas question de les recevoir tant que l'avis d'évacuation restera en vigueur», ajoute Jean-Claude Vollant, directeur des communications de la réserve.

Où est le curé?

Si la grande majorité des gens du village se sont résignés à fuir les lieux, ce ne fut pas le cas du vieil Indien Joachim Copeau.

«Quand un Indien naît sur une bande de terre, il ne l'abandonne pas. Quelle que soit l'ampleur du feu, je ne partirai pas, raconte-t-il. Pendant l'incendie de 1941, le curé nous disait de se rendre dans l'église si le feu approchait du village parce que l'église ne brûlerait pas. Où est-il le curé aujourd'hui?, demande-t-il en élevant la voix. Ma femme m'a appelé hier et elle s'ennuie beaucoup là-bas. Il y en a plusieurs comme elle. S'ils pouvaient trouver un moyen de transport, soyez certain qu'ils reviendraient», ajoute M. Copeau, un Montagnais racé, droit comme un chêne et fier.

Le vieil Indien a déjà combattu des feux de forêt, en particulier celui de 1941, avec des pompes artisanales, des haches, des pelles et d'autres outils de fortune. «Le feu s'est arrêté sur la route 138 (de l'autre côté de la réserve). On avait creusé des tranchées partout».

«On a réussi à l'arrêter parce qu'on n'a pas lâché, dit-il. Aujourd'hui, avec tous les moyens modernes dont ils disposent, les hommes devraient être capables d'en faire autant. Mais ils arrêtent trop souvent et laissent le feu reprendre», juge le vieux Joachim.

Clément Rock, l'interprète, est d'avis, lui, que le conseil de bande a peut-être suivi trop vite la recommandation de la Sécurité civile d'évacuer la réserve. Selon lui, plusieurs de ses concitoyens se sont cachés pour ne pas suivre la caravane. «Ils sont sortis de leur cachette quand on a distribué de la nourriture, mardi dernier. Moi, je suis resté pour surveiller la maison de ma mère. Si le feu était venu près de la maison, j'aurais trouvé un moyen de l'éteindre», affirme-t-il.

Son cousin Casimir se tient prêt à donner un coup de main aux sapeurs. «On m'a dit qu'il y avait assez d'hommes», explique-t-il avec un brin d'amertume. Quelque 35 Montagnais de la réserve participent à la lutte contre l'incendie.

«Les responsables auraient dû donner la priorité à nos hommes pour aller au feu. Après tout, c'est leur héritage qui est en danger», confie le vieux Joachim avec un sentiment de frustration.

À vous de jouer.
PARTICIPACTION

Un homme gravement brûlé par une fuite d'ammoniac

JOSÉE LAPOINTE

■ Un homme de 60 ans a été gravement brûlé, hier matin, lorsqu'une fuite d'ammoniac est survenue dans un entrepôt de la compagnie Frigo-Québec, à Lachine. La victime, monsieur Morton Wollock, reposait toujours, hier soir, dans un état critique à l'hôpital Général de Montréal.

L'accident est survenu au début de la matinée lorsqu'une pompe qui transporte l'ammoniac vers un système de réfrigération a cédé. C'est alors que Morton Wollock et un autre employé, monsieur Lorenzo Andrzej, ont tenté de fermer une valve et que le gaz s'est échappé du tuyau. Lorenzo Andrzej, qui a entre 20 et 30 ans, est également brûlé. Son état n'inspire cependant aucune inquiétude.

Le jeune homme est sorti le premier de la salle des machines et ses confrères de travail l'ont immédiatement arrosé. Des travailleurs sont retournés à l'intérieur pour prendre le corps de Morton Wollock et l'emmener dehors. Certains lui ont donné un massage cardiaque.

Environ 40 p. cent du corps de Wollock est couvert de brûlures aux deuxième et au troisième degrés. Ses voies respiratoires sont endommagées. Il respire présentement à l'aide de tubes.

Les pompiers de Lachine sont restés sur les lieux de l'accident toute la journée en compagnie d'un spécialiste du ministère de l'Environnement et d'un représentant de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

«Ce n'est pas la première fois qu'on est appelés ici, soutient le chef des pompiers de Lachine, Jean-Claude Germain. Mais c'est la première fois que c'est aussi grave. Plus personne n'utilise de l'ammoniac. Maintenant, c'est le fréon qui sert dans les systèmes de réfrigération.»

Au cours de l'opération, deux pompiers et un policier ont également été transportés à l'hôpital, par mesure de prévention. Un autre employé, M. Jean-Claude Kelly, qui était resté pendant toute la matinée à l'intérieur de l'entrepôt pour guider les pompiers dans les dédales de conduites et de valves, a dû être hospitalisé, mais on l'a renvoyé chez lui peu après.

«C'est un accident triste, lance le vice-président de Frigo-Québec, M. Michael Miller. Surtout que c'est arrivé avec une pièce d'équipement qui est neuve.»

PROPOSITIONS D'AFFAIRES...

705 HYPOTHÈQUES

A AI 1ERE et 2e, balance de vente, notaire Laberge 729-4334

HYPOTHÈQUES (1re, 2e, balance de vente). Notaire Rivet 381-6889

PREMIERE et 2e hypothèque, résidentiel, commercial, industriel. Dencol Mortgage 342-1356.

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

C.G.A. achèterais clientèle ou association, Montréal, Rive-Nord, Rive-Sud, 274-6831 ou répondeur.

COMPAGNIE électrique établie depuis 1983 et avec de bons contrats. Recherche associé(e) énergique avec petite mise de fonds. Située rive sud. Contacter Roger au 449-3935, soir: 467-1043.

MOBILIER, 65 chambres d'hôtel, poêle frigo combinés. 849-6745.

PROJET GOLF INTÉRIEUR INVESTISSEMENT REQUIS: 100,000 $, 286-9393, SOIR 932-8893.

RESTAURANT situé au centre-ville de Montréal à vendre ou à louer. 130 places, clientèle bien établie. 288-8749 entre 9-17 h.

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

UNE FRANCHISE Nutrite, région St-Jérôme, incluant équipement et clientèle. Prix à discuter. 1-759-5511, 1-800-667-5511.

712 ASSOCIÉS DEMANDÉS

COMPAGNIE internationale en pleine expansion recherche associés. Mise de fond obligatoire. Info.: après 18h. 686-6749

FINANCIER confiant, au talent humain. C.P. 34, Rsmt, H1X 3B6

PROPRITAIRE centre D'achat Chateauguay recherche associé pour vente detail,local 8200 pi. car. disponible, 286-9393, 932-8893 soir.

717 SERVICES SPÉCIALISÉS

INCORPOREE, conseils pour partir en affaires, 200 $ et +, 388-1102.

718 ARGENT DEMANDÉ

BESOIN argent 1ère 2e hyp. sur propriétés notaire 729-4334.

725 TENUE DE LIVRES, IMPÔT

SERVICE de comptabilité incluant états financiers et dossiers de vérification. 326-9428

Les gens d'affaires avisés font confiance à la rubrique des PROPOSITIONS D'AFFAIRES de LA PRESSE pour obtenir les MEILLEURS RÉSULTATS.
285-7111
INTERURBAIN SANS FRAIS
1-800-361-5013
ANNONCES ENCADRÉES
285-7000